

Nos valeurs

EMPIRE
COMPANY LIMITED



Faits saillants financiers

Empire Company Limited (TSX : EMP.A) est une société canadienne ayant son siège social à Stellarton, en Nouvelle-Écosse. Les principaux secteurs d'activité d'Empire sont la vente au détail de produits alimentaires et les activités immobilières connexes. Empire et ses filiales, marchands affiliés et franchisés, dont les ventes annuelles s'établissent à environ 28,3 G\$ et qui comptent pour 15,2 G\$ d'actifs, emploient environ 134 000 personnes.

VENTES

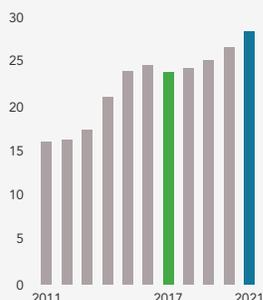
(en milliards de dollars)

5,9%

TCAC sur 10 ans³⁾

4,4%

TCAC sur 4 ans



BAIIA AJUSTÉ¹⁾

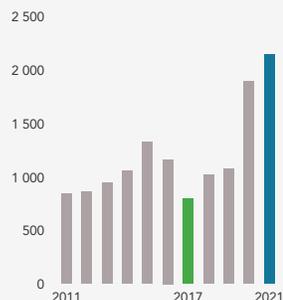
(en millions de dollars)

9,9%

TCAC sur 10 ans

28,1%

TCAC sur 4 ans



BÉNÉFICE NET AJUSTÉ¹⁾²⁾

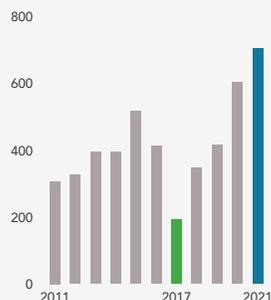
(en millions de dollars)

8,8%

TCAC sur 10 ans

38,4%

TCAC sur 4 ans



DIVIDENDES

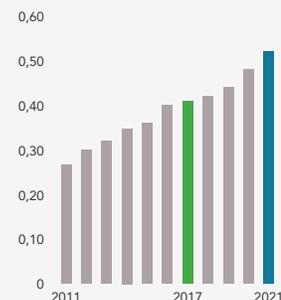
(\$ par action)

6,9%

TCAC sur 10 ans

6,1%

TCAC sur 4 ans



(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercice de 52 semaines clos le		
	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020	4 mai 2019
Ventes	28 268,3 \$	26 588,2 \$	25 142,0 \$
Profit brut ¹⁾	7 199,3	6 633,3	6 083,6
Marge brut ¹⁾	25,5 %	24,9 %	24,2 %
Bénéfice d'exploitation	1 299,5	1 111,8	652,3
BAIIA ¹⁾	2 143,8	1 892,4	1 069,5
Marge du BAIIA ¹⁾	7,6 %	7,1 %	4,3 %
Bénéfice net ²⁾	701,5	583,5	387,3
par action (après dilution)	2,60	2,15	1,42
Valeur comptable par action ordinaire ¹⁾	16,30	14,51	14,72
Dividendes par action	0,52	0,48	0,44

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du rapport de gestion.

2) Attribuable aux propriétaires de la Société.

3) Taux de croissance annuel composé.

Sur la page couverture :

Il arrive! Jason Driscoll, gérant des fruits et légumes, laisse place à Benjamin Millington, athlète des Olympiques spéciaux, qui était de passage au magasin Safeway Crowfoot à Calgary, en Alberta.

Nos valeurs

Waterstone
**LES CULTURES
 D'ENTREPRISE
 LES PLUS
 ADMIRÉES** 
 DU CANADA

Près d'un an après le début du projet Horizon, notre équipe fonctionne à plein régime, toujours axée sur nos objectifs de croissance ambitieux. Nous avons lancé Voilà, notre service d'épicerie en ligne avec livraison à domicile. Notre équipe des magasins à bas prix est arrivée à mi-parcours dans notre projet d'expansion de FreshCo dans l'Ouest canadien. Nous avons accueilli Longo's et Grocery Gateway dans notre famille de marques en Ontario. Nous avons dressé un plan d'action axé sur notre stratégie en matière de diversité, d'équité et d'inclusion. Nous avons été reconnus par Waterstone Human Capital comme l'une des cultures d'entreprise les plus admirées au Canada. Et la liste n'est pas terminée. Plus important encore, nous n'avons jamais perdu de vue nos valeurs fondées sur la sollicitude, la confiance et le respect pour construire un avenir plus fort, plus grand et plus brillant pour notre entreprise.



Message du président du conseil d'administration



L'exercice 2021 d'Empire a été une année sans pareil dans l'histoire récente de notre entreprise et de notre pays, une année qui restera pendant longtemps un témoignage de la force et du dévouement de notre équipe et des collectivités que nous servons.

Malheureusement, l'année a également été marquée par le décès de l'un de nos dirigeants bien-aimés, Donald R. Sobey, qui a joué un rôle crucial dans la transformation d'Empire, qui est devenue la grande entreprise canadienne qu'elle est aujourd'hui. Donald a apporté d'énormes contributions à notre pays, à la fois à titre de chef d'entreprise et de généreux philanthrope. En tant que visionnaire à l'origine du Prix Sobey pour les arts en 2002, il a créé l'un des prix privés les plus généreux au monde pour les artistes visuels, qui a aidé les artistes canadiens à rayonner et à obtenir une reconnaissance mondiale. Donald était également passionné par l'égalité en matière d'éducation et a joué un rôle clé dans la mise sur pied de bourses d'études pour des universités et des collèges au Canada.



134 000

employés à travers le Canada

Peu importe l'envergure qu'a prise Empire, Donald n'a jamais perdu de vue les valeurs fondamentales de la famille Sobey qui sont à la base de tout ce que nous faisons. Il était un dirigeant unique en son genre. Sa volonté résolue d'avoir un impact positif et son sens des responsabilités envers la société guident encore aujourd'hui nos décisions chez Empire. Il nous manquera beaucoup.

Tout au long de cette longue et difficile période de pandémie, notre équipe s'est distinguée comme étant celle qui a non seulement nourri des familles, mais qui partage aussi leurs rêves et les soutient dans les moments les plus difficiles de leur vie. Alors que la COVID-19 a présenté des défis sans précédent pour notre entreprise et pour les collectivités que nous servons, de nombreuses familles à travers le pays ont connu des pertes inimaginables, des problèmes de santé mentale et des difficultés financières.

Je suis fier que la réponse soutenue et exceptionnelle de notre équipe depuis le début de la pandémie ait été tout simplement remarquable. Elle a été présente à chaque étape pour servir notre clientèle dans les collectivités à travers le pays avec le sourire, dans un environnement sûr, malgré les défis qu'elle a dû relever en raison de la pandémie. De nos équipes de première ligne à celles de nos bureaux du siège social et de nos centres de distribution, elles ont toutes répondu à l'appel pour aider les collectivités et la clientèle à travers cette terrible pandémie en toute sécurité. Au cours de notre exercice 2021, nous avons vu un exemple puissant de nos valeurs en action.

En plus des énormes investissements en temps, en énergie et en ressources financières dans les nombreuses collectivités que nous servons, Empire et Sobeys poursuivent également leurs efforts pour rendre notre industrie plus durable et plus inclusive. Les événements de la dernière année, en particulier les nombreux défis présentés par la COVID-19, ont mis en lumière les inégalités auxquelles sont confrontées les personnes racisées au Canada et les injustices qu'elles subissent au quotidien, et en particulier leurs répercussions

« Notre engagement à diriger en nous appuyant sur une vision et des valeurs nous a permis de nous positionner comme un leader exceptionnel dans le monde des affaires et un contributeur important à l'économie canadienne. Toute l'équipe d'Empire s'investit pour continuer à apporter des changements positifs dans nos collectivités et notre pays.



sur les communautés noires et autochtones. Les entreprises canadiennes ont beaucoup de travail à faire si nous espérons faire des progrès importants et durables dans ce projet crucial. Chez Empire, nous croyons et acceptons que nous avons la responsabilité d'être un moteur de changement dans les domaines de la diversité, de l'équité et de l'inclusion.

À ce titre, nous avons approfondi de manière significative nos engagements à éliminer les préjugés systémiques et à relever les défis urgents que rencontrent nombre de nos collègues et des personnes des collectivités que nous servons chaque jour. Nous avons établi un partenariat avec des leaders et des experts en diversité, équité et inclusion pour nous guider dans notre cheminement et créer des points de référence tangibles pour suivre nos progrès. Les initiatives et engagements que nous avons pris en matière de diversité, équité et inclusion au cours de la dernière année nous placent en bonne position pour l'avenir, tant au sein de notre entreprise que dans l'ensemble de la population canadienne.

Cette année, nous avons accueilli avec joie notre toute nouvelle membre du conseil d'administration, Michelle Banik. Michelle a dirigé l'équipe de talent et culture chez OMERS et elle est une fervente ambassadrice de la diversité, de l'équité et de l'inclusion dans les entreprises canadiennes qui partage la vision et les valeurs qui nous animent chez Empire.

Alors que nous cherchons à renforcer notre position et à préparer notre entreprise pour l'avenir, je voudrais souligner le formidable leadership du comité de direction d'Empire cette année. Notre président et chef de la direction, Michael Medline, a mené notre entreprise à travers certains des plus grands défis que nous ayons jamais rencontrés tout en lui permettant de générer sa croissance la plus importante depuis des années. Ses efforts au cours de la dernière année et au-delà lui ont valu une reconnaissance bien méritée de la part de Waterstone Human Capital comme l'un des chefs de la direction les plus admirés du Canada en 2020 dans la catégorie du leadership transformationnel. Le lauréat de cette catégorie est récompensé pour avoir utilisé le pouvoir de la culture d'entreprise pour stimuler la performance organisationnelle – un domaine dans lequel Michael a excellé depuis son arrivée chez Empire en 2017.

Le leadership de Michael nous a aidés à vivre pleinement nos valeurs, à renforcer notre culture d'entreprise et à unir 134 000 collègues à travers le pays pour offrir le meilleur service qui soit et des résultats d'affaires sans précédent. Au-delà de sa reconnaissance en tant que leader, il n'y a

40%

d'équilibre entre les sexes dans notre conseil d'administration

114

ans d'expérience dans le secteur du commerce de détail

pas de signe plus clair de nos réalisations basées sur les valeurs cette année que la distinction que nous avons obtenue pour avoir l'une des cultures d'entreprise les plus admirées du Canada.

Ces réalisations témoignent de notre conviction que faire le bien est aussi bon pour les affaires. En tant que président du conseil d'une entreprise qui est fière de mettre de l'avant de solides initiatives environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), je suis heureux de vous annoncer que nous publierons cet été notre tout premier rapport ESG, qui détaillera les progrès d'Empire sur cet important pilier de nos activités.

Alors que notre entreprise, établie il y a 114 ans, entre dans une nouvelle ère du commerce de détail, notre engagement à diriger en nous appuyant sur une vision et des valeurs nous a permis de nous positionner comme un leader exceptionnel dans le monde des affaires et un contributeur important à l'économie canadienne. Toute l'équipe d'Empire s'investit pour continuer à apporter des changements positifs dans nos collectivités et notre pays.

En tant qu'entreprise familiale fièrement canadienne, ayant des racines de longue date en Nouvelle-Écosse, cette façon de faire des affaires est ce qui nous distingue. L'héritage d'Empire est plus fort que jamais, et le Canada s'en porte mieux.

Sincèrement,

signé « James M. Dickson »

James M. Dickson

Président du conseil d'Empire Company Limited

Le 23 juillet 2021

À sa mémoire (1934–2021)



À la mémoire de Donald R. Sobey, CM

L'histoire de Donald – mari de Beth ainsi que notre père, grand-père, frère, oncle, chef d'entreprise et ami – est fascinante.

Né au plus fort de la Grande Dépression et, comme ses frères Bill et David avant lui, notre père a été initié à l'entreprise familiale dès son jeune âge. Le samedi, on le trouvait la plupart du temps en train de remplir des sacs de pommes de terre ou de couper du chou jusque tard dans la soirée, dans le sous-sol du premier magasin familial, à New Glasgow, en Nouvelle-Écosse. C'est l'attrait de l'université et la perspective excitante de déménager dans une nouvelle province qui l'ont mené à l'Université Queen's, à Kingston, en Ontario. C'est là qu'il a obtenu son diplôme en commerce, en 1957, entamant ainsi une relation avec la *School of Business* de l'Université Queen's qui allait durer toute une vie.

En 1958, notre père s'est officiellement joint à son père et à ses frères dans l'entreprise, d'abord dans le domaine du financement immobilier pour le secteur de l'épicerie en plein essor, puis dans celui de la société Empire Company Limited naissante, qui avait été créée pour diversifier les intérêts commerciaux. Il s'est joint au conseil d'administration d'Empire en 1963, avant d'être nommé président en 1969 et président du conseil en 1985. En septembre 2004, il a pris sa retraite à titre de président du conseil et a été nommé président émérite, continuant de participer activement à l'entreprise en tant que membre du conseil d'administration jusqu'à son départ à la retraite en 2015.

Il croyait fermement au pouvoir transformateur de l'éducation. Son engagement envers l'éducation postsecondaire l'a amené à jouer un rôle de premier plan dans d'importantes campagnes de financement et dans la création de bourses d'études significatives pour de nombreux collègues et universités au Canada. En 1999, il a créé la bourse d'études D&R Sobey pour les étudiants et étudiantes du Canada atlantique poursuivant des études à l'Université Queen's.

Par ce seul geste, il a rendu possible les études commerciales pour 140 étudiants et étudiantes de premier cycle du Canada atlantique à l'Université Queen's. En 2017, il a créé les bourses d'études Donald R. Sobey au *Nova Scotia Community College*, recrutant plus de 75 étudiants et étudiantes par année issus de milieux à risque et les faisant entrer au NSCC.

La passion permanente de notre père pour les arts est née d'une visite en 1949 à l'Université Mount Allison de Sackville, au Nouveau-Brunswick. En parcourant les couloirs de la maison Trueman, il a découvert les remarquables peintures et dessins d'Alex Colville, alors jeune professeur à l'école des beaux-arts de l'université. Cette expérience l'a marqué et a été le point de départ de sa vie de collectionneur et de mécène. Il a été membre du conseil d'administration du Musée des beaux-arts du Canada pendant 14 ans, dont deux mandats consécutifs à titre de président du conseil. En 2002, en tant que président de la Fondation Sobey pour les arts, il a supervisé la création du prix Sobey pour les arts, la plus haute distinction dans le domaine de l'art contemporain au Canada. Tout au long de sa vie, l'une de ses plus grandes passions a été de rencontrer et d'encourager les talents artistiques de partout au Canada.

Mari, père et grand-père dévoué, notre père a donné l'exemple de ce à quoi peut ressembler une vie bien vécue. Ses forces dans le domaine des affaires, de la finance, de la philanthropie et du développement communautaire n'avaient d'égal que sa générosité, son humour, sa curiosité intellectuelle et son esprit. Au nom de notre famille, j'aimerais remercier tous les membres de la famille d'Empire pour vos contributions individuelles et collectives à sa vie bien vécue.

— Rob Sobey

Une vie bien vécue

« La capacité à donner en retour est le plus grand mérite par lequel une personne peut se distinguer.

— Donald R. Sobey



1



2



3



4

1. Frank H. Sobey avec ses fils : David Sobey, Donald Sobey et Bill Sobey (de gauche à droite).
2. Le gouverneur général David Johnston décerne l'Ordre du Canada à Donald R. Sobey (2014).
3. Donald R. Sobey avec Raphaëlle de Groot, gagnante du prix Sobey pour les arts 2012, et Rob Sobey, lors du 10^e prix annuel Sobey pour les arts.
4. D^r Arthur Macdonald, lauréat du prix Nobel de physique en 2015, en compagnie de Donald R. Sobey et Rob Sobey lors du souper annuel de la Queen's School of Business pour D&R Sobey Atlantic Scholars.
5. David F. Sobey et Donald R. Sobey lors de leur intronisation au Panthéon des personnalités canadiennes des affaires (2007).



5

Philanthrope visionnaire

Donald R. Sobey était un philanthrope visionnaire qui, tout au long de sa vie, a consacré son temps, son énergie et ses ressources personnelles à la société canadienne grâce à d'innombrables projets dans les domaines de la santé, de l'accès à l'éducation postsecondaire et des arts visuels.

Il a été président du conseil de la Fondation du Musée des beaux-arts du Canada, où il a créé le Fonds de recherche Donald et Beth Sobey du conservateur en chef et a versé les dons initiaux dans le Fonds de dotation des artistes canadiens à Venise. Sa générosité en tant que président a ouvert la voie à une série d'acquisitions importantes pour la collection.

En tant que président de la Fondation Sobey pour les arts, il a créé le Prix Sobey pour les arts, la récompense en art contemporain la plus prestigieuse au Canada, et a fait de nombreux investissements dans la promotion mondiale de l'art autochtone contemporain du Canada.

Il s'est employé activement à aider les jeunes Canadiens de la région de l'Atlantique à atteindre l'excellence en études postsecondaires, en finançant des bourses d'études dans divers collèges et universités. Cet effort a mené à la création de la bourse d'études D&R Sobey pour les étudiants du Canada atlantique qui poursuivent des études commerciales à l'Université Queens, de la bourse de la famille de Donald R. Sobey pour les étudiants de l'Université de Kings College, des bourses Donald R. Sobey pour le Nova Scotia Community College et, en collaboration avec le Fonds mondial pour la nature, du Fonds Donald R. Sobey pour les océans, à l'Université Dalhousie, parmi tant d'autres.

Message du président et chef de la direction



L'avenir appartient aux entreprises qui rendent le monde meilleur : Celles qui ont des valeurs fondamentales de générosité et qui redonnent aux communautés qu'elles servent. Celles qui font pression pour des réformes de l'industrie afin de rendre le secteur de l'épicerie de détail au Canada plus fort et meilleur. Celles qui innovent pour anticiper les besoins de la prochaine génération de clientèle. Et celles qui peuvent générer des rendements exceptionnels pour les actionnaires.

Au cours de l'exercice 2020, Empire s'est transformée du jour au lendemain en un service essentiel. Puis, l'exercice 2021 s'est avéré être un test encore plus extraordinaire de l'endurance de notre équipe, qui nous a permis une fois de plus de démontrer nos capacités et notre résilience.

Vous m'avez déjà entendu dire que notre plus grande force résidait dans notre effectif. Les membres de nos équipes adhèrent à une culture axée sur la sollicitude, la confiance et le respect les uns envers les autres, envers notre clientèle et envers nos partenaires. Ensemble, nous soutenons les personnes dans le besoin dans les communautés que nous servons et nous nous efforçons de créer une planète plus durable, et ce, tout en générant d'excellents résultats, avec passion et intégrité.

Durant la pandémie, Empire n'a cessé de se démarquer en tant que chef de file des détaillants en alimentation canadiens, produisant de solides résultats pour les actionnaires et ayant des effets positifs sur les familles partout au Canada.

À la mémoire de Donald R. Sobey

Nous devons remercier feu Donald R. Sobey, décédé en mars dernier, qui a su entretenir ces valeurs dans l'entreprise que son grand-père a fondée à Stellarton, en Nouvelle-Écosse, il y a 114 ans. Chaque fois que nous échangeons Donald et moi, je l'écoutais très attentivement. L'étendue et la profondeur de ses connaissances étaient une source d'inspiration inépuisable, et sa vision des affaires n'avait pas d'égal.



Donald croyait aussi fermement qu'il fallait redonner aux arts et à la communauté. Philanthrope visionnaire, il a souvent tracé de nouvelles voies dans le monde des arts et dans le milieu universitaire. Lors de notre dernière conversation, en février 2021, il était de tout cœur avec nos équipes pour leurs efforts constants déployés tout au long de la pandémie pour nourrir la population canadienne, pour prendre soin les uns des autres et pour soutenir les collectivités d'un océan à l'autre.

Il a inspiré et encouragé les valeurs fondamentales d'Empire, et nous sommes devenus meilleurs grâce à lui. Donald nous manque terriblement.

Donner vie à nos valeurs au cours de l'exercice 2021

Cette année, notre approche des affaires fondée sur nos valeurs a été récompensée par le prix « Les cultures d'entreprise les plus admirées du Canada », une victoire que nous accueillons avec humilité, mais qui mérite d'être soulignée pour notre équipe de 134 000 personnes d'un océan à l'autre.

En partenariat avec la Fondation Sobey, nous avons lancé notre initiative « La santé mentale chez les jeunes : Toute une famille pour les soutenir ». Cette initiative répondra au besoin crucial d'interventions précoces en santé mentale auprès des enfants et des adolescents. L'initiative n'en est qu'à ses débuts, mais nous constatons déjà d'excellents résultats, et nous avons hâte de les communiquer dans les années à venir.

Nous avons poursuivi notre soutien de longue date à Olympiques spéciaux Canada et, cette année, nous avons célébré nos athlètes des Olympiques spéciaux comme jamais auparavant dans nos magasins. Je suis tellement fier de voir huit athlètes des quatre coins du pays figurer dans notre campagne annuelle – dont Benjamin Millington de Calgary, en Alberta, qui apparaît en page couverture du rapport annuel de cette année.

Nous avons partagé la déception qui a été ressentie dans le monde à l'été 2020, lorsque nous avons appris que les Jeux olympiques de Tokyo avaient été annulés. En tant que détaillant alimentaire officiel d'Équipe Canada, nous avons continué de soutenir les athlètes du Canada, qui n'ont pas baissé les bras et ont tenu bon malgré les contraintes causées par la pandémie. Au moment où j'écris ces lignes, nous tenons notre première campagne olympique dans nos magasins, et nous ne pourrions être plus fiers de soutenir Équipe Canada lorsque les Jeux recommenceront.



500 000

vaccins contre la COVID-19 administrés à ce jour dans nos pharmacies à travers le Canada

Et, bien sûr, nos magasins ont continué de se faire les défenseurs de leurs communautés locales, en donnant des fonds, de la nourriture et des fournitures essentielles aux organisations caritatives qui en avaient besoin. La pandémie a accru le besoin de soutien, et toutes nos bannières se sont mobilisées pour aider.

L'année dernière, à la même époque, nous franchissions une étape importante de notre parcours sur la voie de la diversité, de l'équité et de l'inclusion, en devenant l'un des premiers signataires dans le cadre de l'engagement du chef de la direction envers l'Initiative BlackNorth, qui encourage les grandes entreprises canadiennes à jouer un rôle actif pour éliminer les obstacles systémiques auxquels sont confrontés les Noirs au Canada. Ce partenariat nous a permis de renforcer notre stratégie en matière de diversité, d'équité et d'inclusion et de supprimer les barrières systémiques dans nos activités.

Cette année, nous avons offert une formation sur l'inclusion consciente à plus de 600 dirigeants, et 80 % de nos équipes de première ligne ont complété la formation sur le profilage racial. Nous avons transformé nos recherches de talents à l'externe, en faisant de la diversité des compétences un élément non négociable, et ce, à tous les échelons de l'organisation. Ce ne sont là que quelques exemples des actions concrètes que nous menons.

Pour l'exercice 2022, en vue consolider davantage notre engagement dans tout ce que nous faisons, nous avons associé 10 % de la rémunération basée sur la performance aux objectifs en matière de diversité, d'équité et d'inclusion. Favoriser un environnement de travail diversifié, équitable et inclusif est la responsabilité de chaque personne, et nous engageons notre responsabilité à cet égard.

Empire est également fière d'être l'architecte principale du premier cadre de référence pour un Code de pratique pour l'approvisionnement des épicereries au Canada, en partenariat avec Produits alimentaires de santé et de consommation du Canada. Nous croyons qu'il faut faire des affaires de la bonne façon, en renforçant la chaîne d'approvisionnement alimentaire canadienne, en gardant la fabrication au Canada et en favorisant l'innovation. Je suis ravi que l'industrie ait uni ses forces pour adhérer à un code de pratique pour notre secteur. Notre équipe fera tout ce qui est en son pouvoir pour maintenir l'élan positif à l'égard de cette question importante.

80%

de nos employés de première ligne ont suivi une formation sur le thème du profilage racial

10%

de la rémunération fondée sur le rendement sera liée aux objectifs de diversité, équité et inclusion pour l'exercice 2022



Points saillants de l'exercice 2021

Le projet Horizon a vu le jour au cours de l'exercice 2021. Voici quelques points saillants de la première année du projet :

Partenariat avec Deuxième Récolte pour la récupération alimentaire

La famille de marques d'Empire a lancé un nouveau partenariat avec Deuxième Récolte afin d'optimiser leur application Bouffe Récup à l'échelle nationale dans les magasins et entrepôts des grandes enseignes afin de rediriger les excédents alimentaires vers les organismes de bienfaisance locaux.



Code de pratique pour l'approvisionnement des épicereries au Canada

Empire et Produits alimentaires, de santé et de consommation du Canada ont présenté à l'industrie et au gouvernement la première proposition de l'industrie pour un « Code de pratiques pour l'approvisionnement des épicereries au Canada. »

Voilà et Farm Boy investissent dans l'innovation

Voilà par Sobey's, Farm Boy et Oliver & Bonacini Hospitality ont annoncé une entente exclusive afin de proposer des plats gastronomiques aux clients de la région du Grand Toronto.



Points saillants de l'exercice 2021 (suite)

Longo's et Grocery Gateway

Empire a annoncé un nouveau partenariat avec Longo's et achète 51 % de Longo's, un réseau familial d'épicerie spécialisées implanté depuis longtemps dans la région du Grand Toronto, ainsi que les activités de commerce électronique de Grocery Gateway.



« Empire est fière de continuer à bâtir son héritage fondé sur les valeurs de la responsabilité, des résultats, de la bienveillance, de la confiance et du respect sur la voie d'un futur très prometteur. »

**Croissance de FreshCo dans l'Ouest**

Empire est à mi-chemin de l'expansion de ses magasins d'escompte dans l'Ouest canadien en confirmant l'ouverture de 37 magasins FreshCo.

De plus, je ne peux manquer d'exprimer ma grande reconnaissance envers les équipes des pharmacies d'Empire, qui ont raison d'être fières de ce qu'elles ont accompli en unissant leurs efforts pour contrer cette terrible pandémie et administrer plus de 500 000 vaccins jusqu'à ce jour dans les collectivités partout au Canada.

Santé mentale des enfants et des jeunes

En collaboration avec la Fondation Sobey, Empire a lancé une nouvelle initiative philanthropique avec les Fondations des hôpitaux pour enfants du Canada (FHEC) : « La santé mentale chez les jeunes : Toute une famille pour les soutenir », qui finance les programmes d'intervention en matière de santé mentale mis en place dans 13 hôpitaux pour enfants du Canada.



LA FONDATION SOBEY

Rendement de la Société et initiatives stratégiques

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, nous avons investi plus de 110 M\$ en rémunération supplémentaire pour nos équipes. Cette année a aussi été la première année de notre nouvelle stratégie triennale, le projet Horizon, qui vise à augmenter de 500 M\$ le BAIIA annualisé et à améliorer de 100 points de base la marge du BAIIA d'ici la fin de l'exercice 2023. La croissance de notre bénéfice proviendra de l'augmentation de notre part de marché et s'appuiera sur la gestion rigoureuse des coûts et des marges dans le cadre du projet Sunrise.

Notre projet Horizon compte déjà une année à son actif, et j'ai le plaisir d'annoncer que nous sommes sur la bonne voie pour atteindre nos objectifs de croissance ambitieux. Non seulement notre équipe a-t-elle continué à exercer ses activités en dépit des contraintes imposées par la pandémie, mais elle a également adhéré à notre stratégie, prenant même une longueur d'avance.

Nous constatons les avantages considérables de l'expansion et de la rénovation de notre réseau de magasins, de l'amélioration de l'exploitation dans les magasins et de l'optimisation des données avancées et de l'analytique. Nos efforts en matière d'approvisionnement stratégique sont également source d'efficacité et de valeur ajoutée. Nous continuons à investir dans notre stratégie de commerce électronique de pointe et nous lancerons Voilà par IGA à Montréal à l'exercice 2022. Nous construisons actuellement notre troisième centre de traitement des commandes à Calgary, qui ouvrira à l'exercice 2023.

Au cours de l'exercice 2021, nous avons dégagé les marges brutes les plus élevées, d'aussi loin que nous puissions nous souvenir. Un tel résultat s'explique par nos nombreuses initiatives.

En mars, nous avons fait preuve d'audace sur le marché de l'épicerie le plus concurrentiel, celui de la région du Grand Toronto, en Ontario. En effet, nous avons acquis une participation de 51 % dans Longo's et Grocery Gateway, nous associant ainsi à une autre incroyable famille d'épiciers

**S&P rehausse la note de Sobeys à la catégorie de qualité investissement**

« Sobeys Inc. a considérablement accru son BAIIA et sa marge du BAIIA de l'exercice 2020, par la mise en œuvre réussie de son programme pluriannuel de transformation au chapitre de l'exploitation (le « projet Sunrise »). Nous nous attendons à ce que les activités de la société continuent sur cette voie grâce au projet Horizon. »

— Communiqué de presse de S&P



canadiens. Fleuron de l'épicerie de détail dans la région de Toronto, Longo's partage nos valeurs familiales, offre un assortiment de produits alimentaires incroyable et se fait une priorité de redonner aux communautés qu'il sert. Au nom de toute l'équipe d'Empire, j'aimerais souhaiter une nouvelle fois la bienvenue à la famille et à l'équipe de Longo's. Le président et chef de la direction de Longo's, Anthony Longo, continuera à diriger ces excellentes marques aidé de son équipe de direction. Ensemble, nous avons de grandes choses en réserve.

Farm Boy continue également à nous tracer la voie en Ontario. À ce jour, nous avons ouvert 13 magasins depuis l'acquisition. Et notre déploiement de FreshCo dans l'Ouest canadien, où nous avons réalisé plus de la moitié de notre expansion, est un succès continu.

Voilà, notre nouvelle offre de commerce électronique de livraison d'épicerie à domicile a été lancée plus tôt que prévu, car notre formidable équipe de commerce électronique a dû en devancer le calendrier, en raison de la forte demande de la clientèle durant la pandémie. Malgré le calendrier serré et la très forte demande, l'accomplissement de l'équipe a été presque sans faille. Voilà a établi une nouvelle norme pour l'épicerie en ligne au Canada et s'est rapidement constituée une clientèle enthousiaste et fidèle. Parallèlement, notre service de ramassage en voiture prend chaque jour de l'expansion dans l'Ouest canadien et dans le Canada atlantique.

679 M\$

de dépenses d'investissement

15,3 %

d'augmentation de notre dividende

153,6 M\$

d'actions de catégorie A sans droit de vote rachetées

Cette année, nos cotes de crédit ont été rétablies à la catégorie investissement et, grâce aux flux de trésorerie solides que nous avons générés, nous avons été en mesure de rembourser entièrement deux facilités de crédit, d'investir 679 M\$ dans des immobilisations, d'acquiescer une participation de 51 % dans Longo's, d'augmenter notre dividende de 15,3 % et de racheter des actions de catégorie A sans droit de vote d'une valeur de 153,6 M\$.

Expression de notre reconnaissance

Nous n'aurions pu traverser cette période difficile de confinement et d'incertitude sans nos équipes et leur dévouement à servir notre clientèle. Nous remercions également nos actionnaires, nos partenaires d'affaires et la famille Sobey pour leur soutien constant.

Enfin, notre conseil d'administration a été une source d'inspiration et de conseils au cours des longues réunions virtuelles et a toujours été le plus grand partisan de notre approche des affaires fondée sur les valeurs. Je remercie tout particulièrement notre incroyable président, Jim Dickson, qui est une source constante de soutien pour notre équipe.

L'avenir appartient aux entreprises qui rendent le monde meilleur : Celles qui ont des valeurs fondamentales de générosité et qui redonnent aux communautés qu'elles servent. Celles qui font pression pour des réformes de l'industrie afin de rendre le secteur de l'épicerie de détail au Canada plus fort et meilleur. Celles qui innovent pour anticiper les besoins de la prochaine génération de clientèle. Et celles qui peuvent générer des rendements exceptionnels pour les actionnaires.

Empire est fière de continuer à bâtir son héritage fondé sur les valeurs de la responsabilité, des résultats, de la bienveillance, de la confiance et du respect sur la voie d'un futur très prometteur.

signé « Michael Medline »

Michael Medline
Président et chef de la direction
Empire Company Limited

Le 23 juillet 2021

Rapport sur la durabilité en quelques chiffres

À Empire, notre mission en tant que famille qui nourrit l'esprit de famille est ce qui nous inspire au quotidien. Elle motive notre engagement envers les gens, les clients, les collègues – qui font tourner notre entreprise – les collectivités au sein desquelles nous vivons et les investisseurs qui nous font confiance. Elle stimule notre engagement à protéger la planète et à réduire nos impacts. Et elle nous pousse à rechercher des produits durables et éthiques qui nous alimentent tous.

Nous sommes fiers de partager nos histoires et nos progrès dans notre rapport sur la gestion d'entreprise durable à l'adresse www.SobeysSBReport.ca

Éléments fondamentaux d'une entreprise durable

Points saillants de l'exercice 2021



Les gens

Développer et renforcer un environnement de travail diversifié, équitable et inclusif pour aider nos clients et nos collectivités à demeurer en santé et forts.

INVESTISSEMENT COMMUNAUTAIRE

15

programmes uniques rendus possibles à travers le Canada, en appui des fondations d'hôpitaux pour enfants du Canada, en vue de soutenir 13 hôpitaux pour enfants grâce à notre nouvelle initiative *La santé mentale chez les jeunes* : *Toute une famille pour les soutenir*

13,3 M

de repas offerts dans l'ensemble du Canada

140

organismes communautaires soutenus par l'intermédiaire du Fonds d'action communautaire

DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION

7

partenariats stratégiques contribuent à faire progresser notre stratégie et nos engagements en matière de diversité, d'équité et d'inclusion

Représentation de

34 %

de femmes dans des fonctions de haute direction (vice-présidente principale et vice-présidente)

Plus de

680

employés et gestionnaires ont participé à notre formation *L'inclusion consciente*



La planète

Réduire notre incidence sur l'environnement, lutter contre les changements climatiques et FaireNotrePart^{MD} pour protéger notre planète pour les générations à venir.

PLASTIQUE ET EMBALLAGE

Retrait de

800 M

de sacs d'emballage à usage unique de nos magasins dans l'ensemble du Canada

ACTION POUR LE CLIMAT

Plantation de

14 000

arbres en collaboration avec l'organisme *One Tree Planted*

GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Réduction de

24 %

de la quantité d'aliments excédentaires générés par pied carré dans nos magasins de détail (depuis 2016)



Les produits

FaireNotrePart^{MD} en offrant des choix de produits durables et éthiques à nos clients.

APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

100 %

de l'huile de palme utilisée dans les produits de nos marques maison est de l'huile de palme durable certifiée CSPO

96 %

des produits de la mer frais et congelés de nos marques maison, selon le poids, sont certifiés durables par un tiers ou recommandés par *Ocean Wise*

PARTENARIATS AVEC LES FOURNISSEURS

Augmentation de

58 %

d'une année à l'autre du nombre de femmes propriétaires ou gestionnaires dans notre réseau de partenaires fournisseurs locaux

Conseil d'administration d'Empire Company Limited



Michelle Banik³⁾
Toronto, Ontario
Administratrice depuis 2021
Administratrice de société



Cynthia Devine²⁾⁵⁾⁷⁾
Toronto, Ontario
Administratrice depuis 2013
Chef des finances de
Maple Leaf Sports &
Entertainment



James M. Dickson
Halifax, Nouvelle-Écosse
Administrateur depuis 2015
Président du conseil
d'Empire Company Limited
Conseiller au sein du cabinet
d'avocats, Stewart McKelvey



Sharon Driscoll¹⁾
Vancouver,
Colombie-Britannique
Administratrice depuis 2018
Chef de la direction
financière des
Encans Ritchie Bros. Inc.



Gregory Josefowicz³⁾
Fennville, Michigan, USA
Administrateur depuis 2016
Administrateur de société



Sue Lee³⁾
Vancouver,
Colombie-Britannique
Administratrice depuis 2014
Administratrice de société



William Linton⁴⁾⁵⁾⁷⁾
Toronto, Ontario
Administrateur depuis 2015
Administrateur de société



Michael Medline
Toronto, Ontario
Administrateur depuis 2017
Président et chef de la
direction, Empire Company
Limited et Sobeys Inc.



Martine Reardon¹⁾⁵⁾⁷⁾
New York, New York, USA
Administratrice depuis 2017
Chef du marketing et
vice-présidente exécutive,
contenu et membres, National
Retail Federation (É.-U.)



Frank C. Sobey⁵⁾
Pictou County,
Nouvelle-Écosse
Administrateur depuis 2007
Administrateur de société



John R. Sobey¹⁾
Pictou County,
Nouvelle-Écosse
Administrateur depuis 1979
Administrateur de société



Karl R. Sobey³⁾
Halifax, Nouvelle-Écosse
Administrateur depuis 2001
Administrateur de société



Paul D. Sobey⁵⁾
Pictou County,
Nouvelle-Écosse
Administrateur depuis 1993
Administrateur de société



Rob G.C. Sobey³⁾⁵⁾
Stellarton, Nouvelle-Écosse
Administrateur depuis 1998
Administrateur de société



Martine Turcotte¹⁾⁶⁾⁸⁾
Verdun, Québec
Administratrice depuis 2012
Administratrice de société

- 1) Membre du comité d'audit
- 2) Présidente du comité d'audit
- 3) Membre du comité des ressources humaines
- 4) Président du comité des ressources humaines
- 5) Membre du comité de gouvernance et de responsabilité sociale
- 6) Présidente du comité de gouvernance et de responsabilité sociale
- 7) Membre du comité des mises en candidature
- 8) Présidente du comité des mises en candidature



Pour en savoir davantage, visitez le
www.empireco.ca/governance

Rapport de gestion

Pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 1^{er} mai 2021

Renseignements prospectifs	13	Situation financière consolidée	29
Survol de la Société	14	Principales mesures de la situation financière	29
Vente au détail de produits alimentaires	14	Capitaux propres	30
Orientation stratégique	15	Offre publique de rachat dans le cours normal des activités	31
Mise à jour sur les activités	17	Normes et méthodes comptables	32
Placements et autres activités	18	Normes, modifications et interprétations publiées, mais non encore adoptées	32
Perspectives	19	Estimations comptables critiques	32
Sommaire des résultats du quatrième trimestre	20	Contrôles et procédures de communication de l'information	34
Ventes	20	Contrôle interne à l'égard de l'information financière	34
Profit brut	20	Transactions entre parties liées	34
Bénéfice d'exploitation	21	Rémunération des principaux dirigeants	35
BAIIA	21	Indemnités	35
Charges financières	21	Éventualités	35
Impôt sur le résultat	21	Gestion du risque	36
Bénéfice net	21	Événement postérieur à la date de clôture	41
Résultats d'exploitation de l'exercice complet	22	Désignation des dividendes déterminés	41
Ventes	22	Mesures et données financières non conformes aux PCGR	42
Profit brut	22	Mesures financières	42
Bénéfice d'exploitation	23	Données financières	43
BAIIA	23		
Charges financières	23		
Impôt sur le résultat	23		
Bénéfice net	23		
Performance financière par secteur	24		
Vente au détail de produits alimentaires	24		
Placements et autres activités	24		
Résultats d'exploitation trimestriels	25		
Situation de trésorerie et sources de financement	25		
Activités d'exploitation	26		
Activités d'investissement	26		
Dépenses d'investissement	26		
Activités du réseau de magasins et superficie en pieds carrés	27		
Activités de financement	27		
Flux de trésorerie disponibles	28		
Obligations au titre des avantages sociaux futurs	28		
Garanties et engagements	29		

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion présente l'analyse des résultats financiers consolidés d'Empire Company Limited (« Empire » ou la « Société ») (TSX : EMP.A) et de ses filiales, y compris ceux de la filiale entièrement détenue Sobeys Inc. (« Sobeys »), pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 1^{er} mai 2021 et pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 2 mai 2020. Il doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés audités de la Société et les notes annexes pour l'exercice clos le 1^{er} mai 2021 et l'exercice clos le 2 mai 2020. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la Société, notamment sa notice annuelle, veuillez consulter le site Web de SEDAR à l'adresse www.sedar.com ou le site Web de la Société à l'adresse www.empireco.ca.

Les états financiers consolidés audités et les notes annexes ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et sont présentés en dollars canadiens. Les états financiers consolidés comprennent les comptes d'Empire et de ses filiales ainsi que ceux des entités structurées que la Société est tenue de consolider. L'information qui figure dans le présent rapport de gestion est établie au 22 juin 2021, à moins d'indication contraire.

Renseignements prospectifs

Le présent document renferme des énoncés prospectifs qui sont présentés dans le but d'aider le lecteur à connaître le contexte dans lequel s'inscrit la situation financière de la Société et à comprendre les attentes de la direction concernant les priorités, les objectifs et les plans stratégiques de la Société. Ces énoncés prospectifs peuvent ne pas être appropriés à d'autres fins. Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'utilisation de mots ou d'expressions tels que « prévoir », « s'attendre à », « croire », « estimer », « avoir l'intention de », « pouvoir », « planifier », « projeter » et d'autres expressions semblables, ainsi qu'à l'emploi de ces verbes au futur ou au conditionnel ou à la forme négative.

Ces énoncés prospectifs comprennent notamment ce qui suit :

- Les attentes de la Société concernant l'incidence financière du projet Horizon et de ses initiatives sous-jacentes, y compris la croissance prévue des parts de marché, les économies de coûts et les marges résultant de cette stratégie et le moment prévu de réalisation des avantages supplémentaires, sur lesquels plusieurs facteurs pourraient avoir des répercussions, notamment le temps dont aura besoin la Société pour mener à bien le projet, et l'incidence du nouveau coronavirus (« COVID-19 » ou « pandémie »), dont le changement de comportement de la clientèle;
- Les attentes de la Société concernant les avantages financiers du projet Horizon ainsi que la poursuite de l'expansion et de la rénovation du réseau de magasins, la maximisation promotionnelle, l'analyse des données et les gains d'efficacité en matière d'approvisionnement stratégique, sur lesquels plusieurs facteurs pourraient avoir des répercussions, notamment le temps dont aura besoin la Société pour mener à bien les initiatives et l'incidence de la COVID-19, dont le changement de comportement de la clientèle;
- L'expansion de FreshCo dans l'Ouest canadien et l'expansion de Farm Boy en Ontario, y compris les attentes de la Société en matière de rentabilité et de résultats d'exploitation futurs, le montant et le moment des dépenses, le nombre projeté d'ouvertures de magasins et le lieu, la faisabilité et le moment de la construction, sur lesquels la COVID-19, les calendriers de construction et les permis, la conjoncture économique et les relations avec la main-d'œuvre pourraient avoir des répercussions;
- Les attentes de la Société selon lesquelles l'exercice 2022 reflétera la plus forte dilution du bénéfice net pour le programme Voilà, du fait que le site de Toronto devrait commencer à générer des résultats positifs vers la fin de la troisième année d'exploitation, sur lesquelles la COVID-19, les futurs coûts d'exploitation et dépenses d'investissement, l'intérêt général des clients pour les services et la performance de son fournisseur de technologie, Ocado Group plc (« Ocado »), pourraient avoir des répercussions;
- Les attentes de la Société concernant la mise en place de son service d'achat en ligne de produits d'épicerie pouvant être livrés à domicile et ses projets d'expansion du service de cueillette à l'extérieur du magasin Voilà, qui devraient avoir un effet de dilution d'environ 0,25 \$ à 0,30 \$ par action sur le bénéfice par action d'Empire de l'exercice 2022, sur lesquels la COVID-19, les futurs coûts d'exploitation et dépenses d'investissement, l'intérêt général des clients pour les services et la performance de son fournisseur de technologie, Ocado, pourraient avoir des répercussions;
- Les prévisions de la Société selon lesquelles les marchés d'alimentation conserveront une partie du pourcentage de la consommation alimentaire qui est passé du secteur de la restauration et de l'hôtellerie à celui des marchés d'alimentation, prévisions sur lesquelles les facteurs suivants pourraient avoir une incidence : la durée des interruptions causées par la COVID-19, la capacité des entreprises du secteur de la restauration et de l'hôtellerie de rouvrir et de reprendre leurs activités, et la demande continue pour les services de restauration et d'hôtellerie à court terme;
- Les prévisions de la Société selon lesquelles elle engagera des frais de vente et charges administratives d'environ 15 M\$ à 20 M\$ au premier trimestre pour s'adapter à la crise de la COVID-19, sur lesquels la durée de l'interruption des activités causée par la COVID-19 et la possibilité que d'autres précautions de sécurité soient nécessaires pourraient avoir des répercussions;

- Les plans de la Société visant à accroître encore le chiffre d'affaires et la rentabilité de ses marques maison, sur lesquels les futurs coûts d'exploitation et d'investissement, ainsi que l'intérêt des clients pourraient avoir une incidence;
- Les attentes de la Société concernant le montant et le moment des dépenses liées à l'achèvement de futurs centres de traitement des commandes, qui pourraient être touchés par l'approvisionnement en matériaux et en équipement, les calendriers de construction et la capacité des entrepreneurs en construction;
- Les estimations de la Société concernant les futures dépenses d'investissement, au titre desquelles figurent les rénovations et les nouveaux magasins, les dépenses en technologies analytiques avancées et autres systèmes technologiques, les acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement, et les entrées d'immobilisations incorporelles, qui peuvent être influencées par les résultats d'exploitation, les incidences de la pandémie et l'environnement économique;
- Les prévisions de la Société relativement à ses cotisations aux régimes enregistrés à prestations définies, qui pourraient être touchées par les fluctuations des marchés financiers;
- L'intention de la Société de racheter aux fins d'annulation des actions de catégorie A sans droit de vote aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités qui pourrait être touchée par les conditions de marché et la conjoncture économique, les changements de lois et de réglementation et les résultats d'exploitation;
- Les prévisions de la Société selon lesquelles ses fonds en caisse et ses équivalents de trésorerie, ses facilités de crédit disponibles et ses flux de trésorerie liés à l'exploitation lui permettront de financer les dépenses d'investissement futures, les cotisations au régime de retraite, le fonds de roulement, les obligations courantes découlant de sa dette consolidée et les besoins courants de l'entreprise, ainsi que l'opinion selon laquelle la Société dispose de fonds suffisants pour faire face à ces exigences et pour satisfaire à d'autres obligations à court et à long terme, lesquelles pourraient être touchées par des changements de la conjoncture économique.

De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent que la Société pose des hypothèses et ils sont assujettis à des incertitudes et à des risques intrinsèques, ainsi qu'à d'autres facteurs qui pourraient causer un écart significatif entre les résultats réels et ces énoncés prospectifs. Pour un supplément d'information sur les risques, les incertitudes et les hypothèses pouvant avoir une incidence sur les énoncés prospectifs de la Société, voir les documents déposés par la Société auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières, et notamment la rubrique « Gestion du risque » du présent rapport de gestion.

Bien que la Société soit d'avis que les prédictions, les prévisions, les attentes ou les conclusions présentées dans les énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut donner aucune assurance quant à leur exactitude. Les lecteurs sont priés de bien examiner les risques, les incertitudes et les hypothèses lorsqu'ils évaluent les énoncés prospectifs et de ne pas se fier outre mesure à ces énoncés. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent document traduisent les prévisions actuelles de la Société et pourraient changer. À moins que les lois sur les valeurs mobilières en vigueur ne l'exigent, la Société ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs formulés par elle ou en son nom.

Survol de la société

Les principaux secteurs d'activité et les résultats financiers d'Empire ont été divisés en deux secteurs à présenter : i) la vente au détail de produits alimentaires; et ii) les placements et autres activités. Empire et ses filiales, marchands affiliés et franchisés, dont les ventes annuelles s'établissent à environ 28,3 G\$ et qui comptent pour 15,2 G\$ d'actifs, emploient environ 134 000 personnes.

VENTE AU DÉTAIL DE PRODUITS ALIMENTAIRES

Le secteur de la vente au détail de produits alimentaires d'Empire est représenté par Sobeys, filiale entièrement détenue. Fièvre entreprise canadienne ayant son siège social à Stellarton, en Nouvelle-Écosse, Sobeys répond aux besoins en épicerie de la population canadienne depuis 1907. Sobeys exploite un réseau de plus de 1 500 magasins qu'elle détient elle-même, qui sont affiliés ou encore qui sont franchisés dans les 10 provinces canadiennes sous diverses bannières de détail, notamment Sobeys, Safeway, IGA, Foodland, FreshCo, Thrifty Foods, Farm Boy, Longo's ainsi que Lawtons Drugs, un service d'épicerie en ligne sous les bannières *Voilà by Sobeys*, Grocery Gateway, IGA.net et ThriftyFoods.com, et plus de 350 postes d'essence.

COVID-19

Les répercussions de la COVID-19 sur la Société ont commencé à se faire sentir en février 2020 : les autorités gouvernementales ont imposé des restrictions et les Canadiens ont été encouragés à mettre en pratique les mesures de santé publique, telles que rester à la maison, pratiquer la distanciation sociale, porter le masque et recevoir la vaccination. Des protocoles de désinfection accrus ont continué d'être appliqués dans les magasins et dans les centres de distribution, la demande et les habitudes de consommation des consommateurs se sont transformées, et la volatilité a augmenté sur les marchés des capitaux. La Société a réagi de façon proactive tout au long de cette période et réuni un groupe de travail interfonctionnel de préparation en cas de pandémie dont le mandat est de surveiller et d'atténuer efficacement les risques pour les employés, les clients et l'entreprise.

La direction a comme priorité d'assurer la santé et la sécurité des employés, des clients et des collectivités tout en maintenant une chaîne d'approvisionnement résiliente pour répondre aux besoins des Canadiens et pour soutenir les organismes de bienfaisance. La Société continue de consacrer des sommes supplémentaires aux produits et procédures de sécurité et de désinfection afin de permettre aux clients et aux employés de se sentir protégés en magasinant ou en travaillant dans les magasins. La direction surveille de près les répercussions de la pandémie sur la vente au détail d'aliments dans le monde et continue à se fonder sur les meilleures pratiques.

La direction s'attend à ce que, au fur et à mesure que les restrictions de confinement s'assoupliront et que les consommateurs réorienteront certaines dépenses vers le secteur de la restauration et de l'hôtellerie, le secteur des marchés de l'alimentation conserve une partie du pourcentage de la consommation qui a été dévié du secteur de la restauration et de l'hôtellerie vers le secteur des marchés d'alimentation. Les répercussions futures de la COVID-19 et des restrictions imposées par le gouvernement sont incertaines et dépendront d'une part de la durée et de l'étendue de la propagation du virus et, d'autre part, du déploiement continu de la vaccination dans tout le pays. La situation financière et les flux de trésorerie de la Société demeurent solides. Au 1^{er} mai 2021, les fonds en caisse et les équivalents de trésorerie de la Société s'élevaient à 891 M\$ et la Société avait accès à environ 694 M\$ de capacité inutilisée sur des facilités de crédit qui n'arriveront à échéance qu'à l'exercice 2023.

La pandémie a modifié les habitudes d'achat en alimentation des Canadiens, qui magasinent moins souvent mais achètent en plus grande quantité. Bon nombre de clients recherchent un magasin d'alimentation qui leur offre une solution d'épicerie en ligne et qui comble leurs besoins pour les produits ménagers.

À compter du troisième trimestre, certains gouvernements provinciaux ont mis en place des restrictions de confinement. La Société a introduit une prime de confinement temporaire pour les employés de première ligne des magasins et des centres de distribution des régions touchées. La prime de confinement a également été introduite dans d'autres régions à mesure que des confinements imposés par le gouvernement ont été mis en place. Le coût de ces primes sera fonction de la durée du confinement et du nombre de régions touchées.

Au cours du quatrième trimestre, le coût de la prime de confinement et du maintien des mesures de sécurité et de désinfection s'est établi à environ 24 M\$, compte tenu de la prime de confinement de 9 M\$. L'estimation initiale de la Société à l'égard de la prime de confinement, d'un montant maximal de 4 M\$, était fondée sur les renseignements disponibles à ce moment. Cependant, au cours du trimestre, un nombre plus important de mesures de confinement ont été imposées par les gouvernements dans tout le pays, de sorte que les coûts réels ont dépassé l'estimation. Au cours du premier trimestre de l'exercice 2022, la Société devrait engager des frais de vente et charges administratives d'environ 15 M\$ à 20 M\$ (67 M\$ au premier trimestre de l'exercice 2021) liés à la hausse du coût de maintien des mesures de sécurité et de désinfection, à la prime de confinement et aux autres coûts liés à la COVID-19.

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2021, la Société a lancé le projet Horizon, un plan de croissance sur trois ans axé sur l'expansion des activités de base et l'accélération du commerce électronique. La Société cible une augmentation supplémentaire de 500 M\$ du BAIIA annualisé et une augmentation de la marge du BAIIA de 100 points de base d'ici l'exercice 2023 grâce à i) une croissance des parts de marché et à ii) une discipline en matière de coûts et de marges.

Après la première année, le projet Horizon est sur la bonne voie et les avantages correspondent aux attentes de la direction. Au cours de l'exercice 2021, des gains liés au projet Horizon ont été obtenus grâce à l'expansion et à la rénovation du réseau de magasins de la Société, d'améliorations au chapitre de l'exploitation dans les magasins et du marchandisage grâce aux données et à l'analytique, ainsi que de l'accroissement continu de l'efficacité grâce aux initiatives d'approvisionnement stratégique. Les gains ont été en partie contrebalancés par l'investissement dans le réseau de commerce électronique de la Société.

Pour l'exercice 2022, la direction prévoit que la majeure partie des gains proviendront de l'annualisation des initiatives de l'exercice 2021, ainsi que de l'expansion et de la rénovation continues du réseau de magasins, de la maximisation promotionnelle, de l'analyse des données et d'une efficacité de l'approvisionnement stratégique. Les avantages seront en partie contrebalancés par l'investissement dans le réseau de commerce électronique de la Société.

Enregistrer une croissance des parts de marché

Le soutien et le financement supplémentaires accordés au réseau de magasins devraient permettre une croissance des parts de marché, car ils favoriseront l'amélioration de la productivité des magasins, le développement des activités d'épicerie en ligne, la croissance du portefeuille de marques maison, la poursuite de l'expansion des magasins à bas prix dans l'Ouest canadien, l'augmentation de l'empreinte de Farm Boy en Ontario et l'acquisition de Longo's en Ontario après la clôture de l'exercice.

Investir dans le réseau de magasins de la Société

La Société accélère le rythme des investissements dans les rénovations et les conversions, dans les processus des magasins, les communications, la formation, les technologies et les outils, de sorte que les employés des magasins pourront mieux servir les clients. Ces investissements continus, jumelés à des stratégies de marketing de marque renouvelées et efficaces et à l'expansion des bannières Farm Boy et FreshCo, sont pris en compte dans les dépenses d'investissement de la Société au cours de la durée du projet Horizon. Se reporter à la rubrique « Dépenses d'investissement » du présent rapport de gestion pour obtenir plus de précisions.

Améliorer la productivité des magasins

La Société a jeté les bases de ses capacités d'analytique avancée il y a quelques années. L'analytique permettra d'améliorer tous les aspects du service à la clientèle, y compris les surfaces des magasins, les offres promotionnelles et la disponibilité des produits sur les tablettes. Grâce aux nouvelles capacités, la Société est désormais en mesure de raffiner l'expérience client en tirant parti d'analyses avancées pour optimiser les catégories et la proximité des produits afin d'adapter son assortiment à chaque format de magasin.

S'imposer dans le secteur de l'épicerie en ligne au Canada

La Société a accéléré ses plans pour le commerce en ligne. En décembre 2020, la Société a annoncé que son troisième centre de traitement des commandes sera situé à Calgary et desservira la majeure partie de l'Alberta. La Société a aussi lancé sa solution de préparation en magasin, qui est destinée aux marchés qui ne seront pas servis par nos centres de traitement des commandes ou dans lesquels les centres ne sont pas encore construits. En septembre 2020, la Société a lancé son nouveau service de cueillette à l'extérieur du magasin dans certains établissements sélectionnés Sobeys. À la clôture de l'exercice 2021, 30 établissements offraient ce service. La Société continue d'étendre le service de cueillette à l'extérieur du magasin aux magasins à l'échelle nationale et, d'ici la fin de l'exercice 2022, elle prévoit que jusqu'à 120 magasins fourniront ce service offrant une option de commerce en ligne dans chaque province.

Élargir le portefeuille de marques maison de la Société

La Société a amélioré le positionnement et l'image de ses marques maison. La Société examine le rôle précis des marques maison dans chaque catégorie et détermine, en fonction des besoins des consommateurs, quelles catégories et bannières devront être privilégiées en vue d'une expansion de ces marques. En étroite collaboration avec ses partenaires fournisseurs, la Société prévoit accroître encore les ventes et la rentabilité de ses marques maison en augmentant la distribution, le placement des produits sur les tablettes et l'innovation en matière de produits.

Offrir la meilleure expérience personnalisée aux clients

La Société investit dans l'analytique et la technologie pour mieux cerner les préférences des clients et communiquer avec eux de manière directe et personnalisée, délaissant les communications de masse pour miser sur la création de liens personnels avec les clients. L'objectif est de déployer des offres et des communications personnalisées de classe mondiale pour inspirer les clients et améliorer l'expérience et la pertinence des promotions.

Tirer parti de notre discipline en matière de coûts et de marges

La Société a considérablement amélioré son efficacité et sa compétitivité en matière de coûts grâce au projet Horizon. De plus, il est encore possible d'éliminer des coûts sans valeur ajoutée ainsi que d'optimiser les marges.

Favoriser l'efficacité de l'approvisionnement non lié à la mise en marché

L'équipe d'approvisionnement stratégique continue de réaliser des gains d'efficacité et de réduire les coûts pour toutes les dépenses indirectes.

Continuer à accroître l'efficacité de l'approvisionnement lié à la mise en marché

La Société continue d'investir dans l'analyse avancée des données pour soutenir son processus de planification des catégories. Les marchands continueront de travailler avec les fournisseurs nationaux et de produits de marque maison pour conserver les gains réalisés à la suite de l'examen des catégories et d'établir des partenariats avec les fournisseurs pour saisir les nouvelles occasions et s'assurer que la Société propose à ses clients le meilleur rapport qualité-prix et les meilleures offres.

Investir dans les meilleures solutions d'analytique pour améliorer la proposition de valeur pour les clients

Les outils d'analytique avancée aideront la Société à orienter ses investissements vers les produits auxquels les clients tiennent le plus, dans le but d'améliorer la valeur pour les clients.

Les outils d'analytique avancée seront mis à profit à l'échelle nationale par les marchands de catégories, tous formats confondus, pour réduire le coût net des offres promotionnelles de la Société, tout en améliorant la valeur pour les clients. L'initiative de maximisation promotionnelle – un partenariat entre l'équipe d'analyse avancée et les marchands de catégories – a commencé à présenter des avantages en ce qui a trait à la marge au cours de l'exercice 2021. Des investissements supplémentaires dans l'analyse des données et la technologie devraient permettre de nouvelles améliorations au cours de l'exercice 2022.

Optimiser la productivité de la chaîne d'approvisionnement

La Société continue d'optimiser sa chaîne d'approvisionnement et ses réseaux logistiques et consolidera certains processus d'approvisionnement. Au cours de l'exercice 2021, cinq centres de distribution en Colombie-Britannique et au Québec ont été regroupés en deux installations, ce qui a permis d'accroître la capacité et l'efficacité du réseau.

Améliorer les systèmes et les processus

En exploitant la technologie pour améliorer ses systèmes et ses processus, la Société réalise des gains d'efficacité et réduit ses coûts dans ses fonctions administratives et de soutien.

MISE À JOUR SUR LES ACTIVITÉS

Farm Boy

L'acquisition de Farm Boy le 10 décembre 2018 a permis d'ajouter 26 magasins au réseau en Ontario, et la Société a l'intention de doubler le nombre de magasins Farm Boy dans les cinq ans suivant la date d'acquisition, et ce, principalement dans la région du Grand Toronto (« RGT »). Au cours du quatrième trimestre, la Société a ouvert un nouveau magasin, ce qui porte le nombre total de nouveaux magasins à sept au cours de l'exercice 2021, y compris une relocalisation. Le huitième magasin, qui devait initialement ouvrir ses portes au cours de l'exercice 2021, a été inauguré au cours de la première semaine de l'exercice 2022, en raison des retards dans la construction liés à la COVID-19. En date du 17 mai 2021, la Société avait franchi la moitié du chemin de son objectif d'expansion de la bannière Farm Boy en Ontario.

À la suite de l'acquisition, la Société compte maintenant 44 magasins Farm Boy confirmés en Ontario :

- 39 magasins Farm Boy actuellement ouverts et en exploitation au 22 juin 2021
- 5 magasins Farm Boy qui devraient ouvrir leurs portes au cours de l'exercice 2022, déduction faite d'une fermeture

Au cours de l'exercice 2022, la Société a ouvert deux magasins à ce jour et prévoit ouvrir cinq autres magasins Farm Boy en Ontario, déduction faite d'une fermeture, conformément à ses plans prévoyant l'ouverture d'environ 20 nouveaux magasins au cours des trois années du projet Horizon.

FreshCo

Au cours de l'exercice 2018, la Société a annoncé des plans visant à étendre le réseau de magasins à bas prix FreshCo dans l'Ouest canadien et prévoit convertir jusqu'à 25 % des 255 épiceries à gamme complète de services Safeway et Sobeys dans l'Ouest canadien en magasins à bas prix FreshCo.

La Société compte avoir 40 magasins ouverts dans l'Ouest canadien d'ici la fin de l'exercice 2022 – plus de la moitié de l'estimation initiale. La Société a ouvert 15 magasins FreshCo au cours de l'exercice considéré, ayant atteint la cible du projet Horizon pour l'exercice 2021.

Du total des 40 magasins FreshCo dont l'ouverture a été confirmée :

- 28 magasins sont actuellement ouverts et en exploitation au 22 juin 2021 :
 - » 16 en Colombie-Britannique
 - » 6 au Manitoba
 - » 4 en Saskatchewan
 - » 2 en Alberta
- 12 magasins doivent ouvrir leurs portes au cours de l'exercice 2022 :
 - » 10 en Alberta
 - » 1 en Saskatchewan
 - » 1 dans le nord de l'Ontario

Acquisition d'une entreprise

Le 16 mars 2021, la Société a conclu, par l'intermédiaire d'une filiale entièrement détenue, une convention visant l'acquisition de 51 % des activités de Longo's, un réseau familial d'épiceries spécialisées implanté depuis longtemps dans la RGT, ainsi que les activités de commerce électronique de Grocery Gateway, pour un prix d'achat total de 357,0 M\$.

Le 4 mai 2021, après l'exercice clos le 1^{er} mai 2021, Sobeys a reçu une lettre de non-intervention de la part du Bureau de la concurrence du Canada concernant la transaction relative à Longo's. La transaction a ensuite été conclue le 10 mai 2021. L'opération a été financée par l'émission de 3 187 348 actions de catégorie A sans droit de vote aux vendeurs au prix de 39,22 \$ par action, pour un montant de 125,0 M\$, par des liquidités de 193,6 M\$ et par un emprunt de 38,4 M\$. Le prix d'achat est assujéti à des rajustements de clôture.

Coûts liés à la fermeture et à la conversion de magasins et aux départs volontaires

Au quatrième trimestre clos le 1^{er} mai 2021, la Société a inscrit une reprise à l'égard des coûts de fermeture et de conversion supplémentaires de 1,1 M\$ principalement liés à la conversion des magasins aux bannières Farm Boy et FreshCo (coûts liés à la conversion de magasins et aux départs volontaires de 4,2 M\$ en 2020).

En raison de cette reprise, la charge nette pour l'exercice 2021 s'est établie à 29,5 M\$ (7,0 M\$ en 2020).

Ratification d'une nouvelle convention collective en Alberta

Au cours du premier trimestre, la Société a annoncé la ratification d'une nouvelle convention collective pour les magasins Safeway de l'Alberta avec le local 401 des TUAC, le syndicat qui représente la majorité des employés de Safeway dans la province. Cette convention collective de cinq ans est concurrentielle au sein du marché albertain, ce qui place la Société sur un pied d'égalité avec la concurrence et lui procure la souplesse et la stabilité nécessaires pour mieux gérer les coûts opérationnels et de main-d'œuvre dans la province. Cette convention collective permet également de faire avancer les projets de la Société visant à étendre la bannière de magasins à bas prix FreshCo en Alberta.

La convention collective prévoyait le versement d'un paiement forfaitaire unique rétroactif aux employés de Safeway en Alberta pour les heures travaillées au cours des trois dernières années. Le paiement forfaitaire unique rétroactif de 14,8 M\$ lié à cette convention collective a été réglé en totalité au deuxième trimestre.

Chaîne d'approvisionnement

Au cours du quatrième trimestre, la Société a regroupé deux centres de distribution au Québec. Tous les articles surgelés destinés au Québec se trouvent maintenant dans un seul centre de distribution, ce qui améliore l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement.

Au cours du premier trimestre, la Société a ouvert un nouveau centre de distribution en Colombie-Britannique, qui regroupe trois anciens centres de distribution en une seule installation. Cet emplacement centralisé permet d'accroître la capacité et l'efficacité du réseau.

Voilà

Le 22 juin 2020, la Société a présenté ce que sera l'avenir de la livraison d'épicerie en ligne dans la RGT grâce à sa toute nouvelle plateforme de commerce électronique, *Voilà by Sobeys*. Voilà est exploitée grâce à la technologie avancée d'Ocado et remplit les commandes à partir de son centre de traitement des commandes automatisé situé à Vaughan, en Ontario. Des robots assemblent les commandes de manière efficace et sécuritaire, ce qui réduit au minimum la manipulation des produits, tandis que les employés de Voilà livrent les commandes directement au domicile du client.

Le centre de traitement des commandes de Vaughan, qui dessert déjà la RGT, Barrie, Kitchener, Waterloo, Guelph et Hamilton, a récemment étendu sa zone de service pour inclure Niagara, St. Catharines et Brantford. Le centre dépasse tous les objectifs de la vente au détail de produits alimentaires, et le centre obtient de solides résultats en matière de livraison dans les délais prévus et de traitement, et en matière de satisfaction et de fidélisation de la clientèle.

Au troisième trimestre de l'exercice 2021, le Fonds de placement immobilier Crombie (« FPI Crombie ») a achevé la construction du deuxième centre de traitement des commandes Voilà à Montréal et Ocado travaille maintenant à la mise en place de la technologie interne. Le centre de traitement des commandes devrait être prêt à commencer à livrer aux clients au début de l'année civile 2022. Ce deuxième centre de traitement des commandes permettra le lancement de *Voilà par IGA* dans les grandes villes de la province de Québec.

La Société a accéléré l'exécution de ses plans relatifs au commerce électronique et prévoit avoir un total de quatre centres de traitement des commandes au Canada. Le troisième centre de traitement des commandes sera situé à Calgary et servira la majeure partie de l'Alberta. Le centre de traitement des commandes devrait commencer à livrer aux clients au cours du premier semestre de l'année civile 2023. Avec seulement quatre centres, la Société sera en mesure de servir environ 75 % des ménages canadiens, ce qui représente environ 90 % des dépenses en ligne des Canadiens.

Au cours de l'exercice 2021, la Société a lancé le service de cueillette à l'extérieur du magasin Voilà et sert désormais des clients dans 30 magasins de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, de l'Île-du-Prince-Édouard et de l'Alberta, et prévoit ajouter jusqu'à 90 nouveaux magasins au cours de l'exercice 2022. La Société compte étendre ce service à des centaines de magasins aux quatre coins du pays au cours des prochaines années. La solution retenue repose sur la technologie d'Ocado et est destinée aux clients des marchés qui ne comptent pas encore de centre de traitement des commandes ou qui ne seront pas servis par un futur centre dans leur région.

Voilà a eu un effet de dilution de respectivement 0,04 \$ et 0,18 \$ après impôt sur le bénéfice par action pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 1^{er} mai 2021 (0,01 \$ et 0,04 \$ en 2020). Au Canada, les ventes d'épicerie en ligne ont continué de croître, bien qu'à un rythme plus lent qu'au début de la pandémie de COVID-19. Les trois plateformes de commerce électronique de la Société ont vu leur chiffre d'affaires combiné croître de 15 % au quatrième trimestre par rapport à l'exercice précédent.

PLACEMENTS ET AUTRES ACTIVITÉS

En date du 1^{er} mai 2021, le secteur des placements et autres activités d'Empire comprenait ce qui suit :

1. Une participation de 41,5 % (participation de 41,5 % après dilution) comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans le FPI Crombie (TSX : CRR.UN), fonds de placement immobilier à capital variable enregistré en Ontario. Le FPI Crombie est l'un des plus importants propriétaires d'immeubles commerciaux du pays, sa stratégie étant de détenir, d'exploiter et d'élaborer un portefeuille de haute qualité composé de centres commerciaux ayant une épicerie ou une pharmacie comme locataire pilier, d'immeubles commerciaux à magasins autonomes et d'aménagements polyvalents essentiellement dans les principaux marchés urbains et de banlieue du Canada.
2. Des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, respectivement de 40,7 % dans Genstar Development Partnership, de 48,6 % dans Genstar Development Partnership II, de 39,0 % dans GDC Investments 4, L.P., de 39,0 % dans GDC Investments 6, L.P., de 39,0 % dans GDC Investments 7, L.P., de 37,1 % dans GDC Investments 8, L.P. et de 49,0 % dans The Fraipont Partnership (appelées collectivement « Genstar »). Genstar est un promoteur immobilier résidentiel qui exerce ses activités dans des secteurs choisis de l'Ontario, de l'Ouest canadien et des États-Unis.

Perspectives

La direction s'attend à ce que l'exercice 2022 soit encore touché par la pandémie de COVID-19 au début de l'exercice, et à ce que les activités reviennent à la normale durant l'année à mesure que les taux de vaccination augmentent et que les restrictions liées à la COVID-19 sont assouplies. Bien qu'il soit difficile de faire des prévisions étant donné le caractère unique de la situation, on s'attend à ce que les niveaux de consommation alimentaire à l'extérieur de la maison augmentent et que les volumes du secteur de l'épicerie diminuent en conséquence. En outre, il est probable que les consommateurs se mettent à faire leurs achats plus fréquemment et dans un plus grand nombre d'épiceries qu'au cours des 19 derniers mois. Les formats d'épicerie qui ont connu une croissance relativement faible pendant les confinements, comme les magasins à bas prix, devraient voir leurs ventes relatives augmenter. La direction ne s'attend pas à ce que le comportement de la clientèle de l'épicerie revienne complètement aux niveaux observés avant la pandémie avant un certain temps. On s'attend à ce que les volumes de carburant augmentent avec la reprise de l'activité économique et l'assouplissement des restrictions sur les voyages.

Empire prévoit qu'au cours de l'exercice 2022, les ventes des magasins comparables diminueront, en raison de la baisse des volumes du secteur, et comparativement aux ventes exceptionnellement élevées du secteur au cours de l'exercice 2021. Les marges seront toujours favorisées par les initiatives du projet Horizon, notamment l'optimisation des marques maison et des promotions, ainsi que par l'ajout de Longo's dont le taux de marge est plus élevé que celui d'Empire dans son ensemble, en partie contrebalancés par les effets des changements dans la composition des ventes entre les bannières, en raison de l'assouplissement prévu des restrictions liées à la COVID-19.

Empire s'attend à une amélioration de la rentabilité de son site de commerce électronique à Toronto, dans la mesure où les volumes continuent d'augmenter et où les coûts diminuent grâce à une meilleure efficacité opérationnelle. Dans le même temps, les coûts totaux de Voilà augmenteront dès que l'installation de Montréal amorcera ses activités et que le commerce électronique de préparation en magasin sera mis en œuvre dans un maximum de 90 magasins supplémentaires. Ensemble, les résultats en hausse à Toronto, l'augmentation des coûts à Montréal et l'ajout de magasins de commerce électronique devraient réduire le bénéfice net d'Empire pour l'exercice 2022 d'environ 0,25 \$ à 0,30 \$ par action (0,18 \$ pour l'exercice 2021). Le taux de croissance des ventes, qui est difficile à prévoir, aura une incidence sur le bénéfice futur, mais la direction prévoit que l'exercice 2022 reflétera la plus forte dilution du bénéfice net du programme Voilà, car on s'attend à ce que le site à Toronto commence à enregistrer des résultats positifs en ce qui a trait au BAIIA vers la fin de la troisième année d'exploitation, ce qui contrebalancera en partie les répercussions de l'ouverture de nouveaux centres de traitement des commandes.

L'expansion des magasins à bas prix de la Société dans l'Ouest a commencé il y a 26 mois, et il y a maintenant 28 magasins à bas prix en activité dans l'Ouest canadien. Tous les magasins ouverts au cours de la première année ont amélioré leurs résultats depuis leur ouverture et, dans l'ensemble, leur rendement est supérieur à celui de l'épicerie à gamme complète de services qu'ils ont remplacée. Les magasins FreshCo ouverts au cours de la deuxième année ont un meilleur rendement que ceux ouverts au cours de la première année. Les magasins récemment ouverts améliorent leur efficacité plus rapidement que les magasins qui ont été convertis initialement, car l'activité a atteint une masse critique. La Société continue d'accroître la présence de ses magasins à bas prix dans l'Ouest et compte 12 magasins à différents stades de développement, et elle prévoit que 40 magasins seront ouverts d'ici la fin de l'exercice 2022. L'incidence nette de la présence accrue des magasins à bas prix dans l'Ouest canadien a été relativement négligeable sur le bénéfice total, mais le BAIIA s'est amélioré par rapport à celui des magasins à gamme complète de services qui ont été convertis.

Lors de l'annonce de la stratégie du projet Horizon, la direction a estimé une augmentation sur trois ans de 500 M\$ du BAIIA, compte non tenu de l'incidence de la COVID-19. Au même moment, s'appuyant sur les résultats des 12 derniers mois terminés le 1^{er} février 2020, la direction a également indiqué qu'elle s'attendait à ce que le bénéfice par action génère un taux de croissance moyen composé d'au moins 15 % au cours de la durée du projet Horizon. Pour l'exercice 2022, il est difficile d'estimer l'incidence nette du recul des résultats attribuable à la COVID-19 et l'effet positif des initiatives du projet Horizon. La direction prévoit toujours que la Société atteindra les objectifs de la stratégie du projet Horizon, mais les comparaisons de croissance au cours de l'exercice 2022 en ce qui concerne les ventes des magasins comparables et le bénéfice par action en particulier, seront touchées par les résultats d'une année complète de pandémie de COVID-19 à l'exercice 2021.

Sommaire des résultats du quatrième trimestre

Au quatrième trimestre de l'exercice 2020, le début de la pandémie a entraîné une intensification des activités de constitution de réserves des consommateurs, ce qui a eu une incidence inhabituelle et favorable importante sur les ventes, le profit brut et le bénéfice net par rapport à l'ampleur des répercussions au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2021.

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Périodes de 13 semaines closes les		Variation en \$	Variation en %
	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020		
Ventes	6 920,0 \$	7 012,4 \$	(92,4) \$	(1,3) %
Profit brut ¹⁾	1 795,7	1 819,5	(23,8)	(1,3) %
Bénéfice d'exploitation	295,0	324,3	(29,3)	(9,0) %
BAIIA ¹⁾	514,4	527,8	(13,4)	(2,5) %
Charges financières, montant net	66,7	69,0	(2,3)	(3,3) %
Charge d'impôt sur le résultat	45,0	66,5	(21,5)	(32,3) %
Participations ne donnant pas le contrôle	11,4	11,0	0,4	3,6 %
Bénéfice net ²⁾	171,9	177,8	(5,9)	(3,3) %
Résultat par action, de base				
Bénéfice net ²⁾	0,65 \$	0,66 \$		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, de base (en millions)	266,5	269,0		
Résultat par action, après dilution				
Bénéfice net ²⁾	0,64 \$	0,66 \$		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	267,6	269,7		
Dividende par action	0,13 \$	0,12 \$		

	Périodes de 13 semaines closes les	
	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
Marge brute ¹⁾	25,9 %	25,9 %
Marge du BAIIA ¹⁾	7,4 %	7,5 %
Croissance des ventes des magasins comparables ¹⁾	(4,5) %	15,0 %
Croissance des ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant	(6,1) %	18,0 %
Taux d'impôt effectif	19,7 %	26,0 %

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

2) Attribuable aux propriétaires de la Société.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS D'EMPIRE COMPANY LIMITED

À compter du premier trimestre de l'exercice 2021, et pour les périodes de comparaison, le bénéfice d'exploitation ajusté, le BAIIA ajusté, le bénéfice net ajusté et les données connexes auparavant présentées dans le rapport de gestion ont été retirés étant donné leur importance négligeable.

Ventes

Au cours de l'exercice précédent, les ventes ont augmenté considérablement en raison d'un changement dans le comportement d'achat des consommateurs et des activités importantes de constitution de réserves, ce qui a entraîné une hausse des ventes au quatrième trimestre. Bien que les ventes demeurent supérieures aux niveaux d'avant la pandémie, le comportement des consommateurs a commencé à se stabiliser, de sorte que les ventes ont fléchi de 1,3 % pour le trimestre clos le 1^{er} mai 2021. La baisse des ventes a été partiellement contrebalancée par l'augmentation des ventes de carburant résultant de la hausse des prix du carburant, par l'expansion de FreshCo dans l'Ouest canadien et de Farm Boy en Ontario, ainsi que par une croissance des ventes en ligne attribuable principalement à Voilà.

Profit brut

Le profit brut a diminué de 1,3 % pour le trimestre clos le 1^{er} mai 2021, en raison principalement d'une baisse des ventes. La marge brute s'est accrue pour se chiffrer à 25,9 % pour l'exercice précédent, ce qui s'explique principalement par les avantages liés à la restructuration des catégories de produits, par les variations dans la composition du chiffre d'affaires provenant des différentes bannières découlant de l'effet de la COVID-19 et par un environnement moins promotionnel. L'incidence favorable observée au cours de l'exercice précédent n'a pas eu la même ampleur au cours du trimestre considéré, mais la marge brute est demeurée stable à 25,9 %, ce qui s'explique principalement par l'utilisation des outils de maximisation promotionnelle et par les reprises liées à certains rayons avec services à la suite des fermetures effectuées à l'exercice précédent en raison de la COVID-19, facteurs en partie contrebalancés par les ventes de carburant et les variations dans la composition du chiffre d'affaires entre les bannières sans postes d'essence.

Bénéfice d'exploitation

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les		Variation en \$
	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020	
Bénéfice d'exploitation consolidé :			
Vente au détail de produits alimentaires	279,8 \$	316,7 \$	(36,9) \$
Placements et autres activités :			
FPI Crombie	11,8	6,3	5,5
Genstar	4,4	2,3	2,1
Autres activités, déduction faite des charges du siège social	(1,0)	(1,0)	–
	15,2	7,6	7,6
Bénéfice d'exploitation	295,0 \$	324,3 \$	(29,3) \$

Pour le trimestre clos le 1^{er} mai 2021, le bénéfice d'exploitation a diminué en raison principalement du recul du bénéfice tiré du secteur de la vente au détail de produits alimentaires qui a résulté de la baisse des ventes découlant des changements dans les habitudes de magasinage des consommateurs observés au quatrième trimestre de l'exercice précédent. Bien qu'il y ait eu des confinements au cours du trimestre, le niveau extrême d'activité de constitution de réserves qui a été constaté lorsque l'incidence de la COVID-19 a commencé à se faire sentir ne s'est pas reproduit au cours de l'exercice considéré. En plus de la baisse des ventes, un profit constaté à l'exercice précédent sur la cession d'un contrat de location explique en grande partie la diminution du bénéfice d'exploitation. Cette diminution a été en partie contrebalancée par une baisse des frais de vente et charges administratives. La diminution de ces frais de vente et charges administratives s'explique par la baisse des coûts de main-d'œuvre qui a découlé d'une diminution de la prime de confinement temporaire par rapport au Programme temporaire de primes pour nos héros au cours de l'exercice précédent, facteur partiellement contrebalancé par la hausse des charges de rémunération pour les employés des magasins, des centres de distribution et de bureau, par la hausse des coûts liés à Voilà et par l'augmentation de la charge d'amortissement liée aux actifs au titre des droits d'utilisation.

Pour le trimestre, le bénéfice d'exploitation du secteur Placements et autres activités a augmenté en raison principalement de la hausse de la quote-part du bénéfice provenant du FPI Crombie.

BAIIA

Pour le trimestre clos le 1^{er} mai 2021, le BAIIA a diminué pour s'établir à 514,4 M\$, contre 527,8 M\$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison principalement des mêmes facteurs qui ont influé sur le bénéfice d'exploitation. La marge du BAIIA a diminué pour s'établir à 7,4 %, en comparaison de 7,5 % pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Charges financières

Pour le trimestre clos le 1^{er} mai 2021, les charges financières nettes ont diminué en raison principalement de la diminution des charges d'intérêts sur les passifs financiers évalués au coût amorti qui a découlé de la réduction des taux d'intérêt et de la dette.

Impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 19,7 % pour le quatrième trimestre clos le 1^{er} mai 2021, contre 26,0 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Le taux d'impôt effectif pour le trimestre écoulé a été inférieur au taux prévu par la loi, en raison principalement de la réévaluation des estimations relatives aux impôts, qui ne sont pas toutes récurrentes, et des éléments de capital non imposables. Le taux d'impôt effectif pour la période correspondante de l'exercice précédent a été inférieur au taux d'impôt prévu par la loi, en raison des éléments de capital non imposables et des différences entre les taux d'impôt des diverses entités.

Bénéfice net

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Périodes de 13 semaines closes les		Variation en \$
	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020	
Bénéfice net ¹⁾	171,9 \$	177,8 \$	(5,9) \$
RPA ²⁾ (après dilution)	0,64 \$	0,66 \$	
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	267,6	269,7	

1) Attribuable aux propriétaires de la Société.

2) Résultat par action (« RPA »).

Résultats d'exploitation de l'exercice complet

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercice de 52 semaines clos le 1 ^{er} mai 2021	Exercice de 52 semaines clos le 2 mai 2020	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2019	Comparaison entre l'exercice 2021 et l'exercice 2020	
				Variation en \$	Variation en %
Ventes	28 268,3 \$	26 588,2 \$	25 142,0 \$	1 680,1 \$	6,3 %
Profit brut	7 199,3	6 633,3	6 083,6	566,0	8,5 %
Bénéfice d'exploitation	1 299,5	1 111,8	652,3	187,7	16,9 %
BAIIA	2 143,8	1 892,4	1 069,5	251,4	13,3 %
Charges financières, montant net	269,4	279,1	91,6	(9,7)	(3,5) %
Charge d'impôt sur le résultat	265,9	219,9	144,3	46,0	20,9 %
Participations ne donnant pas le contrôle	62,7	29,3	29,1	33,4	114,0 %
Bénéfice net ¹⁾	701,5	583,5	387,3	118,0	20,2 %
Résultat par action, de base					
Bénéfice net ¹⁾	2,61 \$	2,16 \$	1,42 \$		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, de base (en millions)	268,3	270,4	271,9		
Résultat par action, après dilution					
Bénéfice net ¹⁾	2,60 \$	2,15 \$	1,42 \$		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	269,3	271,4	272,6		
Dividende par action	0,52 \$	0,48 \$	0,44 \$		
			Exercice de 52 semaines clos le 1 ^{er} mai 2021	Exercice de 52 semaines clos le 2 mai 2020	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2019
Marge brute			25,5 %	24,9 %	24,2 %
Marge du BAIIA			7,6 %	7,1 %	4,3 %
Croissance des ventes des magasins comparables			4,7 %	4,6 %	2,8 %
Croissance des ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant			5,6 %	5,7 %	2,7 %
Taux d'impôt effectif			25,8 %	26,4 %	25,7 %

1) Attribuable aux propriétaires de la Société.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS D'EMPIRE COMPANY LIMITED

À compter du premier trimestre de l'exercice 2021, et pour les périodes de comparaison, le bénéfice d'exploitation ajusté, le BAIIA ajusté, le bénéfice net ajusté et les données connexes auparavant présentées dans le rapport de gestion ont été retirés étant donné leur importance négligeable.

Ventes

Les ventes de l'exercice clos le 1^{er} mai 2021 ont augmenté de 6,3 %, en raison principalement de l'incidence de la COVID-19, des gains de parts de marché du secteur de la vente au détail de produits alimentaires et de l'expansion de FreshCo dans l'Ouest canadien et de Farm Boy en Ontario.

Profit brut

Le profit brut a augmenté de 8,5 % pour l'exercice clos le 1^{er} mai 2021, en raison principalement de la hausse des ventes. La marge brute a augmenté pour passer à 25,5 % pour l'exercice, alors qu'elle s'était chiffrée à 24,9 % pour l'exercice précédent, ce qui s'explique principalement par l'utilisation des outils de maximisation promotionnelle d'analytique avancée et par les variations dans la composition du chiffre d'affaires provenant des différentes bannières.

Bénéfice d'exploitation

(en millions de dollars)	Exercices de 52 semaines clos les		Variation en \$
	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020	
Bénéfice d'exploitation consolidé :			
Vente au détail de produits alimentaires	1 251,3 \$	1 040,2 \$	211,1 \$
Placements et autres activités :			
FPI Crombie	32,7	50,7	(18,0)
Genstar	21,3	20,1	1,2
Autres activités, déduction faite des charges du siège social	(5,8)	0,8	(6,6)
	48,2	71,6	(23,4)
Bénéfice d'exploitation	1 299,5 \$	1 111,8 \$	187,7 \$

Pour l'exercice clos le 1^{er} mai 2021, le bénéfice d'exploitation a augmenté en raison principalement de la hausse du bénéfice tiré du secteur de la vente au détail de produits alimentaires qui a résulté de la hausse des ventes attribuable à l'incidence de la COVID-19, de la hausse du profit brut et d'un profit de 30,3 M\$ à la vente importante d'un immeuble comptabilisé dans les autres produits au premier trimestre, facteurs en partie contrebalancés par l'accroissement des frais de vente et charges administratives. L'accroissement de ces frais et charges s'explique principalement par la hausse des coûts de main-d'œuvre, par la hausse des charges de rémunération pour les employés des magasins, des centres de distribution et de bureau, par les dépenses liées aux mesures de sécurité et de désinfection, par l'augmentation des coûts de Voilà et par l'augmentation de la charge d'amortissement liée aux actifs au titre des droits d'utilisation. La hausse des coûts de main-d'œuvre a principalement trait aux coûts liés au programme temporaire de primes pour nos héros et aux primes ponctuelles connexes accordées au premier trimestre aux employés de première ligne travaillant dans les magasins et les centres de distribution, ainsi qu'à la prime de confinement temporaire introduite au troisième trimestre.

Le bénéfice d'exploitation du secteur Placements et autres activités a diminué pour l'exercice, en raison principalement de la vente d'un portefeuille de 15 immeubles réalisée à l'exercice précédent par le FPI Crombie, comme il est mentionné plus loin à la rubrique « Placements et autres activités ».

BAIIA

Pour l'exercice clos le 1^{er} mai 2021, le BAIIA a augmenté pour s'établir à 2 143,8 M\$, contre 1 892,4 M\$ pour l'exercice précédent, en raison principalement des mêmes facteurs qui ont influé sur le bénéfice d'exploitation. La marge du BAIIA a augmenté, passant de 7,1 % à 7,6 %.

Charges financières

Pour l'exercice clos le 1^{er} mai 2021, les charges financières nettes ont diminué, en raison essentiellement de la diminution des charges d'intérêts sur les autres passifs financiers au coût amorti qui a découlé de la réduction des taux d'intérêt et de la dette, en partie contrebalancée par l'augmentation des charges d'intérêts sur les obligations locatives.

Impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 25,8 % pour l'exercice clos le 1^{er} mai 2021, contre 26,4 % pour l'exercice précédent. Le taux d'impôt effectif pour l'exercice écoulé a été inférieur au taux prévu par la loi, en raison principalement de la réévaluation des estimations relatives aux impôts et des éléments de capital non imposables, facteurs contrebalancés par des différences entre les taux d'impôt des diverses entités. Le taux d'impôt effectif de l'exercice précédent a été inférieur au taux d'impôt prévu par la loi, en raison des éléments de capital non imposables et des différences entre les taux d'impôt des diverses entités.

Bénéfice net

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercices de 52 semaines clos les		Variation en \$
	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020	
Bénéfice net ¹⁾	701,5 \$	583,5 \$	118,0 \$
RPA (après dilution)	2,60 \$	2,15 \$	
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	269,3	271,4	

1) Attribuable aux propriétaires de la Société.

Performance financière par secteur

VENTE AU DÉTAIL DE PRODUITS ALIMENTAIRES

L'analyse qui suit traite de la performance financière du secteur de la vente au détail de produits alimentaires d'Empire, y compris les résultats consolidés de Sobeys, pour les exercices clos le 1^{er} mai 2021, le 2 mai 2020 et le 4 mai 2019.

L'information financière qui suit représente l'apport de Sobeys aux résultats d'Empire, car les montants sont présentés déduction faite des ajustements de consolidation. Voir la rubrique « Résultats d'exploitation de l'exercice complet » pour une analyse détaillée de ces ajustements.

(en millions de dollars)	Exercice de 52 semaines clos le 1 ^{er} mai 2021	Exercice de 52 semaines clos le 2 mai 2020	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2019	Comparaison entre l'exercice 2021 et l'exercice 2020	
				Variation en \$	Variation en %
Ventes	28 268,3 \$	26 588,2 \$	25 142,0 \$	1 680,1 \$	6,3 %
Profit brut	7 199,3	6 633,3	6 083,6	566,0	8,5 %
Bénéfice d'exploitation	1 251,3	1 040,2	561,8	211,1	20,3 %
BAIIA	2 094,7	1 820,7	978,7	274,0	15,0 %
Bénéfice net ¹⁾	673,9	528,1	316,5	145,8	27,6 %

1) Attribuable aux propriétaires de la Société.

Pour évaluer la performance et la situation financières, la direction de Sobeys examine l'évolution d'un ensemble de mesures financières qui permettent d'évaluer la croissance des ventes, la rentabilité et la situation financière. Ces mesures sont présentées ci-après.

(en millions de dollars)	Exercice de 52 semaines clos le 1 ^{er} mai 2021 ¹⁾	Exercice de 52 semaines clos le 2 mai 2020 ¹⁾	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2019
Croissance des ventes	6,3 %	5,8 %	3,8 %
Croissance des ventes des magasins comparables	4,7 %	4,6 %	2,8 %
Croissance des ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant	5,6 %	5,7 %	2,7 %
Rendement des capitaux propres ²⁾	20,8 %	18,3 %	11,6 %
Ratio de la dette consolidée nette sur le capital total ²⁾	63,5 %	66,3 %	32,8 %
Ratio de la dette consolidée sur le BAIIA ajusté ²⁾	3,3x	3,8x	2,1x
Acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles	659,1 \$	574,8 \$	434,6 \$

1) Les principales mesures de la situation financière reflètent l'incidence de la mise en œuvre d'IFRS 16 *Contrats de location* (« IFRS 16 »).

2) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

PLACEMENTS ET AUTRES ACTIVITÉS

(en millions de dollars)	Exercices de 52 semaines clos les		Variation en \$
	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020	
FPI Crombie	32,7 \$	50,7 \$	(18,0) \$
Genstar	21,3	20,1	1,2
Autres activités, déduction faite des charges du siège social	(5,8)	0,8	(6,6)
	48,2 \$	71,6 \$	(23,4) \$

Pour l'exercice clos le 1^{er} mai 2021, le bénéfice tiré des placements et autres activités a diminué en raison principalement de la vente, à l'exercice précédent, d'un portefeuille de 15 immeubles par le FPI Crombie, qui a donné lieu à un apport supplémentaire de 15,1 M\$ à la quote-part du bénéfice revenant à la Société et à la comptabilisation d'un profit différé de 6,9 M\$, de la hausse de la provision pour créances douteuses attribuable à l'incidence de la COVID-19 sur le recouvrement des soldes de créances impayés, et de l'incidence du programme Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial, mis en place par le gouvernement fédéral. Le profit différé de 6,9 M\$ a été comptabilisé au poste « Autres activités, déduction faite des charges du siège social ».

Résultats d'exploitation trimestriels

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercice 2021				Exercice 2020			
	T4 (13 semaines) 1 ^{er} mai 2021	T3 (13 semaines) 30 janv. 2021	T2 (13 semaines) 31 oct. 2020	T1 (13 semaines) 1 ^{er} août 2020	T4 (13 semaines) 2 mai 2020	T3 (13 semaines) 1 ^{er} févr. 2020	T2 (13 semaines) 2 nov. 2019	T1 (13 semaines) 3 août 2019
Ventes	6 920,0	\$ 7 018,7	\$ 6 975,4	\$ 7 354,2	\$ 7 012,4	\$ 6 395,2	\$ 6 436,5	\$ 6 744,1
Bénéfice d'exploitation	295,0	320,4	306,5	377,6	324,3	235,0	286,4	266,1
BAIIA ¹⁾	514,4	533,5	513,4	582,5	527,8	426,9	477,7	460,0
Bénéfice net ²⁾	171,9	176,3	161,4	191,9	177,8	120,5	154,6	130,6
Résultat par action, de base								
Bénéfice net ²⁾	0,65	\$ 0,66	\$ 0,60	\$ 0,71	\$ 0,66	\$ 0,45	\$ 0,57	\$ 0,48
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, de base (en millions)	266,5	268,1	269,0	269,0	269,0	269,7	271,3	271,8
Résultat par action, après dilution								
Bénéfice net ²⁾	0,64	\$ 0,66	\$ 0,60	\$ 0,71	\$ 0,66	\$ 0,45	\$ 0,57	\$ 0,48
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	267,6	269,1	270,1	269,8	269,7	270,6	272,4	272,9

1) Le BAIIA est rapproché du bénéfice net de la période écoulée et de la période comparative à la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

2) Attribuable aux propriétaires de la Société.

Au cours des sept derniers trimestres, les résultats ont affiché une progression constante pour chaque trimestre de l'exercice écoulé par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Au cours du trimestre écoulé, les résultats ont diminué par rapport à il y a un an, en raison de l'incidence de la COVID-19 et du changement du comportement d'achat des consommateurs. Ce changement a entraîné une augmentation des ventes au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2020, celles-ci continuant de suivre une tendance à la hausse mais ayant commencé à se stabiliser depuis le début de la pandémie. En outre, la Société a connu une augmentation importante des ventes, du profit brut et des frais de vente et charges administratives par suite essentiellement des répercussions de la COVID-19 au cours des trois premiers trimestres de l'exercice 2021.

Les ventes subissent l'incidence des fluctuations de l'inflation. Les résultats sont soumis aux fluctuations saisonnières, en particulier au cours de la période estivale et de la période des fêtes, au cours desquelles les ventes au détail ont tendance à augmenter et peuvent générer de meilleurs résultats d'exploitation. Les ventes, le bénéfice d'exploitation, le BAIIA et le bénéfice net ont subi l'incidence des activités d'investissement stratégique de la Société, de la concurrence dans le secteur, des mesures de gestion des coûts, du prix des aliments et des tendances du secteur d'activité en général ainsi que d'autres facteurs de risque, qui sont indiqués à la rubrique « Gestion du risque ».

Situation de trésorerie et sources de financement

Le tableau qui suit souligne les composantes importantes des flux de trésorerie de la Société pour les périodes considérées. Pour de plus amples renseignements, voir le tableau consolidé audité des flux de trésorerie de la Société pour l'exercice clos le 1^{er} mai 2021.

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les		Exercices de 52 semaines clos les	
	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	562,3	\$ 887,6	1 859,6	\$ 2 089,4
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(152,8)	(186,4)	(502,3)	(376,3)
Sorties de trésorerie liées aux activités de financement	(303,3)	(230,0)	(1 475,2)	(1 258,0)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	106,2	\$ 471,2	(117,9)	\$ 455,1

Activités d'exploitation

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation ont diminué pour le trimestre clos le 1^{er} mai 2021 en raison de la hausse des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, de l'augmentation des impôts payés et de la baisse du bénéfice en trésorerie. L'augmentation du fonds de roulement s'explique en grande partie par l'annulation de l'incidence favorable du fonds de roulement au quatrième trimestre de l'exercice 2020, lorsque le volume d'activités en lien avec la COVID-19 a fait augmenter les dettes fournisseurs.

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation ont diminué pour l'exercice clos le 1^{er} mai 2021 en raison de la hausse des impôts payés et de la hausse des éléments hors trésorerie du fonds de roulement. L'augmentation du fonds de roulement s'explique en grande partie par l'annulation de l'incidence favorable du fonds de roulement au quatrième trimestre de l'exercice 2020, lorsque le volume d'activités en lien avec la COVID-19 a fait augmenter les dettes fournisseurs.

Activités d'investissement

Le tableau qui suit présente le détail des activités d'investissement de la Société pour le trimestre et l'exercice clos le 1^{er} mai 2021 comparativement au trimestre et à l'exercice clos le 2 mai 2020 :

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les		Exercices de 52 semaines clos les	
	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
Acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles	(210,6) \$	(181,3) \$	(659,1) \$	(617,8) \$
Produit de la sortie d'actifs ¹⁾ et de la résiliation de contrats	49,7	26,8	113,7	193,1
Contrats de location et autres créances, montant net	(18,8)	18,1	(30,2)	20,6
Autres actifs et autres passifs non courants	5,0	(17,6)	4,6	4,1
Acquisitions d'entreprises	(5,5)	(13,4)	(15,9)	(19,2)
Paievements reçus au titre des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement	26,4	19,9	79,1	76,4
Intérêts reçus	1,0	2,6	5,5	8,0
Augmentation des placements en titres de capitaux propres	–	(41,5)	–	(41,5)
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(152,8) \$	(186,4) \$	(502,3) \$	(376,3) \$

1) Le produit de la sortie d'actifs comprend les sorties d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement.

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement pour le trimestre clos le 1^{er} mai 2021 ont diminué en raison principalement de l'achat de 41,5 M\$ de parts de société en commandite de catégorie B du FPI Crombie au cours de l'exercice précédent, ce qui ne s'est pas reproduit au cours de l'exercice considéré, ainsi que de l'augmentation du produit de la cession d'actifs et d'une baisse des autres passifs à long terme. Ces incidences ont été en partie contrebalancées par la hausse des dépenses d'investissement et par la variation nette des contrats de location et autres créances.

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement pour l'exercice clos le 1^{er} mai 2021 ont augmenté en raison de la diminution du produit de la cession d'actifs, d'une variation nette des contrats de location et autres créances et de l'augmentation des dépenses d'investissement. Ces incidences ont été en partie contrebalancées par l'achat de 41,5 M\$ de parts de société en commandite de catégorie B du FPI Crombie au cours de l'exercice précédent, ce qui ne s'est pas reproduit au cours de l'exercice considéré.

Dépenses d'investissement

La Société a investi des sommes respectives de 231,6 M\$ et de 679,2 M\$ en dépenses d'investissement¹⁾ pour le trimestre et l'exercice clos le 1^{er} mai 2021 (226,6 M\$ et 574,8 M\$ en 2020), qui ont notamment été affectées aux rénovations, à la construction de nouveaux magasins, à la construction d'un centre de traitement des commandes, à la construction d'établissements FreshCo dans l'Ouest canadien et aux investissements dans les technologies analytiques avancées et autres systèmes technologiques. Ces investissements sont conformes aux attentes de la direction, qui avait annoncé précédemment que les dépenses d'investissement pour l'exercice 2021 se situeraient entre 650 M\$ et 675 M\$.

Pour l'exercice 2022, les dépenses d'investissement devraient se chiffrer à environ 765 M\$, la moitié environ de ces investissements étant consacrée à des rénovations et à de nouveaux magasins. La Société ouvrira de 10 à 15 magasins FreshCo dans l'Ouest canadien et étendra la présence de la bannière Farm Boy à 7 nouveaux magasins nets en Ontario. La Société continuera également d'investir environ 15 % de ses dépenses estimées dans des technologies d'analyse avancée et d'autres systèmes technologiques. L'investissement total de la Société dans Voilà pour l'exercice 2022 devrait s'élever à environ 80 M\$, y compris sa part de l'investissement dans les centres de traitement des commandes de Montréal et de Calgary, jusqu'à 90 nouveaux points de collecte en magasin, des installations de transbordement supplémentaires et les investissements en technologie qui y sont associés.

1) Les dépenses d'investissement sont comptabilisées selon la méthode d'engagement et comprennent les acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement, et les entrées d'immobilisations incorporelles.

Activités du réseau de magasins et superficie en pieds carrés

Le tableau qui suit présente le détail des investissements effectués par Sobeys dans son réseau de magasins au cours du trimestre et de l'exercice clos le 1^{er} mai 2021 comparativement à l'exercice précédent.

Nombre de magasins	Périodes de 13 semaines closes les		Exercices de 52 semaines clos les	
	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
Ouvertures/relocalisations/acquisitions ¹⁾	3	11	22	28
Agrandissements	1	–	2	3
Changements de bannière/réaménagements	3	–	7	1
Fermetures ¹⁾	7	5	26	25
				10
Ouvertures – FreshCo ²⁾	6	2	15	
Fermetures – en attente d'une conversion en magasins FreshCo ²⁾	1	4	1	9
Ouvertures – Farm Boy	1	1	6	3
Fermetures – en attente d'une conversion en magasins Farm Boy	1	–	4	2

1) Incidence globale, exclusion faite de l'acquisition de Farm Boy et de l'expansion de FreshCo.

2) Concerne spécifiquement les magasins convertis en magasins FreshCo dans l'Ouest canadien.

Le tableau qui suit indique les variations de la superficie en pieds carrés de Sobeys par type d'activités pour la période de 13 semaines et l'exercice de 52 semaines clos le 1^{er} mai 2021 :

	Périodes de 13 semaines closes le 1 ^{er} mai 2021	Exercice de 52 semaines clos le 1 ^{er} mai 2021
Superficie (en milliers de pieds carrés)		
Ouvertures	48	249
Changements de bannière/réaménagements	22	44
Agrandissements	10	11
Fermetures	(26)	(269)
Variation nette compte non tenu de l'incidence de l'acquisition de Farm Boy et de l'expansion de FreshCo	54	35
Ouvertures – FreshCo ¹⁾	104	420
Fermetures – en attente d'une conversion en magasins FreshCo ¹⁾	(33)	(33)
Ouvertures – Farm Boy	27	164
Fermetures – en attente d'une conversion en magasins Farm Boy	(50)	(135)
Ouvertures – relocalisation d'un Farm Boy, montant net	–	19
Variation nette	102	470

1) Concerne spécifiquement les magasins convertis en magasins FreshCo dans l'Ouest canadien, compte tenu des fermetures de magasins Safeway et Sobeys.

Au 1^{er} mai 2021, Sobeys occupait une surface commerciale totale de 40,3 millions de pieds carrés, en hausse de 0,3 % par rapport à 39,8 millions de pieds carrés au 2 mai 2020.

Activités de financement

Les sorties de trésorerie liées aux activités de financement pour le trimestre clos le 1^{er} mai 2021 ont augmenté en raison du rachat d'actions de catégorie A sans droit de vote et du calendrier des paiements de loyers découlant de la date de clôture du trimestre. Ces augmentations ont été en partie contrebalancées par des prélèvements sur les facilités de crédit.

Pour l'exercice clos le 1^{er} mai 2021, les sorties de trésorerie liées aux activités de financement ont augmenté en raison du remboursement de facilités de crédit et de la hausse des rachats d'actions de catégorie A sans droit de vote.

Flux de trésorerie disponibles

La direction utilise les flux de trésorerie disponibles pour évaluer le montant de trésorerie disponible pour le remboursement de la dette, le paiement de dividendes et les autres activités d'investissement et de financement.

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les			Variation en \$	Exercices de 52 semaines clos les		
	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020			1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020	Variation en \$
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	562,3	887,6		(325,3)	1 859,6	2 089,4	(229,8)
Ajouter : produit de la sortie d'actifs ¹⁾ et de la résiliation de contrats de location	49,7	26,8		22,9	113,7	193,1	(79,4)
Déduire : paiements d'obligations locatives, déduction faite des paiements reçus au titre des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement	(192,5)	(138,3)		(54,2)	(569,3)	(533,9)	(35,4)
Déduire : acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles	(210,6)	(181,3)		(29,3)	(659,1)	(617,8)	(41,3)
Flux de trésorerie disponibles²⁾	208,9	594,8		(385,9)	744,9	1 130,8	(385,9)

1) Le produit de la sortie d'actifs comprend les sorties d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement.

2) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

Les flux de trésorerie disponibles pour le trimestre clos le 1^{er} mai 2021 ont diminué en raison principalement de la diminution des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation, comme il est mentionné plus haut à la rubrique intitulée « Activités d'exploitation », et du calendrier des paiements des loyers découlant de la date de clôture du trimestre.

Les flux de trésorerie disponibles pour l'exercice clos le 1^{er} mai 2021 ont diminué en raison essentiellement de la diminution des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation, comme il est mentionné plus haut à la rubrique intitulée « Activités d'exploitation », de la baisse du produit sur les sorties d'actifs et de l'accroissement des dépenses d'investissement.

Obligations au titre des avantages sociaux futurs

Au cours de l'exercice clos le 1^{er} mai 2021, la Société a versé des cotisations de 17,4 M\$ (18,3 M\$ en 2020) à ses régimes enregistrés à prestations définies. La Société prévoit verser des cotisations d'environ 22,3 M\$ à ces régimes au cours de l'exercice 2022.

Garanties et engagements

Le tableau qui suit présente les engagements et autres obligations qu'avait la Société au 1^{er} mai 2021 et qui arriveront à échéance au cours des cinq prochains exercices :

(en millions de dollars)	2022	2023	2024	2025	2026	Par la suite	Total
Engagements							
Dette à long terme ¹⁾	138,5 \$	10,5 \$	510,3 \$	7,9 \$	5,8 \$	556,1 \$	1 229,1 \$
Contrats de location-financement conclus avec des tiers, à titre de preneur	514,1	513,3	492,6	462,3	420,3	2 929,0	5 331,6
Contrats de location-financement conclus avec des parties liées, à titre de preneur	171,3	172,8	174,7	174,6	171,4	1 604,3	2 469,1
Obligations contractuelles	823,9	696,6	1 177,6	644,8	597,5	5 089,4	9 029,8
Contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement conclus avec des tiers, à titre de bailleur	(77,9)	(75,3)	(69,9)	(64,6)	(58,3)	(328,1)	(674,1)
Contrats de location simple liés aux immeubles détenus, à titre de bailleur	(8,1)	(7,5)	(6,6)	(5,3)	(3,7)	(10,7)	(41,9)
Contrats de location simple liés aux immeubles sous-loués, à titre de bailleur	(67,8)	(61,2)	(52,2)	(41,0)	(34,5)	(169,4)	(426,1)
Obligations contractuelles, montant net	670,1 \$	552,6 \$	1 048,9 \$	533,9 \$	501,0 \$	4 581,2 \$	7 887,7 \$

1) Remboursements de capital sur les emprunts.

Pour de plus amples renseignements sur les garanties et les engagements, voir les notes 10 et 16 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 1^{er} mai 2021.

Situation financière consolidée

Principales mesures de la situation financière

(en millions de dollars, sauf les montants par action et les ratios)	1 ^{er} mai 2021 ¹⁾	2 mai 2020 ¹⁾	4 mai 2019
Capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle	4 372,7 \$	3 924,6 \$	4 003,3 \$
Valeur comptable par action ordinaire ²⁾	16,30 \$	14,51 \$	14,72 \$
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an	1 225,3 \$	1 675,2 \$	2 020,9 \$
Obligations locatives à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an	5 908,1 \$	5 266,2 \$	– \$
Ratio de la dette consolidée nette sur le capital total net ²⁾	58,8 %	60,2 %	26,8 %
Ratio de la dette consolidée sur le BAIIA ²⁾	3,3x	3,7x	1,9x
Ratio du BAIIA sur la charge d'intérêts ²⁾	8,0x	6,8x	12,4x
Ratio des actifs courants sur les passifs courants	0,9x	0,8x	1,0x
Total de l'actif	15 173,9 \$	14 632,9 \$	9 602,4 \$
Total des passifs financiers non courants	7 187,7 \$	6 559,0 \$	2 838,1 \$

1) Les principales mesures de la situation financière reflètent l'incidence de la mise en œuvre d'IFRS 16.

2) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

Au cours de l'exercice 2021, Standard & Poor's (« S&P ») a rehaussé la notation de Sobeys, la faisant passer de BB+, perspective positive, à BBB-, perspective stable. Dominion Bond Rating Service (« DBRS ») a confirmé la notation de BBB (faible), tendance stable, de Sobeys. Le tableau qui suit indique les notations de crédit de Sobeys au 1^{er} mai 2021 :

Agence de notation	Notation de crédit (notation de l'émetteur)	Tendance/Perspective
DBRS	BBB (faible)	Stable
S&P	BBB-	Stable

La Société détient une facilité de crédit à terme de premier rang renouvelable et non garantie de 250,0 M\$ échéant le 4 novembre 2022. Au 1^{er} mai 2021, le solde de la facilité de crédit était de 119,8 M\$ (62,6 M\$ en 2020). Les intérêts à verser sur cette facilité fluctuent en fonction du taux préférentiel au Canada ou du taux des acceptations bancaires.

Sobeys détient une facilité de crédit à terme de premier rang renouvelable et non garantie de 650,0 M\$ échéant le 4 novembre 2022. Au 1^{er} mai 2021, le solde de la facilité était de néant (néant en 2020) et Sobeys avait émis 86,1 M\$ de lettres de crédit relativement à la facilité (76,4 M\$ en 2020). Les intérêts à verser sur cette facilité fluctuent en fonction du taux préférentiel au Canada ou du taux des acceptations bancaires.

Le 2 juin 2017, Sobeys a contracté une facilité de crédit de premier rang non renouvelable et non garantie de 500,0 M\$. Cette facilité, dont l'échéance initiale était le 4 novembre 2020, a été entièrement remboursée au cours du deuxième trimestre.

Le 5 décembre 2018, Sobeys a contracté une facilité de crédit de premier rang non renouvelable et non garantie de 400,0 M\$. Au 10 décembre 2018, la facilité de crédit était utilisée en entier, le produit ayant servi à financer une partie de l'acquisition de Farm Boy. Cette facilité, dont l'échéance initiale était le 10 décembre 2020, a été entièrement remboursée au cours du troisième trimestre.

La Société est d'avis que ses fonds en caisse et ses équivalents de trésorerie, ses facilités de crédit disponibles d'environ 694 M\$ au 1^{er} mai 2021 et ses entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation lui permettront de financer les dépenses d'investissement futures, les cotisations au régime de retraite, le fonds de roulement, les obligations courantes découlant de sa dette consolidée et les besoins courants de l'entreprise. La Société est également d'avis qu'elle dispose des liquidités nécessaires pour remplir ces exigences et satisfaire à d'autres obligations financières à court et à long terme, notamment l'acquisition de Longo's. La Société atténue le risque de liquidité potentiel en s'assurant de diversifier ses sources de fonds selon l'échéance et la source du crédit.

Pour plus de précisions sur la dette à long terme d'Empire, voir la note 16 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 1^{er} mai 2021.

Capitaux propres

Au 1^{er} mai 2021, le capital-actions de la Société s'établissait comme suit :

Actions autorisées	Nombre d'actions	
	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
Actions privilégiées de 2002, valeur nominale de 25 \$ chacune, à émettre en séries	991 980 000	991 980 000
Actions de catégorie A sans droit de vote, sans valeur nominale	760 984 006	765 108 266
Actions ordinaires de catégorie B avec droit de vote, sans valeur nominale	122 400 000	122 400 000

Actions émises et en circulation (en millions de dollars)	Nombre d'actions	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
Actions de catégorie A sans droit de vote	167 323 301	1 963,4 \$	2 009,1 \$
Actions ordinaires de catégorie B	98 138 079	7,3	7,3
Actions détenues en fiducie	(46 512)	(0,9)	(3,2)
Total		1 969,8 \$	2 013,2 \$

Le tableau qui suit présente le capital-actions de la Société au 1^{er} mai 2021, par rapport à l'exercice précédent :

(nombre d'actions)	Exercices de 52 semaines clos les	
	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
Actions de catégorie A sans droit de vote		
Émises et en circulation à l'ouverture	170 971 038	173 661 495
Émises au cours de l'exercice	476 523	307 126
Rachetées aux fins d'annulation	(4 124 260)	(2 997 583)
Émises et en circulation à la clôture	167 323 301	170 971 038
Actions détenues en fiducie à l'ouverture	(163 497)	(271 968)
Émises aux fins du règlement futur des régimes réglés en instruments de capitaux propres	117 809	109 620
Achetées aux fins du règlement futur des régimes réglés en instruments de capitaux propres	(824)	(1 149)
Actions détenues en fiducie à la clôture	(46 512)	(163 497)
Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie, à la clôture	167 276 789	170 807 541
Actions ordinaires de catégorie B		
Émises et en circulation à l'ouverture et à la clôture de l'exercice	98 138 079	98 138 079

Les options sur actions en cours au 1^{er} mai 2021 ont été attribuées à des prix allant de 18,70 \$ à 36,86 \$, expirent entre juin 2021 et juin 2028 et ont une durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée de 5,51 ans. Les transactions liées aux options sur actions pour les exercices 2021 et 2020 se présentent comme suit :

	Exercice 2021		Exercice 2020	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde à l'ouverture	4 685 664	26,03 \$	4 293 888	23,31 \$
Attribuées	926 108	30,90	1 730 178	31,38
Exercées	(1 196 129)	22,67	(1 115 115)	24,57
Expirées	(5 216)	25,44	(3 525)	30,23
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(49 395)	31,32	(219 762)	22,40
Solde à la clôture	4 361 032	27,96 \$	4 685 664	26,03 \$
Options sur actions exerçables à la clôture	1 346 483		1 732 433	

Au cours de l'exercice clos le 1^{er} mai 2021, la Société a payé des dividendes sur les actions ordinaires d'un montant de 139,4 M\$ (129,7 M\$ en 2020) à ses actionnaires ordinaires, ce qui représente un versement de 0,52 \$ par action (0,48 \$ par action en 2020) pour les détenteurs d'actions ordinaires.

Au 21 juin 2021, la Société comptait 169 368 174 actions de catégorie A sans droit de vote et 98 138 079 actions ordinaires de catégorie B en circulation. Des options visant l'acquisition de 4 361 032 actions de catégorie A sans droit de vote étaient en cours au 1^{er} mai 2021 (4 685 644 au 2 mai 2020). Au 21 juin 2021, des options visant l'acquisition de 4 342 660 actions de catégorie A sans droit de vote étaient en cours (4 681 690 au 16 juin 2020).

La Société a établi un fonds fiduciaire afin de faciliter l'achat d'actions de catégorie A sans droit de vote destinées au règlement futur d'unités acquises en vertu des régimes de rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres de la Société. Les cotisations au fonds fiduciaire et les actions de catégorie A sans droit de vote achetées sont détenues par Société de fiducie AST (Canada) qui agit à titre de fiduciaire. Le fonds fiduciaire est une entité structurée et, par conséquent, les comptes du fonds fiduciaire sont inclus dans les états financiers consolidés de la Société. Le tableau qui suit présente l'activité liée aux actions détenues en fiducie, comptabilisées au coût :

Actions détenues en fiducie	Nombre d'actions	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
Solde à l'ouverture	163 497	3,2 \$	5,3 \$
Acquises	824	–	–
Émises	(117 809)	(2,3)	(2,1)
Solde à la clôture	46 512	0,9 \$	3,2 \$

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 18 juin 2020, la Société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités en déposant, auprès de la Bourse de Toronto (la « TSX »), un avis d'intention visant le rachat aux fins d'annulation d'un maximum de 5,0 millions d'actions de catégorie A sans droit de vote (les « actions de catégorie A »), ce qui représente 3,0 % des actions de catégorie A en circulation. Les rachats seront effectués par l'intermédiaire de la TSX ou de tout autre système de négociation admissible. Le prix que paiera Empire pour ces actions correspondra au prix en vigueur sur le marché au moment de l'acquisition. Les rachats pouvaient commencer le 1^{er} juillet 2020 et doivent se terminer au plus tard le 1^{er} juillet 2021.

Le 19 avril 2021, la Société a augmenté la taille de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités actuelle en déposant un avis d'intention modifié auprès de la TSX. La modification augmente le nombre d'actions de catégorie A que la Société a l'intention de racheter aux fins d'annulation pour le porter à 8 548 551, ce qui représente 5,0 % des actions de catégorie A en circulation.

Le 22 juin 2021, la Société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités en déposant auprès de la TSX un avis d'intention visant le rachat aux fins d'annulation d'un maximum de 8 468 408 actions de catégorie A représentant 5,0 % des 169 368 174 actions de catégorie A en circulation au 18 juin 2021, sous réserve de certaines approbations des organismes de réglementation. Les achats seront effectués par l'intermédiaire de la TSX ou de tout autre système de négociation admissible. Le prix que paiera Empire pour ces actions correspondra au prix en vigueur sur le marché au moment de l'acquisition. La Société estime que le rachat occasionnel d'actions au cours du marché en vigueur constitue une utilisation judicieuse des fonds, en plus d'être dans le meilleur intérêt d'Empire et de ses actionnaires. Les rachats pourraient commencer le 2 juillet 2021 et doivent se terminer au plus tard le 1^{er} juillet 2022.

La moyenne des transactions quotidiennes des actions s'étant établie à 493 273 au cours des six derniers mois, les achats quotidiens seront limités à 123 318 actions de catégorie A (25 % de la moyenne des transactions quotidiennes des actions de catégorie A), à l'exception de l'exemption pour les achats en bloc.

La Société a également renouvelé son programme de rachat automatique d'actions auprès de son courtier désigné, programme qui lui permet de racheter aux fins d'annulation des actions de catégorie A, pendant les périodes d'interdiction des opérations, dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, sous réserve de certaines approbations des organismes de réglementation.

Au 21 juin 2021, dans le cadre de son offre publique de rachat actuelle, la Société a racheté 5 272 860 actions au prix moyen pondéré de 37,83 \$ pour une contrepartie totale de 199,5 M\$.

Le tableau qui suit présente les actions rachetées dans le cadre du programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 1^{er} mai 2021 :

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Périodes de 13 semaines closes les		Exercices de 52 semaines clos les	
	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
Nombre d'actions	2 079 443	–	4 124 260	2 997 583
Prix moyen pondéré par action	38,76 \$	– \$	37,24 \$	33,36 \$
Contrepartie en trésorerie versée	80,6 \$	– \$	153,6 \$	100,0 \$

Normes et méthodes comptables

Normes, modifications et interprétations publiées, mais non encore adoptées

En mai 2020, l'IASB a publié des modifications de portée limitée de trois normes (IFRS 3 *Regroupements d'entreprises*, IAS 16 *Immobilisations corporelles* et IAS 37 *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*) ainsi que ses améliorations annuelles des IFRS (cycle 2018-2020). Ces modifications des IFRS existantes ont pour but d'en clarifier les lignes directrices et la formulation, de corriger des conséquences relativement mineures imprévues, de résoudre des contradictions ou de réparer des omissions. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. La Société évalue actuellement l'incidence possible de ces modifications de portée limitée.

En janvier 2020, l'IASB a publié *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants* (modifications d'IAS 1 *Présentation des états financiers*). Ces modifications de portée limitée touchent uniquement la présentation des passifs à l'état de la situation financière, et non le montant ou le moment de la comptabilisation. Plus précisément, elles apportent les éclaircissements suivants :

- Le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants devrait être fondé sur les droits qui existent à la date de clôture et tous les paragraphes portant sur cette question devraient faire référence au « droit » de différer le règlement pour au moins 12 mois et préciser que seuls les droits qui existent à la « date de clôture » devraient avoir une incidence sur le classement d'un passif;
- La probabilité qu'une entité exerce son droit de différer le règlement d'un passif n'a pas d'incidence sur le classement du passif;
- On entend par « règlement » le transfert à l'autre partie de trésorerie, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou de services.

Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 et l'adoption anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence possible de ces modifications de portée limitée.

Estimations comptables critiques

La préparation des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») exige que la direction effectue des estimations, pose des jugements et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers consolidés et les notes annexes. Certaines de ces estimations exigent que la direction pose des jugements subjectifs ou complexes qui peuvent être incertains. Certains de ces éléments comprennent l'évaluation des stocks, du goodwill, des avantages futurs du personnel, de la rémunération fondée sur des actions, des estimations des provisions, des dépréciations, des programmes de fidélisation de la clientèle, des durées d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des immeubles de placement aux fins d'amortissement et de l'impôt sur le résultat. Des variations de ces estimations pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers. Ces estimations sont fondées sur les meilleures connaissances que la direction possède des événements actuels et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. La direction évalue régulièrement les estimations et les hypothèses qu'elle utilise. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Contrats de location

Des estimations et des jugements sont formulés lors de l'évaluation des obligations locatives et des actifs au titre de droits d'utilisation. Les hypothèses clés concernent notamment la détermination des taux d'actualisation et les attentes quant à la durée du contrat de location.

Options d'achat et de vente visant des participations ne donnant pas le contrôle

La Société a appliqué des estimations et des jugements aux options d'achat et de vente visant des participations ne donnant pas le contrôle qu'elle a conclues dans le cadre d'acquisitions d'entreprises. Le calcul effectué correspond à un multiple de capitalisation comprenant plusieurs composantes, dont des estimations des flux de trésorerie et des taux d'actualisation.

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation estimée. Des estimations ou jugements importants sont nécessaires pour déterminer : i) l'estimation des provisions liées aux stocks associées aux remises de fournisseurs et aux charges internes; ii) l'estimation des provisions liées aux stocks en raison de détériorations et de freintes qui se seraient produites entre le dernier dénombrement des stocks et les dates de clôture; et iii) les stocks évalués au prix de détail et leur rajustement au coût. Des modifications ou des écarts concernant ces estimations pourraient donner lieu à des modifications des stocks comptabilisés aux états consolidés de la situation financière et à une charge ou à un crédit imputé au bénéfice d'exploitation dans les états consolidés du résultat net.

Perte de valeur des actifs non financiers

La direction évalue la dépréciation des actifs non financiers tels que les participations dans des entreprises associées et des coentreprises, le goodwill, les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les actifs au titre des droits d'utilisation et les immeubles de placement. Pour évaluer la dépréciation, la direction estime la valeur recouvrable de chaque actif ou unité génératrice de trésorerie (« UGT ») en fonction des flux de trésorerie futurs attendus. Pour évaluer les flux de trésorerie futurs attendus, la direction pose des hypothèses sur la croissance future des bénéfices découlant d'événements ou de circonstances futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces flux de trésorerie futurs estimés. L'incertitude relative aux estimations provient des hypothèses concernant les résultats d'exploitation futurs et le taux d'actualisation à appliquer.

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation une fois par année. La Société a effectué son test de dépréciation annuel du goodwill au cours du troisième trimestre. Toutefois, s'il existe des indices de dépréciation, la Société effectue un test de dépréciation lorsque ces indices apparaissent. De plus, à chaque période de présentation de l'information financière, la Société vérifie si des indices indiquent que la valeur recouvrable des actifs non courants pourrait être inférieure à leur valeur comptable.

Aux fins du test de dépréciation du goodwill et des actifs non courants, la Société a évalué la valeur recouvrable de chaque UGT ou groupe d'UGT auquel se rapportent le goodwill ou les actifs non courants. La direction a estimé la valeur recouvrable des UGT selon la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Le calcul de la valeur d'utilité est fondé sur les flux de trésorerie futurs attendus. Pour évaluer les flux de trésorerie futurs attendus, la direction pose des hypothèses clés sur la croissance future des bénéfices découlant d'événements ou de circonstances futurs. L'incertitude relative aux estimations provient des hypothèses concernant les résultats d'exploitation futurs et le taux d'actualisation à appliquer. Les résultats réels pourraient différer des estimations, ce qui pourrait se traduire par des ajustements importants du goodwill et des actifs non courants de la Société au cours de périodes ultérieures.

Régimes de prestations de retraite et autres régimes d'avantages

Le coût des prestations de retraite des régimes à cotisations définies de la Société est passé en charges au moment où les salariés actifs sont rémunérés. Le coût des régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages est comptabilisé en fonction d'évaluations actuarielles, déterminées au moyen de la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service et des meilleures estimations de la direction relativement aux augmentations de salaire, à l'âge du départ à la retraite et au taux de croissance prévu des coûts des soins de santé.

La valeur des actifs des régimes de prestations est fondée sur la valeur de marché actuelle. L'obligation au titre des avantages sociaux futurs est évaluée à l'aide des taux d'intérêt courants du marché, dans l'hypothèse d'un portefeuille composé d'obligations de sociétés notées AA dont les durées jusqu'à l'échéance correspondent, en moyenne, à celles de l'obligation.

Si les modifications apportées aux régimes augmentent l'obligation liée aux services passés, la Société comptabilisera immédiatement les coûts liés aux services passés comme une charge.

Dans son évaluation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, la Société comptabilise immédiatement les écarts actuariels dans les autres éléments du résultat global. Les principales hypothèses sont présentées à la note 18 des états financiers consolidés annuels audités de la Société.

Impôt sur le résultat

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont comptabilisés en fonction des incidences fiscales futures attribuables aux différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale respective. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont mesurés selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés qui devraient s'appliquer au bénéfice imposable des exercices au cours desquels ces différences temporaires devraient se résorber ou être réglées. Pour calculer l'impôt sur le résultat exigible ou différé, la direction doit faire des estimations, poser des hypothèses et faire preuve de jugement. Les valeurs comptables des actifs et des passifs figurant dans les états financiers font l'objet d'estimations comptables inhérentes aux soldes de ces actifs et passifs. La valeur fiscale des actifs et des passifs se fonde sur l'interprétation des lois fiscales en vigueur dans divers pays. Les prévisions quant aux résultats d'exploitation futurs et le moment du renversement des différences temporaires ainsi que les audits possibles des déclarations de revenus par les autorités fiscales peuvent également avoir une incidence sur les actifs et les passifs d'impôt exigible et différé. Compte tenu de l'information dont elle dispose actuellement, la direction croit avoir comptabilisé adéquatement l'impôt sur le résultat.

Un changement ou une modification dans ces estimations ou ces hypothèses pourrait modifier les soldes d'impôt exigible ou différé dans les états consolidés de la situation financière.

Acquisitions d'entreprises

En ce qui a trait aux acquisitions d'entreprises, la Société a recours au jugement pour la comptabilisation et l'évaluation des actifs acquis et des passifs repris et elle utilise des estimations pour calculer et évaluer les ajustements nécessaires. Pour évaluer la juste valeur des actifs et des passifs d'une entreprise acquise, la direction utilise des estimations relatives aux flux de trésorerie futurs et aux taux d'actualisation. Les modifications apportées à l'évaluation après la comptabilisation initiale influenceront sur l'évaluation du goodwill, à l'exception de l'impôt différé.

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) découlant d'un événement antérieur, qu'il est probable que la Société sera tenue de transférer des avantages économiques afin de régler l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Les provisions sont actualisées selon le taux d'actualisation avant impôt reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques de ce passif, s'ils sont importants.

Remises de fournisseurs

La Société a conclu des contrats d'approvisionnement comportant diverses modalités relatives à l'achat de biens destinés à la revente, dont certains prévoient des remises liées au volume, des remises sur achat, des remises d'exclusivité et d'autres remises et allocations. Des estimations et des jugements sont nécessaires lorsque l'obtention de remises est conditionnelle à ce que la Société respecte des conditions de performance précises liées à l'achat de produits et détermine si ces conditions ont été respectées. Ces estimations comprennent des estimations concernant l'atteinte d'objectifs en matière de volume convenus en fonction de la performance passée et prévue.

Contrôles et procédures de communication de l'information

La direction de la Société, qui comprend le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef de la direction financière, a la responsabilité d'établir et de maintenir des contrôles et des procédures de communication de l'information (« CPCI ») afin de fournir l'assurance raisonnable que l'information importante relative à la Société est communiquée à la direction par d'autres membres du personnel, surtout au cours de la période d'établissement des documents annuels, et que l'information que la Société doit présenter dans ses documents annuels, documents intermédiaires et autres rapports déposés ou transmis en vertu des lois sur les valeurs mobilières est enregistrée, condensée et présentée dans les délais prévus par ces lois. Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué l'efficacité des CPCI de la Société et, sur la base de cette évaluation, ils ont conclu à l'efficacité des CPCI de la Société au 1^{er} mai 2021, ainsi qu'à l'absence de faiblesses importantes dans la conception ou le fonctionnement des CPCI.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction de la Société, qui comprend le chef de la direction et le chef de la direction financière, a la responsabilité d'établir et de maintenir un contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF »), au sens du Règlement 52-109, « Attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs ». Le cadre de contrôle utilisé par la direction pour concevoir et évaluer l'efficacité du CIIF est l'*Internal Control Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué l'efficacité du CIIF de la Société et, sur la base de cette évaluation, ils ont conclu à l'efficacité du CIIF de la Société au 1^{er} mai 2021, ainsi qu'à l'absence de faiblesses importantes dans la conception ou le fonctionnement du CIIF.

Il n'a été apporté aucune modification au CIIF de la Société pour la période ouverte le 31 janvier 2021 et close le 1^{er} mai 2021 qui ait eu une incidence importante ou serait susceptible d'avoir une incidence importante sur le CIIF de la Société.

Transactions entre parties liées

La Société conclut des transactions entre parties liées avec le FPI Crombie et des principaux dirigeants, y compris des contrats de location et de gestion immobilière qui sont toujours en cours. Elle détient une participation de 41,5 % (41,5 % en 2020) dans le FPI Crombie et comptabilise sa participation selon la méthode de la mise en équivalence.

Le FPI Crombie offre un régime de réinvestissement des distributions (le « RRD ») aux termes duquel les porteurs de parts du FPI qui sont des résidents canadiens peuvent choisir le réinvestissement automatique des distributions qu'ils reçoivent dans des parts additionnelles du FPI. La Société s'est inscrite au RRD afin de maintenir sa participation financière comportant droit de vote dans le FPI Crombie.

Au cours de l'exercice, la Société a loué certains biens immobiliers auprès du FPI Crombie à des montants qui, de l'avis de la direction, avoisinent la juste valeur de marché qui aurait cours si ces biens avaient été loués auprès de tiers. La direction a déterminé que ces montants représentent la juste valeur en raison du nombre important de baux négociés avec des tiers dans chaque marché où la Société exerce ses activités. Les paiements nets totaux aux termes de baux se sont élevés à environ 209,1 M\$ (188,8 M\$ en 2020).

Le FPI Crombie procure à la Société des services d'administration et de gestion d'immeubles moyennant des honoraires établis aux termes d'une convention de gestion entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Cette convention remplace la convention antérieure selon laquelle les charges engagées étaient comptabilisées selon la méthode du recouvrement des coûts.

Au cours de l'exercice clos le 1^{er} mai 2021, Sobeys, par l'intermédiaire d'une filiale entièrement détenue, a vendu et repris à bail six immeubles au FPI Crombie pour une contrepartie en trésorerie de 45,3 M\$, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 1,5 M\$.

Au cours de l'exercice clos le 1^{er} mai 2021, Sobeys, par l'intermédiaire d'une filiale entièrement détenue, a reçu un montant de 25,4 M\$ (61,8 M\$ en 2020) de la part du FPI Crombie au titre de remboursements d'améliorations locatives. Ces paiements sont liés à des améliorations apportées en vue de moderniser et d'améliorer l'efficacité d'immeubles existants, ainsi qu'à une provision pour des fonds utilisés durant la construction. Au 1^{er} mai 2021, un montant supplémentaire de 3,8 M\$ était à recevoir du FPI Crombie au titre de ces remboursements.

Le 11 février 2020, le FPI Crombie a conclu un placement public par voie de prise ferme visant l'émission de parts au prix de 16,00 \$ chacune, pour un produit global de 100,0 M\$. Parallèlement à ce placement, une filiale entièrement détenue par la Société a acquis, dans le cadre d'un placement privé, des parts de société en commandite de catégorie B totalisant 41,5 M\$.

Le 16 décembre 2019, Sobeys, par l'intermédiaire d'une filiale entièrement détenue, a vendu et repris à bail 50 % d'un centre de distribution au FPI Crombie pour une contrepartie en trésorerie de 95,7 M\$. Cette vente a donné lieu à un profit avant impôt de 9,0 M\$. Le FPI Crombie détient désormais la totalité de l'immeuble.

Le 28 novembre 2019, Sobeys, par l'intermédiaire d'une filiale entièrement détenue, a vendu un immeuble au FPI Crombie pour une contrepartie en trésorerie de 3,2 M\$. Aucun profit ou perte n'a découlé de cette vente.

Le 1^{er} août 2019, Sobeys, par l'intermédiaire d'une filiale entièrement détenue, a vendu 50 % d'un immeuble au FPI Crombie pour une contrepartie en trésorerie de 9,5 M\$, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 1,5 M\$.

Le 28 mai 2019, le FPI Crombie a annoncé la signature d'une entente visant la vente à un tiers d'une participation de 89 % dans un portefeuille de 15 immeubles, l'entente ayant été conclue le 7 octobre 2019. Sobeys et le FPI Crombie ont conclu des conventions de modification des contrats de location visant les immeubles cédés au titre desquels Sobeys était preneur, afin de prolonger la durée contractuelle et d'ajouter des modalités optionnelles liées aux différents emplacements. Comme contrepartie à ces modifications, le FPI Crombie a convenu de verser un montant global à Sobeys sur une période de trois ans. Au 1^{er} mai 2021, Sobeys a comptabilisé un montant total de 2,2 M\$ dans les créances à court terme au titre de ces versements.

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration et ceux de l'équipe de la haute direction de la Société qui ont le pouvoir et la responsabilité de la planification, de la gestion et du contrôle des activités de la Société.

Le tableau qui suit présente la rémunération des principaux dirigeants :

(en millions de dollars)	Exercices de 52 semaines clos les	
	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
Salaires, primes et autres avantages du personnel à court terme	20,0 \$	14,1 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	1,6	2,7
Paielements fondés sur des actions	9,4	9,9
	31,0 \$	26,7 \$

Indemnités

La Société a convenu d'indemniser ses administrateurs et dirigeants, ainsi que certains salariés, conformément à ses politiques. La Société souscrit des polices d'assurance qui peuvent la protéger contre certaines réclamations.

Éventualités

La Société est exposée à des requêtes et à des litiges divers dans le cours normal de ses activités commerciales. La direction de la Société ne considère pas que ces litiges représentent un risque important.

Dans le cours normal des activités, la Société fait régulièrement l'objet d'audits menés par les administrations fiscales. Bien que la Société estime que ses déclarations fiscales sont appropriées et justifiables, certains éléments peuvent, de temps à autre, faire l'objet d'une révision et d'une contestation par les administrations fiscales.

Gestion du risque

En raison de ses entreprises d'exploitation et de ses participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, Empire est exposée, dans le cours normal de ses activités, à un certain nombre de risques qui pourraient avoir des répercussions sur sa performance d'exploitation. Dans le but d'atteindre et de conserver un rendement commercial supérieur, la Société a implanté un programme de gestion du risque d'entreprise (« GRE »).

Dans le cadre du processus de GRE, la Société identifie, évalue, gère et documente les principaux risques auxquels elle est exposée et pouvant influencer sur ses objectifs. Les risques sont classés par ordre de priorité et chacun est attribué à un responsable de la direction. En outre, des procédés ont été mis en place pour faciliter une surveillance efficace en établissant des énoncés de tolérance au risque, des indicateurs des principaux risques, des plans d'action et des tableaux de bord pour les principaux risques recensés. Les principaux risques ont été et continuent d'être traités lors des échanges se rapportant aux aspects commerciaux et stratégiques qui ont lieu pendant les réunions du conseil ou des comités. Chaque année, la haute direction de la Société fait une évaluation régulière de son efficacité en ce qui a trait à la gestion des risques existants et connus, tout en cherchant à repérer les nouveaux risques et les risques émergents.

Pandémie de COVID-19

La Société a mis sur pied un groupe de travail ayant pour mandat de surveiller et d'évaluer les répercussions de la pandémie de COVID-19. Le groupe de travail a mis en place une structure et des protocoles de gouvernance dès le début de la pandémie, qui ont été maintenus tout au long de l'exercice 2021 afin de s'assurer que l'entreprise puisse poursuivre ses activités dans le respect des directives établies par les gouvernements locaux, provinciaux et fédéral. La priorité absolue de la direction demeure la santé et le bien-être des employés, des clients et de la collectivité en prévenant les éclosions dans les magasins, les entrepôts et les bureaux. Les risques stratégiques supplémentaires, notamment la disponibilité de la main-d'œuvre par suite d'un absentéisme causé par la pandémie ainsi que la continuité de l'approvisionnement en biens destinés à la revente et en matériel nécessaire en temps de pandémie, comme l'équipement de protection individuelle et les fournitures de désinfection, ont été atténués afin de permettre l'exploitation continue de l'entreprise. La Société continue de suivre ces risques en constante évolution. Alors que la pandémie se poursuit, l'incertitude demeure quant aux effets à long terme sur le prix des produits de base et à une éventuelle inflation des prix de détail.

Concurrence

Le secteur de la vente au détail de produits alimentaires d'Empire, par l'entremise de Sobeys, évolue dans un marché dynamique et concurrentiel. D'autres sociétés de distribution alimentaire nationales et régionales, de même que des concurrents non traditionnels, tels que les magasins à très grande surface, les clubs-entrepôts et les détaillants de vente en ligne, représentent un risque concurrentiel pour Sobeys et pourraient nuire à sa capacité d'attirer des clients et de rentabiliser ses activités sur ses marchés.

Sobeys maintient une forte présence à l'échelle nationale dans l'industrie canadienne de la vente au détail et de la distribution de produits alimentaires en exerçant ses activités dans plus de 900 collectivités au Canada. L'éventualité d'une diminution des ventes et des marges bénéficiaires découlant d'une concurrence accrue constitue un grand risque d'exploitation pour Sobeys. Si Sobeys ne parvenait pas à conserver une diversification géographique afin de réduire les incidences de la concurrence locale, cela pourrait nuire à ses marges bénéficiaires et à ses résultats d'exploitation. Sobeys est d'avis que, pour demeurer concurrentielle, elle doit être axée sur la clientèle et le marché, viser une exécution supérieure et s'appuyer sur des activités efficaces et rentables. Elle est également d'avis qu'elle doit investir dans son réseau actuel de magasins et de commerce électronique, ainsi que dans le merchandising, la commercialisation et la mise en œuvre opérationnelle afin de mettre au point sa plateforme stratégique qui vise à mieux répondre aux besoins des clients qui recherchent de meilleures options en matière de produits alimentaires. La Société renouvelle les stratégies de marque pour continuer de répondre aux besoins des clients. L'incapacité à mettre en œuvre une stratégie donnée de marketing et de marque, y compris à évaluer les objectifs stratégiques et à bénéficier de personnes, de processus et de systèmes pour exécuter la stratégie, pourrait avoir une incidence défavorable sur la Société. La consolidation des concurrents au sein du secteur pourrait également se traduire par une concurrence accrue et une perte de parts de marché. La Société croit également qu'elle doit investir dans des initiatives de mise en marché afin de mieux prévoir l'évolution des besoins des consommateurs et de bien y répondre. L'incapacité d'atteindre tous les objectifs précités pourrait nuire aux résultats financiers de Sobeys.

Les activités de mise en valeur immobilière d'Empire, par l'entremise de sa participation dans le FPI Crombie, font concurrence à de nombreux autres gestionnaires et propriétaires immobiliers dans leur quête de locataires et de nouveaux immeubles à acquérir. L'existence de tels concurrents risque de nuire à leur capacité à : i) acquérir un immeuble en conformité avec leurs critères en matière d'investissement; ii) louer les locaux de leurs immeubles; et iii) optimiser les loyers facturés et réduire le nombre de concessions accordées. Les produits tirés des immeubles commerciaux reposent aussi sur les ententes de reconduction avec les principaux locataires. Ces facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats financiers et les flux de trésorerie. Si le FPI Crombie ne parvenait pas à entretenir des relations stratégiques avec des promoteurs afin d'assurer un approvisionnement adéquat en immeubles attrayants ou à entretenir des relations stratégiques avec les locataires existants et futurs afin de contribuer à assurer des niveaux d'occupation élevés dans chacun de ses immeubles, cela pourrait entraîner des incidences défavorables pour la Société.

Gestion de l'information, cybersécurité et protection des données

L'intégrité, la fiabilité et la sécurité de l'information sous toutes ses formes sont fondamentales pour ce qui est des activités quotidiennes et stratégiques de la Société. Des données inexactes, incomplètes ou non disponibles ou encore une intrusion par des tiers dans les systèmes d'information ou un accès inapproprié à l'information pourraient entraîner des erreurs en matière de présentation de l'information financière ou de celle liée aux activités d'exploitation, de mauvaises décisions, une violation de la vie privée, la communication d'informations inadéquates, la fuite d'informations sensibles ou encore des interruptions des systèmes. La cueillette et l'analyse de l'information sur les préférences d'achat des clients constituent une importante partie de la stratégie de la Société visant à attirer et à fidéliser les clients, ainsi qu'à se démarquer efficacement de la concurrence. En outre, des données personnelles sensibles sur la santé des clients sont recueillies pour permettre l'offre de services de pharmacie et de soins de santé à domicile. Toute incapacité de maintenir la protection des renseignements personnels des clients ou de respecter les lois ou règlements applicables en matière de protection des renseignements personnels pourrait nuire à la réputation, à la position concurrentielle et aux résultats d'exploitation de la Société.

La Société reconnaît que l'information constitue un atout essentiel de l'entreprise. À l'heure actuelle, le risque lié à la gestion de l'information est géré au moyen d'une approche de sécurité à plusieurs niveaux mettant en jeu des contrôles, des politiques, des normes et des procédures en matière de sécurité d'accès basés sur des outils informatiques cybernétiques, le développement de systèmes, la gestion du changement ainsi que la gestion des problèmes et des incidents.

Technologie

La Société exploite des systèmes élaborés et complexes de technologies de l'information qui s'avèrent indispensables au succès de l'exploitation de son entreprise et à celui de ses stratégies de mise en marché. Toute interruption de ces systèmes ou de l'information qu'ils recueillent nuirait considérablement à la Société, à ses activités d'exploitation et à ses résultats financiers. La Société s'est engagée à améliorer ses propres systèmes d'exploitation, outils et méthodes afin d'accroître leur efficacité et leur efficacité. La mise en œuvre de projets majeurs en matière de technologies de l'information comporte des risques variés, y compris le risque lié à la réalisation des fonctionnalités.

Salubrité des produits et sécurité

Sobeys est exposée à des responsabilités éventuelles liées à ses activités d'exploitation, notamment les responsabilités éventuelles et les dépenses associées aux défauts d'un produit, à la salubrité alimentaire, à la manutention des produits ainsi qu'à la distribution de produits pharmaceutiques et à la prestation de services connexes. Ces responsabilités peuvent survenir au moment de l'entreposage, de la distribution, de l'étalage ou de la vente des produits et, en ce qui concerne les produits de marque maison Sobeys, au moment de la production, de l'emballage et de la conception des produits.

Une grande partie des ventes de Sobeys proviennent de la vente de produits alimentaires et pharmaceutiques, et Sobeys court un risque en cas d'épidémie importante d'intoxications alimentaires ou lorsque certains produits alimentaires ou pharmaceutiques suscitent de vives inquiétudes chez les consommateurs qui craignent pour leur santé. Un tel événement pourrait toucher la performance financière de Sobeys de façon importante. Des procédures sont en place pour gérer les crises alimentaires et pharmaceutiques éventuelles. Elles visent à recenser les risques, à fournir des informations claires aux salariés et aux consommateurs et à assurer que les produits éventuellement nocifs sont immédiatement retirés de la vente.

Sobeys a en place des méthodes et des programmes de salubrité alimentaire qui portent sur des normes de manutention et de préparation sécuritaires des aliments. De même, la Société respecte à la lettre les normes et règlements pharmaceutiques provinciaux. À cet égard, elle a mis en place de rigoureuses politiques et procédures internes visant à atténuer les risques ainsi qu'un vaste système de signalement et de suivi permettant de gérer rapidement les éventuels incidents et d'en limiter la portée. Toutefois, rien ne garantit que ces mesures empêcheront qu'une contamination de produits ou un incident de sécurité aient lieu.

Interruption dans la chaîne d'approvisionnement compte tenu de l'incidence du changement climatique

La Société pourrait être confrontée à une interruption dans sa chaîne d'approvisionnement ou à des erreurs qui risqueraient d'entraîner la présence de marchandises obsolètes ou une pénurie ou un excédent d'articles dans son réseau de magasins de vente au détail. La chaîne de distribution et d'approvisionnement de la Société pourrait subir l'incidence négative d'une dépendance excessive envers les principaux fournisseurs, du regroupement des installations, de perturbations dues à des conditions météorologiques violentes, de catastrophes naturelles, d'une interruption liée au changement climatique ou d'autres événements catastrophiques et de l'incapacité à gérer les coûts et les stocks. L'incapacité de développer de nouveaux produits concurrentiels, de livrer des produits de haute qualité et d'instaurer et de maintenir des pratiques efficaces de sélection des fournisseurs et d'approvisionnement pourrait nuire à la capacité de Sobeys à offrir les produits souhaités aux clients et entraver sa capacité d'attirer et de fidéliser les clients, ce qui réduirait ainsi son avantage concurrentiel. Si la Société ne parvient pas à maintenir une chaîne d'approvisionnement et des infrastructures logistiques efficaces, sa capacité de soutenir et d'atteindre les objectifs de croissance ainsi que de maintenir les marges pourrait se trouver compromise.

Continuité des activités

La Société pourrait être touchée par un événement imprévu ou critique ou une catastrophe naturelle, y compris les phénomènes météorologiques violents, une interruption des services publics et des infrastructures ou le déclenchement de pandémies, qui risquent d'interrompre soudainement ou complètement ses activités courantes. La Société a élaboré un cadre de gestion intégré de la continuité des activités, qui comprend un plan de crise exhaustif. La Société se prépare actuellement à de futures vagues de COVID-19 ainsi qu'à toute autre pandémie qui pourrait survenir. Toutefois, aucun de ces plans ne peut éliminer les risques associés à des événements de cette ampleur. Toute omission de répondre efficacement ou de façon appropriée à de tels événements pourrait nuire à l'exploitation, à la réputation et aux résultats financiers de la Société.

Stratégies pour attirer et fidéliser les talents

Un leadership efficace est très important pour la croissance de la Société et sa réussite durable. La Société élabore et offre des programmes de formation à tous les niveaux dans toutes ses régions d'exploitation afin d'améliorer les connaissances des salariés et de mieux servir ses clients. L'incapacité de la Société à attirer, à perfectionner et à fidéliser ses salariés de façon appropriée et à gérer et à suivre leur rendement pourrait avoir une incidence sur la motivation de ces derniers, sa réputation et son rendement futur.

Il existe toujours un risque lié à la perte de membres clés du personnel. Les plans de relève ont été établis pour les principaux postes, y compris sur le niveau de talent de la direction dans l'ensemble de la Société et de ses filiales, et ces plans sont revus par le comité des ressources humaines et examinés au moins chaque année par le conseil d'administration.

Relations avec les franchisés et les sociétés affiliées

La réussite d'Empire est étroitement liée à la performance du réseau des magasins de vente au détail de Sobeys. Les franchisés et marchands affiliés exploitent environ 53 % des magasins de vente au détail de Sobeys. Sobeys compte sur la direction des franchisés et marchands affiliés et sur celle de ses propres magasins pour exécuter avec succès les stratégies et les programmes de vente au détail.

En guise de contrôle des marques de Sobeys, de la qualité et de la gamme des produits et services offerts dans les magasins de Sobeys, chaque franchisé et marchand affilié convient de s'approvisionner auprès de Sobeys. En outre, chaque magasin convient de se conformer aux politiques, aux plans de commercialisation et aux normes d'exploitation prescrits par Sobeys. Ces obligations sont précisées dans les conventions de franchisage et d'exploitation qui prennent fin à divers moments pour chaque franchisé et marchand affilié. Malgré ces conventions de franchisage et d'exploitation, Sobeys peut avoir une capacité limitée de contrôler l'exploitation commerciale d'un franchisé ou d'un marchand affilié. Une violation de ces conventions de franchisage et d'exploitation ou une défaillance d'exploitation par un nombre élevé de franchisés ou de marchands affiliés pourraient nuire à la réputation et à la performance financière de Sobeys.

Relations avec les syndicats

Une partie importante des membres du personnel des magasins et des centres de distribution de la Société, particulièrement dans l'Ouest canadien, sont syndiqués. Bien que la Société s'efforce toujours de maintenir de bonnes relations avec ses salariés et les syndicats et qu'elle ait globalement réussi à le faire, la renégociation de conventions collectives pose toujours un risque d'interruptions de travail. La Société a toujours affirmé qu'elle accepterait de payer les coûts à court terme d'une interruption de travail afin d'appuyer son engagement de bâtir et de maintenir une structure de coûts qui soit concurrentielle à long terme. Tout arrêt de travail prolongé ou généralisé ou tout autre conflit de travail pourrait nuire aux résultats financiers de la Société.

Environnement

La Société exploite ses emplacements commerciaux à l'échelle du pays, y compris des magasins, des centres de distribution et des postes d'essence, et elle est assujettie aux risques environnementaux qui pourraient découler d'une contamination de ces biens ou installations. Les postes d'essence au détail de Sobeys comportent des réservoirs souterrains. Des fuites ou des dommages à ces réservoirs pourraient provoquer une contamination environnementale. Pour atténuer ce risque environnemental, Sobeys met en œuvre plusieurs méthodes de surveillance ainsi que des activités d'évaluation des risques afin d'atténuer les dangers vis-à-vis de l'environnement. La Société exploite également du matériel de réfrigération dans ses magasins et ses centres de distribution. Ces systèmes contiennent des gaz réfrigérants qui pourraient être libérés en cas de défaillance ou de fuite.

Lorsque des problèmes environnementaux sont décelés, les mises en état environnementales nécessaires sont effectuées à l'aide des ressources internes et externes appropriées et qualifiées. La Société pourrait devoir assumer tous les coûts associés à de tels travaux de remise en état, et ces coûts pourraient être élevés. L'incapacité à gérer correctement l'un de ces risques environnementaux pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la Société.

La Société est soumise à des lois qui imposent des responsabilités aux détaillants à l'égard des coûts liés au recyclage et à l'élimination des emballages de biens de consommation et du matériel imprimé distribué aux consommateurs. Il existe un risque que la Société subisse une augmentation des coûts liés à ces lois.

Contexte économique

La direction continue de surveiller étroitement la conjoncture économique, y compris les taux de change, les taux d'intérêt, l'inflation, les taux d'emploi et les marchés financiers. De l'avis de la direction, bien que le fléchissement de l'économie ait une incidence sur toutes les entreprises et tous les secteurs d'activité, la structure d'exploitation et la structure du capital de la Société sont suffisantes pour répondre à ses besoins commerciaux continus.

Lois et règlements relatifs aux médicaments et réforme des soins de santé

La Société exploite actuellement 350 pharmacies en magasin et 73 pharmacies autonomes qui sont assujetties aux lois fédérales, provinciales, territoriales et locales ainsi qu'aux règlements régissant la vente de médicaments d'ordonnance. Toute modification aux modèles de remboursement des médicaments d'ordonnance, y compris la possible mise en œuvre d'un régime national d'assurance-médicaments, ou violation de ces lois et règlements, pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats financiers, l'exploitation et la réputation de la Société. Ces lois et règlements régissent habituellement la couverture des médicaments d'ordonnance par les régimes d'assurance publics, notamment l'admissibilité des patients et des produits ainsi que certains critères de fixation des prix et de remboursement des médicaments, tels que le coût du produit, la marge sur le coût de revient, les honoraires du pharmacien, les déductions de distribution et, dans certaines provinces, la capacité à négocier la ristourne du fabricant. Les lois de certaines provinces exigent que le prix de vente des médicaments d'ordonnance assumé par les régimes d'assurance privés et les clients qui paient eux-mêmes ne dépasse pas le prix établi pour le régime d'assurance-médicaments provincial. En plus du remboursement des médicaments, ces lois et règlements en régissent l'homologation et la distribution, l'emballage et l'étiquetage autorisés, la commercialisation, la manutention, le stockage et l'élimination.

Les gouvernements provinciaux et les régimes d'assurance privés continuent à mettre en œuvre des mesures de gestion des coûts d'assurance-médicaments, dont l'incidence varie selon la province et le régime. Le Conseil de la fédération, une mission conjointe de collaboration créée par les premiers ministres provinciaux, poursuit ses initiatives de réduction des coûts dans le secteur pharmaceutique, dont un bon nombre sont également appliquées au secteur privé. Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (« CEPMB ») protège et informe les consommateurs canadiens en réglementant les prix des médicaments brevetés vendus au Canada et en communiquant de l'information sur les tendances pharmaceutiques. Le CEPMB est un organisme quasi judiciaire qui fait partie du portefeuille de la santé et qui est indépendant du ministre de la Santé. La date d'entrée en vigueur du Règlement sur les médicaments brevetés modifié a été reportée et les Lignes directrices du CEPMB mises à jour entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2021. Compte tenu de l'évolution de la pandémie de COVID-19, la date d'entrée en vigueur de l'évaluation de la conformité au prix courant maximal des médicaments bénéficiant de droits acquis et des médicaments de transition sera le 1^{er} juillet 2022. Cette compression des prix des produits pharmaceutiques exercera une pression sur le financement des pharmacies et sur leurs modèles d'exploitation, et on s'attend à ce que la réforme et la réglementation des soins de santé continuent d'exercer des pressions sur le remboursement des médicaments en modifiant l'admissibilité des patients et des médicaments, le prix des médicaments d'ordonnance, dont le coût du produit, les honoraires du pharmacien, la marge bénéficiaire admissible, le financement de la ristourne du fabricant et la distribution, ainsi que les éventuelles restrictions concernant les avantages incitatifs offerts aux clients et le recours répandu à des fournisseurs de prédilection. La Société a cerné de nouvelles façons d'atténuer l'incidence défavorable de ces changements sur ses résultats financiers et continuera de le faire.

Éthique et déontologie

Toute violation des politiques de la Société, des lois ou des pratiques commerciales éthiques risque d'entacher sérieusement la réputation de la Société et de nuire considérablement à sa performance financière. Dans le cadre de sa gestion des codes de conduite, la Société s'est dotée d'un code de déontologie et de conduite professionnelle que les administrateurs et les membres du personnel doivent respecter et auquel ils doivent adhérer régulièrement. La Société a aussi mis à la disposition du personnel un numéro d'urgence pour dénoncer, de manière anonyme et confidentielle, toute irrégularité. Rien ne garantit que ces mesures seront efficaces pour empêcher les violations de la loi ou des pratiques commerciales non éthiques.

Société

Les mouvements de réforme sociale sensibilisent le public au moyen de manifestations ou de campagnes médiatiques. Les questions qui touchent les activités de la Société comprennent, sans s'y limiter, la diversité, le bien-être animal, l'approvisionnement local et responsable, l'étiquetage nutritionnel et les droits humains. La supervision des stratégies en matière de société et de la gestion des différents enjeux incombe au comité de direction et au conseil d'administration. L'inaction ou encore une action inefficace sur les questions de réforme sociale pourrait nuire à la réputation ou à la performance financière de la Société.

Santé et sécurité au travail

La Société a élaboré des programmes afin de promouvoir un lieu de travail sain et sécuritaire, ainsi que des politiques d'emploi progressives axées sur le mieux-être des milliers de membres du personnel qui travaillent dans ses magasins, ses centres de distribution et ses bureaux. Ces politiques et programmes sont révisés régulièrement par le comité des ressources humaines du conseil d'administration.

Immobilier

La Société fait appel à une méthode d'attribution des dépenses d'investissement axée sur l'obtention des emplacements immobiliers les plus attrayants pour ses magasins de détail, ainsi que pour ses activités d'aménagement d'immeubles commerciaux et résidentiels, la propriété directe ou indirecte de la Société étant une considération importante, sans toutefois être primordiale. La Société aménage certains magasins de détail sur ses propres emplacements; cependant, l'aménagement de ses magasins est en majorité réalisé conjointement avec des promoteurs externes. La disponibilité de nouveaux emplacements de magasins à potentiel élevé et la capacité d'agrandissement des magasins existants dépendent donc en grande partie de la négociation fructueuse des contrats de location simple avec ces promoteurs et de la capacité de la Société à acheter ces emplacements.

Programme de fidélisation

La Société utilise un programme de fidélisation offert par un tiers afin d'offrir une valeur ajoutée aux clients. Les décisions prises par ce tiers peuvent nuire à la réputation et à la performance financière de la Société. Les activités promotionnelles et autres activités liées aux éventuels changements des programmes de fidélisation doivent être gérées et coordonnées efficacement afin de préserver une image positive pour les clients, sans quoi, la réputation de la Société pourrait être entachée.

Coûts des produits

Sobeys est un important acheteur de produits alimentaires, lesquels peuvent être soumis aux risques du coût de l'inflation découlant de la hausse du prix des marchandises et d'autres coûts de production engagés par les fabricants de produits alimentaires. Dans l'éventualité d'une augmentation des prix des produits qui excéderait les prévisions et également dans l'éventualité où Sobeys ne pourrait contrebalancer une telle inflation des coûts par une augmentation des prix de détail ou par d'autres économies de coûts, cela pourrait se traduire par des conséquences défavorables sur les ventes et les marges.

Libre-échange

La Société est exposée aux risques découlant des relations commerciales entre le Canada et d'autres pays, notamment les États-Unis. Toute modification des accords et des tarifs commerciaux entre le Canada et les autres pays pourrait se traduire par une augmentation des coûts de certains produits, et des articles pourraient devenir indisponibles, ce qui aurait une incidence défavorable sur l'expérience client. La Société pourrait atténuer ces risques dans une certaine mesure en faisant appel à d'autres fournisseurs; cependant, le commerce international est de nature imprévisible et elle pourrait ne pas être capable d'atténuer la totalité de l'incidence défavorable des modifications des accords et des tarifs commerciaux.

Risque de liquidité

Les activités de la Société reposent en partie sur un accès à des capitaux et à des ressources financières d'un montant suffisant pour le financement de ses activités de croissance et d'investissement dans son exploitation. Si la Société ne parvient pas à maintenir des ressources financières adéquates, sa croissance ou sa capacité de respecter ses obligations financières à l'échéance pourrait s'en trouver entravée. La Société conserve en bonne et due forme des facilités de crédit consenties pour s'assurer d'avoir les fonds nécessaires afin de remplir ses obligations financières actuelles et futures prévisibles. La Société surveille les marchés financiers ainsi que les conditions économiques connexes et maintient l'accès aux marchés financiers pour des dettes à long terme comportant des échéances plus longues, si l'on juge que c'est prudent, afin d'atténuer les risques et d'optimiser l'établissement des prix. Cependant, rien ne garantit que des ressources en capital adéquates seront disponibles à l'avenir ni, dans l'affirmative, qu'elles le seront à des conditions acceptables.

Fluctuation des taux d'intérêt

L'objectif de la Société relativement à sa dette à long terme est de maintenir la plus grande partie de sa dette à long terme à taux fixe. Toute augmentation des taux d'intérêt applicables augmenterait la charge d'intérêts et aurait une incidence défavorable importante sur les flux de trésorerie et les résultats d'exploitation de la Société. Rien ne garantit que les stratégies de gestion des risques mises en œuvre, le cas échéant, par la Société seront efficaces.

Prix des services publics et du carburant

La Société consomme beaucoup d'électricité, d'autres services publics et du carburant, lesquels ont été soumis à une volatilité considérable. Des hausses imprévues du coût de ces produits et services pourraient nuire à la performance financière de la Société. Si celle-ci ne parvient pas à maintenir des programmes de consommation et d'approvisionnement efficaces, ses résultats financiers pourraient s'en trouver compromis. De plus, Sobeys exploite un nombre élevé de postes d'essence. Des hausses marquées des prix de gros ou de la disponibilité pourraient nuire aux activités d'exploitation et aux résultats financiers relatifs à la vente de carburant.

Questions d'ordre juridique, fiscal et comptable

Les modifications apportées aux lois, aux règles et aux règlements fédéraux et provinciaux liés aux activités de la Société pourraient avoir une incidence importante sur les résultats financiers de celle-ci. La conformité avec toute modification proposée pourrait également entraîner des coûts importants pour la Société. Le non-respect des lois, des règles et des règlements divers peut exposer la Société à des poursuites qui pourraient avoir une grave incidence sur sa performance.

De façon similaire, la réglementation fiscale et les prises de position comptables peuvent être modifiées dans un sens qui pourrait nuire à la Société. Celle-ci atténue le risque de non-respect des lois, règles et règlements divers en surveillant les nouvelles activités adoptées, en améliorant les systèmes et les contrôles informatiques, en optimisant les contrôles internes afin de repérer et de prévenir les erreurs et, de façon générale, en examinant attentivement sa conformité avec les lois, règles et règlements. Dans le cours normal de ses activités, la Société fait régulièrement l'objet d'audits menés par les autorités fiscales. Bien qu'elle estime que ses déclarations fiscales sont appropriées et justifiables, certains éléments peuvent, de temps à autre, faire l'objet d'une révision et d'une contestation par les autorités fiscales.

Notation du crédit

Rien ne garantit que les notations du crédit attribuées aux divers instruments d'emprunt émis par Sobeys demeureront en vigueur pendant une période donnée, ni que les notations ne seront pas abaissées, retirées ou révisées par DBRS ou S&P à quelque moment que ce soit. Les changements réels ou prévus dans les notations du crédit de Sobeys peuvent avoir des conséquences sur le coût auquel Sobeys peut accéder aux marchés financiers. La probabilité que les créanciers de Sobeys reçoivent les paiements qui leur sont dus dépendra de la santé financière et de la solvabilité de Sobeys. Les notations du crédit attribuées par une agence de notation fournissent un avis de cette agence de notation sur le risque qu'un émetteur ne puisse respecter ses obligations financières conformément aux modalités aux termes desquelles une obligation a été émise. L'obtention d'une notation du crédit ne donne aucune garantie quant à la solvabilité future de Sobeys.

Répartition du capital

Il importe de veiller à ce que les décisions en matière de répartition du capital donnent lieu à un rendement approprié du capital. La Société a mis en place un certain nombre de stratégies d'atténuation du risque bien définies concernant la répartition du capital, y compris un examen par le conseil d'administration des décisions importantes à l'égard de la répartition du capital.

Risque de change

La Société conclut la plus grande partie de ses activités en dollars canadiens, et son risque de change est limité surtout aux fluctuations du taux de change entre le dollar canadien, l'euro, la livre sterling et le dollar américain. Les achats de produits en dollars américains représentent environ 4,2 % du total des achats annuels de Sobeys. Les achats en euros et en livres sterling sont essentiellement limités à des contrats particuliers pour des dépenses d'investissement. Si la Société ne parvient pas à gérer adéquatement le risque lié aux changements des taux de change, ses résultats financiers pourraient en souffrir.

Régimes de retraite

La Société a certaines obligations au titre de ses régimes de retraite enregistrés à prestations définies. Les nouveaux règlements et les fluctuations commandées par le marché pourraient obliger la Société à verser ultérieurement des cotisations qui pourraient se révéler différentes des estimations, ce qui pourrait nuire à la performance financière de la Société.

La Société participe à divers régimes de retraite interentreprises offrant des prestations de retraite au personnel syndiqué conformément aux dispositions des conventions collectives. Environ 12 % du personnel de Sobeys et de ses franchisés et marchands affiliés participent à ces régimes. La responsabilité de Sobeys et de ses franchisés et marchands affiliés en matière de cotisations à verser à ces régimes se limite aux montants établis dans les conventions collectives et autres conventions connexes. Toutefois, un piètre rendement dans ces régimes pourrait avoir une incidence négative sur le personnel participant à ces régimes ou pourrait entraîner des modifications aux modalités de participation à ces régimes, ce qui pourrait, en retour, nuire à la performance financière de la Société.

Risque lié à l'endettement

Le degré d'endettement de la Société pourrait nuire à la Société, y compris limiter sa capacité d'obtenir du financement additionnel pour le fonds de roulement et des activités comme les dépenses d'investissement, le développement des produits, les besoins au titre du service de la dette et les acquisitions. Une augmentation de l'endettement restreint la souplesse et le pouvoir discrétionnaire de la Société quant à l'exercice de ses activités en limitant sa capacité de déclarer des dividendes étant donné que cela la force à consacrer une partie de ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation au paiement de l'intérêt sur sa dette existante. L'utilisation des flux de trésorerie aux fins de paiement des intérêts limite également la disponibilité du capital à d'autres fins, y compris les activités d'exploitation, les dépenses d'investissement et d'autres occasions commerciales futures. Une augmentation du niveau d'endettement soumet la Société à des charges d'intérêts accrues sur les emprunts à taux variable, ce qui limite par conséquent sa capacité à s'adapter à l'évolution de la conjoncture du marché. Cela pourrait désavantager la Société par rapport à ses concurrents qui sont moins endettés en la rendant plus vulnérable lors de ralentissements de la conjoncture économique générale et en limitant sa capacité d'effectuer les dépenses d'investissement qui sont importantes pour sa croissance et ses stratégies.

Assurance

Empire et ses filiales sont autoassurées de manière limitée contre certains risques d'exploitation et elles souscrivent aussi des contrats d'assurance de risques successifs auprès de tierces sociétés d'assurance financièrement stables. Outre les programmes exhaustifs de prévention des pertes, la Société maintient des programmes de gestion visant à atténuer les répercussions financières des risques d'exploitation. Ces programmes peuvent ne pas être efficaces pour limiter l'exposition de la Société à de tels risques et, dans la mesure où celle-ci est autoassurée ou dans la mesure où la responsabilité dépasse les limites d'assurance applicables, la situation financière de la Société pourrait se trouver compromise.

Événement postérieur à la date de clôture

Le 19 mai 2021, après l'exercice clos le 1^{er} mai 2021, le FPI Crombie a annoncé qu'il avait conclu un placement public par voie de prise ferme dans le cadre duquel il a émis des parts au prix de 16,60 \$ chacune, pour un produit total de 100,0 M\$. Parallèlement au placement public, une filiale entièrement détenue par la Société a acquis, dans le cadre d'un placement privé, des parts de société en commandite de catégorie B totalisant 41,5 M\$ afin de conserver une participation de 41,5 % dans le FPI Crombie.

Le 10 mai 2021, après l'exercice clos le 1^{er} mai 2021, la Société a conclu, par l'intermédiaire d'une filiale entièrement détenue, la transaction visant l'acquisition de 51 % des activités de Longo's, comme il est mentionné à la rubrique « Mise à jour sur les activités » du présent rapport de gestion.

Désignation des dividendes déterminés

Les « dividendes déterminés » bénéficient d'un traitement fiscal avantageux. Pour être considérés comme des dividendes déterminés, les dividendes doivent avoir été désignés comme tels à la date du versement.

Afin de se conformer à la prise de position de l'ARC, Empire a indiqué de façon appropriée sur son site Web que les dividendes versés par Empire sont des dividendes déterminés, à moins d'indication contraire.

Mesures et données financières non conformes aux PCGR

Certaines mesures et données mentionnées dans le présent rapport de gestion n'ont pas de définition normalisée selon les PCGR. Elles peuvent donc ne pas se prêter à une comparaison avec les mesures nommées de la même façon et présentées par d'autres sociétés ouvertes. La direction est d'avis que certaines de ces mesures et données, y compris le profit brut et le BAIIA, sont des indicateurs importants de la capacité de la Société à générer des liquidités au moyen de ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation afin de financer ses besoins futurs en matière de fonds de roulement, le service de sa dette et ses dépenses d'investissement futures, et utilise ces mesures à ces fins.

Mesures financières

Les mesures financières non conformes aux PCGR ont pour objet d'apporter de l'information supplémentaire utile aux investisseurs et aux analystes. Les mesures financières non conformes aux PCGR ne devraient pas être prises en compte isolément ou comme substitut aux autres mesures liées à la performance calculées selon les PCGR. Les mesures non conformes aux PCGR utilisées par la Société figurant dans le présent rapport de gestion sont définies comme suit :

- Le profit brut s'entend des ventes moins le coût des ventes. La direction est d'avis que le coût des ventes est un indicateur utile pour surveiller la rentabilité de produits en particulier. Le profit brut est un indicateur complémentaire permettant d'évaluer la performance d'exploitation et la rentabilité sous-jacentes.
- Le bénéfice avant les intérêts, l'impôt sur le résultat et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (« BAIIA ») s'entend du calcul du bénéfice net, avant les charges financières (déduction faite des produits financiers), la charge d'impôt sur le résultat et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles. La direction est d'avis que le BAIIA constitue un indicateur complémentaire permettant d'évaluer la rentabilité et la capacité sous-jacente de la Société à générer des liquidités grâce aux flux de trésorerie d'exploitation.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du bénéfice net et du BAIIA :

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les		Exercices de 52 semaines clos les	
	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
Bénéfice net	183,3 \$	188,8 \$	764,2 \$	612,8 \$
Charge d'impôt sur le résultat	45,0	66,5	265,9	219,9
Charges financières, montant net	66,7	69,0	269,4	279,1
Bénéfice d'exploitation	295,0	324,3	1 299,5	1 111,8
Amortissement des immobilisations corporelles	200,2	186,7	768,7	709,1
Amortissement des immobilisations incorporelles	19,2	16,8	75,6	71,5
BAIIA	514,4 \$	527,8 \$	2 143,8 \$	1 892,4 \$

- La charge d'intérêts s'entend de la charge d'intérêts sur les passifs financiers évalués au coût amorti et de la charge d'intérêts sur les obligations locatives. La direction est d'avis que la charge d'intérêts donne une mesure fidèle de la charge au titre du service de la dette de la Société, compte non tenu des produits financiers correspondants.

Le tableau qui suit présente le rapprochement des charges financières, déduction faite de la charge d'intérêts :

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les		Exercices de 52 semaines clos les	
	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
Charges financières, montant net	66,7 \$	69,0 \$	269,4 \$	279,1 \$
Plus : produits financiers, compte non tenu des produits d'intérêts sur les créances au titre des contrats de location	1,7	3,7	9,8	12,1
Moins : charges financières liées aux régimes de retraite, montant net	(2,1)	(2,2)	(8,1)	(8,9)
Moins : charge de désactualisation liée aux provisions	(0,5)	(0,3)	(2,3)	(3,0)
Charge d'intérêts	65,8 \$	70,2 \$	268,8 \$	279,3 \$

- Les flux de trésorerie disponibles sont calculés comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, majorés du produit de la sortie d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement, diminués des acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles. La direction utilise les flux de trésorerie disponibles comme mesure pour évaluer le montant de trésorerie disponible pour le remboursement de la dette, le versement de dividendes et d'autres activités de financement et d'investissement. Les flux de trésorerie disponibles sont rapprochés des mesures conformes aux PCGR présentées dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie et dans la rubrique intitulée « Flux de trésorerie disponibles » du présent rapport de gestion.
- La dette consolidée s'entend de toute dette portant intérêt, notamment les emprunts bancaires, les acceptations bancaires, la dette à long terme et les obligations locatives à long terme. La direction est d'avis que la dette consolidée représente la mesure la plus pertinente du total des obligations financières de la Société aux termes desquelles elle paie des intérêts.
- La dette consolidée nette s'entend de la dette consolidée, diminuée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. La direction est d'avis que la déduction de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de la dette consolidée donne une mesure plus précise des obligations financières nettes de la Société.
- Le capital total net s'entend de la dette consolidée et des capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle, diminués de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Le tableau qui suit présente le rapprochement de la dette consolidée, de la dette consolidée nette et du capital total net de la Société avec les mesures conformes aux PCGR présentées dans les états de la situation financière au 1^{er} mai 2021, au 2 mai 2020 et au 4 mai 2019 :

(en millions de dollars)	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020	4 mai 2019
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	46,5 \$	570,0 \$	36,5 \$
Dette à long terme	1 178,8	1 105,2	1 984,4
Tranche des obligations locatives échéant à moins d'un an	490,5	466,2	–
Obligations locatives à long terme	5 417,6	4 800,0	–
Dette consolidée	7 133,4	6 941,4	2 020,9
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie	(890,5)	(1 008,4)	(553,3)
Dette consolidée nette	6 242,9	5 933,0	1 467,6
Total des capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle	4 372,7	3 924,6	4 003,3
Capital total net	10 615,6 \$	9 857,6 \$	5 470,9 \$

Données financières

Les données financières non conformes aux PCGR suivantes visent à fournir de l'information utile aux investisseurs et aux analystes. La direction se sert des données financières pour la prise de décisions, l'information de gestion, l'établissement des budgets et les prévisions. Les mesures qui figurent dans le présent rapport de gestion sont définies comme suit par la Société :

- Les ventes des magasins comparables sont celles des magasins situés aux mêmes emplacements pour les deux périodes de présentation de l'information financière. La direction est d'avis que les ventes des magasins comparables constituent un indicateur complémentaire permettant d'évaluer les tendances en matière de ventes puisqu'il supprime l'effet des ouvertures et des fermetures de magasins.
- La marge brute s'entend du profit brut, divisé par les ventes. La direction est d'avis que la marge brute est un indicateur important de rentabilité et qu'elle peut aider les gestionnaires, les analystes et les investisseurs à évaluer le contexte concurrentiel et l'environnement promotionnel du secteur dans lequel la Société exerce ses activités. Un pourcentage croissant indique un coût des ventes moins élevé en pourcentage des ventes.
- La marge du BAIIA s'entend du BAIIA, divisé par les ventes. La direction est d'avis que la marge du BAIIA est un indicateur important de la performance et qu'elle peut aider les gestionnaires, les analystes et les investisseurs à évaluer le contexte concurrentiel, l'environnement promotionnel et la structure de coûts du secteur dans lequel la Société exerce ses activités. Un pourcentage croissant indique un BAIIA plus élevé en pourcentage des ventes.
- Le rendement des capitaux propres, tel qu'il est présenté par Sobeys, s'entend du résultat net pour l'exercice attribuable aux propriétaires de la société mère, divisé par les capitaux propres moyens. La direction est d'avis que le rendement des capitaux propres constitue un indicateur complémentaire pour évaluer la rentabilité de Sobeys.
- Le ratio de la dette consolidée nette sur le capital total net s'entend de la dette consolidée nette, divisée par le capital total net. La direction est d'avis que le ratio de la dette consolidée nette sur le capital total net constitue une mesure qui permet d'analyser l'évolution de la structure du capital de la Société au fil du temps. Un ratio croissant indiquerait que la Société a recours à un montant accru de dette dans sa structure du capital.

- Le ratio de la dette consolidée sur le BAIIA s'entend de la dette consolidée, divisée par le BAIIA pour les quatre derniers trimestres. La direction utilise ce ratio pour évaluer partiellement la situation financière de la Société. Un ratio croissant indiquerait un accroissement de la dette de la Société par dollar de BAIIA généré.
- Le ratio du BAIIA sur la charge d'intérêts s'entend du BAIIA pour les quatre derniers trimestres, divisé par la charge d'intérêts pour les quatre derniers trimestres. La direction utilise ce ratio pour évaluer partiellement la couverture de la charge d'intérêts sur ses obligations financières. Un ratio croissant indiquerait que la Société génère un BAIIA plus élevé par dollar de charge d'intérêts, ce qui se traduirait par une couverture des intérêts plus élevée.
- La valeur comptable par action ordinaire s'entend des capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle, divisés par le total des actions ordinaires en circulation.

Le tableau qui suit présente le calcul de la valeur comptable de l'action ordinaire d'Empire au 1^{er} mai 2021, au 2 mai 2020 et au 4 mai 2019.

(en millions de dollars, sauf les données par action)	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020	4 mai 2019
Capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle	4 372,7 \$	3 924,6 \$	4 003,3 \$
Actions en circulation (de base)	268,3	270,4	271,9
Valeur comptable par action ordinaire	16,30 \$	14,51 \$	14,72 \$

Pour obtenir d'autres informations financières sur Empire, notamment sa notice annuelle, veuillez consulter le site Web de la Société, à www.empireco.ca, ou le site Web de SEDAR pour consulter les dépôts réglementaires canadiens, à www.sedar.com.

Approuvé par le conseil d'administration le 22 juin 2021
Stellarton (Nouvelle-Écosse) Canada

États financiers consolidés

le 1^{er} mai 2021

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	46
Rapport de l'auditeur indépendant	47
États financiers consolidés	51
États consolidés de la situation financière	51
États consolidés du résultat net	52
États consolidés du résultat global	53
États consolidés des variations des capitaux propres	54
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	55
Notes annexes	56

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Il incombe à la direction de préparer les états financiers consolidés compris dans le présent rapport annuel et d'y inclure toute autre information. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière ou les principes comptables généralement reconnus et reflètent les meilleures estimations et les meilleurs jugements de la direction.

Toutes les autres informations financières dans le rapport sont conformes à celles que contiennent les états financiers consolidés.

La direction de la Société a établi et elle maintient un système de contrôle interne qui fournit l'assurance raisonnable quant à l'intégrité des états financiers consolidés, la protection des actifs de la Société, ainsi que la prévention et la détection de l'information financière frauduleuse.

Le conseil d'administration, par l'entremise de son comité d'audit, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la présentation de l'information financière et aux systèmes de contrôle interne. Le comité d'audit, dont le président et les membres sont uniquement des administrateurs indépendants de la Société, et n'ayant aucun lien avec celle-ci, rencontre les dirigeants chargés de la gestion financière et les auditeurs externes à intervalles réguliers afin de s'assurer de la présentation fidèle et de l'intégrité de l'information financière ainsi que de la protection des actifs. Le comité d'audit soumet ses constatations au conseil d'administration afin que ce dernier puisse en tenir compte au moment d'approuver les états financiers consolidés annuels destinés aux actionnaires.

Les auditeurs externes ont pleinement et librement accès au comité d'audit.

signé « Michael Medline »

signé « Michael Vels »

Michael Medline
Président et chef de la direction

Michael Vels
Chef des finances

Le 22 juin 2021

Le 22 juin 2021

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Empire Company Limited

NOTRE OPINION

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Empire Company Limited et de ses filiales (collectivement, la « Société ») au 1^{er} mai 2021 et au 2 mai 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices de 52 semaines clos le 1^{er} mai 2021 et le 2 mai 2020, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société, qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière au 1^{er} mai 2021 et au 2 mai 2020;
- les états consolidés du résultat net pour les exercices de 52 semaines clos le 1^{er} mai 2021 et le 2 mai 2020;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices de 52 semaines clos le 1^{er} mai 2021 et le 2 mai 2020;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices de 52 semaines clos le 1^{er} mai 2021 et le 2 mai 2020;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices de 52 semaines clos le 1^{er} mai 2021 et le 2 mai 2020;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

QUESTIONS CLÉS DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période de 52 semaines close le 1^{er} mai 2021. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés de l'audit	Façon dont la question clé de l'audit a été traitée dans le cadre de notre audit
<p>Comptabilisation des remises de fournisseurs <i>Voir la note 2 f), Mode de préparation (Remises de fournisseurs), et la note 3 x), Résumé des principales méthodes comptables (Remises de fournisseurs), des états financiers consolidés.</i></p> <p>La Société reçoit des remises de certains fournisseurs dont les produits sont achetés en vue de la revente. Les ententes avec les fournisseurs comprennent des remises liées au volume, des escomptes sur achats, des coûts de présentation et d'autres remises.</p> <p>La Société comptabilise ces remises comme une réduction du coût des ventes et des stocks connexes.</p> <p>Le nombre et la diversité des ententes avec les fournisseurs peuvent rendre complexe pour la direction la question de déterminer les obligations de prestation liées aux remises de fournisseurs ainsi que leur comptabilisation subséquente comme une réduction du coût des ventes et des stocks. Par conséquent, le jugement de la direction est nécessaire.</p> <p>Nous avons considéré cette question comme une question clé de l'audit en raison du nombre d'opérations liées aux remises de fournisseurs et des diverses modalités des ententes avec les fournisseurs, qui rendent la comptabilisation des remises de fournisseurs plus complexe et nécessitent le jugement de la direction. Ces éléments ont donné lieu à un degré élevé de jugement et d'effort de la part de l'auditeur dans la mise en œuvre des procédures et l'évaluation des éléments probants.</p>	<p>Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tester l'efficacité du fonctionnement des contrôles pertinents relatifs à la comptabilisation des remises de fournisseurs, y compris l'approbation de la direction et la comptabilisation des ententes avec les fournisseurs, ainsi que le suivi du classement chronologique des créances liées aux remises de fournisseurs. • Pour un échantillon d'opérations liées aux remises de fournisseurs comptabilisées au cours de l'exercice, évaluer le caractère raisonnable de l'évaluation faite par la direction pour établir que les obligations de prestation associées aux remises de fournisseurs ont été remplies, en procédant comme suit : <ul style="list-style-type: none"> » Évaluer les modalités des ententes avec les fournisseurs et rapprocher les montants comptabilisés avec les ententes avec les fournisseurs, les pièces justificatives internes, les encaissements/règlements nets correspondants et toute correspondance connexe avec les fournisseurs. • Pour un échantillon de créances liées aux remises de fournisseurs à la date de clôture, évaluer le caractère raisonnable de l'évaluation faite par la direction pour établir que les obligations de prestation associées aux remises de fournisseurs ont été remplies, en procédant comme suit : <ul style="list-style-type: none"> » Évaluer les modalités des ententes avec les fournisseurs et rapprocher les montants comptabilisés avec les ententes avec les fournisseurs, les pièces justificatives internes et toute correspondance connexe avec les fournisseurs et, s'il y a lieu, recalculer le montant comptabilisé. » Obtenir, auprès d'un fournisseur, une confirmation externe relativement aux créances liées aux remises de fournisseurs à la date de clôture; et ii) retracer les montants sur les encaissements/règlements nets après la date de clôture, s'il y a lieu. » Tenir compte des réclamations de fournisseurs en cours à compter de la date de clôture, s'il y a lieu. • Évaluer le classement chronologique des créances liées aux remises de fournisseurs à la date de clôture. • Tenir compte des notes de crédit émises après la date de clôture.

Questions clés de l'audit	Façon dont la question clé de l'audit a été traitée dans le cadre de notre audit
<p>Évaluation des stocks de détail</p> <p>Voir la note 2 a), Mode de préparation (Stocks), la note 3 e), Résumé des principales méthodes comptables (Stocks), et la note 4, Stocks, des états financiers consolidés.</p> <p>Au 1^{er} mai 2021, la Société détenait des stocks de 1 500,1 M\$, qui comprenaient des stocks de détail. La Société compte plus de 1 500 magasins au Canada. Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation estimée. Le coût des stocks de détail est établi en fonction du coût moyen pondéré ou de la méthode du prix de détail. La méthode du prix de détail utilise le prix de vente prévu diminué d'une marge bénéficiaire normale, sur la base du coût moyen pondéré. Le coût des stocks est diminué de la valeur des remises des fournisseurs.</p> <p>Des estimations ou jugements importants sont nécessaires de la part de la direction pour déterminer i) l'estimation des provisions liées aux stocks associés aux remises de fournisseurs et aux charges internes; ii) l'estimation des freintes qui se seraient produites entre le dernier dénombrement des stocks et la date de clôture; iii) les stocks évalués au prix de détail et ajustés au coût.</p> <p>Nous avons considéré cette question comme une question clé de l'audit en raison de l'ampleur des soldes de stocks, du nombre de magasins, du volume de transactions entre le dernier dénombrement des stocks et la date de clôture, ainsi que des estimations et des jugements importants nécessaires de la part de la direction, de même que des travaux d'audit nécessaires pour tester les soldes de clôture.</p>	<p>Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tester l'efficacité du fonctionnement des contrôles relatifs au processus d'évaluation des stocks. • Tester l'efficacité du fonctionnement des contrôles pertinents relatifs au processus de dénombrement des stocks dans les magasins. • Observer le processus de dénombrement des stocks pour un échantillon de magasins au cours de l'exercice et effectuer des tests de dénombrement indépendants. • Pour un échantillon d'articles des stocks de détail dénombrés au coût moyen pondéré, retracer les données sous-jacentes à la date de dénombrement par rapport aux factures d'achat récentes. • Pour un échantillon d'articles des stocks de détail dénombrés au prix de détail, retracer les données sous-jacentes à la date du dénombrement des stocks par rapport aux prix de vente récents. • Évaluer, sur la base d'échantillons, le caractère raisonnable des marges bénéficiaires appliquées aux stocks de détail pour ajuster les stocks évalués au prix de détail au coût, en comparant les taux de marge bénéficiaire appliqués avec les marges bénéficiaires historiques. • Pour les dénombremens des stocks de détail par sondage indépendants, tester les données sous-jacentes utilisées par la direction dans le tableau de suivi à partir du dernier dénombrement des stocks jusqu'à la date de clôture et recalculer l'exactitude mathématique de ces données. • Tester la façon dont la direction a estimé les freintes et évaluer le caractère raisonnable des freintes appliquées aux stocks à la date de clôture. • Recalculer l'ajustement des stocks à la date de clôture en ce qui concerne les remises de fournisseurs et les charges internes.

AUTRES INFORMATIONS

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion, que nous avons obtenu avant la date du présent rapport, et des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états, incluses dans le rapport annuel, qui est censé être mis à notre disposition après cette date.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune opinion ou autre forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard. Si, à la lecture des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états, incluses dans le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR À L'ÉGARD DE L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Donald M. Flinn.

(signé) PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Halifax (Nouvelle-Écosse)
Le 22 juin 2021

États consolidés de la situation financière

Aux (en millions de dollars canadiens)	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
ACTIF		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	890,5 \$	1 008,4 \$
Créances	547,0	535,3
Stocks (note 4)	1 500,1	1 489,4
Charges payées d'avance	101,0	113,1
Contrats de location et autres créances (note 5)	91,0	68,4
Actif d'impôt exigible	60,5	34,8
Actifs détenus en vue de la vente (note 6)	3,4	6,1
	3 193,5	3 255,5
Contrats de location et autres créances (note 5)	544,2	580,8
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 7)	570,1	607,5
Autres actifs (note 8)	22,3	28,7
Immobilisations corporelles (note 9)	2 977,6	2 883,4
Actifs au titre des droits d'utilisation (note 10)	4 678,9	4 033,5
Immeubles de placement (note 11)	158,6	114,0
Immobilisations incorporelles (note 12)	976,0	968,8
Goodwill (note 13)	1 577,8	1 573,7
Actifs d'impôt différé (note 14)	474,9	587,0
	15 173,9 \$	14 632,9 \$
PASSIF		
Passifs courants		
Fournisseurs et charges à payer	2 874,1 \$	2 951,9 \$
Passif d'impôt exigible	22,1	23,2
Provisions (note 15)	55,0	48,7
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 16)	46,5	570,0
Tranche des obligations locatives échéant à moins d'un an (note 10)	490,5	466,2
	3 488,2	4 060,0
Provisions (note 15)	46,5	54,7
Dette à long terme (note 16)	1 178,8	1 105,2
Obligations locatives à long terme (note 10)	5 417,6	4 800,0
Autres passifs non courants (note 17)	100,1	97,5
Avantages sociaux futurs (note 18)	254,0	304,1
Passifs d'impôt différé (note 14)	190,7	197,5
	10 675,9	10 619,0
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions (note 19)	1 969,8	2 013,2
Surplus d'apport	25,2	23,2
Résultats non distribués	2 363,1	1 872,1
Cumul des autres éléments du résultat global	14,6	16,1
	4 372,7	3 924,6
Participations ne donnant pas le contrôle	125,3	89,3
	4 498,0	4 013,9
	15 173,9 \$	14 632,9 \$

Se reporter aux notes annexes.

Au nom du conseil

(signé) « James Dickson »

Administrateur

(signé) « Michael Medline »

Administrateur

États consolidés du résultat net

Exercices de 52 semaines clos les (en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
Ventes	28 268,3 \$	26 588,2 \$
Autres produits (note 20)	53,0	69,2
Quote-part du résultat des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 7)	51,4	71,8
Charges d'exploitation		
Coût des ventes	21 069,0	19 954,9
Frais de vente et charges administratives	6 004,2	5 662,5
Bénéfice d'exploitation	1 299,5	1 111,8
Charges financières, montant net (note 22)	269,4	279,1
Bénéfice avant impôt sur le résultat	1 030,1	832,7
Charge d'impôt sur le résultat (note 14)	265,9	219,9
Bénéfice net	764,2 \$	612,8 \$
Bénéfice de l'exercice attribuable aux :		
Participations ne donnant pas le contrôle	62,7 \$	29,3 \$
Propriétaires de la Société	701,5	583,5
	764,2 \$	612,8 \$
Résultat par action (note 23)		
De base	2,61 \$	2,16 \$
Après dilution	2,60 \$	2,15 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en millions (note 23)		
De base	268,3	270,4
Après dilution	269,3	271,4

Se reporter aux notes annexes.

États consolidés du résultat global

Exercices de 52 semaines clos les (en millions de dollars canadiens)	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
Bénéfice net	764,2 \$	612,8 \$
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net		
Pertes latentes sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie (note 14)	-	(0,9)
Reclassement des profits sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie en résultat net	-	(0,2)
Quote-part des autres éléments du résultat global des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 14)	0,6	1,2
Écarts de change découlant de la conversion des résultats des établissements à l'étranger (note 14)	(2,1)	1,3
	(1,5)	1,4
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net		
Gains (pertes) actuariels sur les régimes à prestations définies (notes 14 et 18)	31,2	(21,1)
Résultat global	793,9 \$	593,1 \$
Résultat global de l'exercice attribuable aux :		
Participations ne donnant pas le contrôle	62,7 \$	29,3 \$
Propriétaires de la Société	731,2	563,8
	793,9 \$	593,1 \$

Se reporter aux notes annexes.

États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens)	Capital- actions	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Résultats non distribués	Total attribuable aux propriétaires de la Société	Participation ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 5 mai 2019	2 042,6 \$	25,2 \$	14,7 \$	1 488,8 \$	3 571,3 \$	79,7 \$	3 651,0 \$
Dividendes déclarés sur les actions ordinaires	–	–	–	(129,7)	(129,7)	–	(129,7)
Rémunération fondée sur des actions, montant net	3,8	(2,0)	–	–	1,8	–	1,8
Rachat de capital-actions (note 19)	(35,3)	–	–	(64,7)	(100,0)	–	(100,0)
Actions détenues en fiducie, montant net (note 19)	2,1	–	–	–	2,1	–	2,1
Transactions portant sur les capitaux propres avec des entités structurées	–	–	–	–	–	(17,0)	(17,0)
Transactions avec les propriétaires	(29,4)	(2,0)	–	(194,4)	(225,8)	(17,0)	(242,8)
Bénéfice net	–	–	–	583,5	583,5	29,3	612,8
Réévaluation des options de vente	–	–	–	15,3	15,3	(2,7)	12,6
Autres éléments du résultat global	–	–	1,4	(21,1)	(19,7)	–	(19,7)
Résultat global de l'exercice	–	–	1,4	577,7	579,1	26,6	605,7
Solde au 2 mai 2020	2 013,2 \$	23,2 \$	16,1 \$	1 872,1 \$	3 924,6 \$	89,3 \$	4 013,9 \$
Dividendes déclarés sur les actions ordinaires	–	–	–	(139,4)	(139,4)	–	(139,4)
Rémunération fondée sur des actions, montant net	4,1	2,0	–	–	6,1	–	6,1
Rachat de capital-actions (note 19)	(49,8)	–	–	(103,8)	(153,6)	–	(153,6)
Actions détenues en fiducie, montant net (note 19)	2,3	–	–	–	2,3	–	2,3
Transactions portant sur les capitaux propres avec des entités structurées	–	–	–	–	–	(22,6)	(22,6)
Transactions avec les propriétaires	(43,4)	2,0	–	(243,2)	(284,6)	(22,6)	(307,2)
Bénéfice net	–	–	–	701,5	701,5	62,7	764,2
Réévaluation des options de vente	–	–	–	1,5	1,5	(4,1)	(2,6)
Autres éléments du résultat global	–	–	(1,5)	31,2	29,7	–	29,7
Résultat global de l'exercice	–	–	(1,5)	734,2	732,7	58,6	791,3
Solde au 1^{er} mai 2021	1 969,8 \$	25,2 \$	14,6 \$	2 363,1 \$	4 372,7 \$	125,3 \$	4 498,0 \$

Se reporter aux notes annexes.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Exercices de 52 semaines clos les (en millions de dollars canadiens)	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	764,2 \$	612,8 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	768,7	709,1
Charge d'impôt sur le résultat	265,9	219,9
Charges financières, montant net (note 22)	269,4	279,1
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	75,6	71,5
Profit net sur la sortie d'actifs et la résiliation de contrats de location	(37,1)	(51,7)
Perte de valeur d'actifs non financiers, montant net	1,6	1,9
Dotation aux amortissements d'éléments différés	2,2	3,2
Quote-part du résultat d'autres entités, déduction faite des distributions reçues	35,7	28,0
Avantages sociaux futurs	(8,4)	(9,3)
Diminution des provisions à long terme	(10,5)	(17,7)
Rémunération fondée sur des actions	11,8	6,2
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(80,9)	279,3
Impôt sur le résultat payé, montant net	(198,6)	(42,9)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 859,6	2 089,4
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement	(566,3)	(548,8)
Entrées d'immobilisations incorporelles	(92,8)	(69,0)
Produit de la sortie d'actifs et de la résiliation de contrats de location	113,7	193,1
Contrats de location et autres créances, montant net	(30,2)	20,6
Autres actifs et autres passifs non courants	4,6	4,1
Acquisitions d'entreprises (note 24)	(15,9)	(19,2)
Paiements reçus au titre des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement	79,1	76,4
Intérêts reçus	5,5	8,0
Augmentation des placements en titres de capitaux propres	–	(41,5)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(502,3)	(376,3)
Activités de financement		
Émission de titres d'emprunt à long terme	86,4	80,8
Remboursements sur la dette à long terme	(69,4)	(85,2)
Remboursements sur les facilités de crédit, montant net	(467,8)	(313,1)
Intérêts versés	(60,4)	(83,5)
Paiements au titre des obligations locatives (capital)	(420,1)	(392,1)
Paiements au titre des obligations locatives (intérêts)	(228,3)	(218,2)
Rachats d'actions de catégorie A sans droit de vote	(153,6)	(100,0)
Dividendes versés sur les actions ordinaires	(139,4)	(129,7)
Participations ne donnant pas le contrôle	(22,6)	(17,0)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 475,2)	(1 258,0)
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(117,9)	455,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1 008,4	553,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	890,5 \$	1 008,4 \$

Se reporter aux notes annexes.

Notes annexes

1^{er} mai 2021 (en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

1. Entité présentant l'information financière

Empire Company Limited (« Empire » ou la « Société ») est une société canadienne dont les principales activités touchent la vente au détail de produits alimentaires et les activités immobilières connexes. La Société est constituée au Canada et son siège social est situé au 115 King Street, Stellarton (Nouvelle-Écosse) B0K 1S0. Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 1^{er} mai 2021 comprennent les comptes d'Empire, de toutes les filiales, y compris ceux de sa filiale entièrement détenue Sobeys Inc. (« Sobeys ») et de certaines entreprises considérées comme des entités structurées sur lesquelles la Société exerce un contrôle autrement que par la détention de la majorité des droits de vote. Les participations qui confèrent à la Société une influence notable et ses coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Au 1^{er} mai 2021, la Société exerçait ses activités dans deux secteurs à présenter, soit la « Vente au détail de produits alimentaires » et les « Placements et autres activités », comme il est décrit à la note 27, « Information sectorielle ». Les activités de la Société dans le secteur de la vente au détail de produits alimentaires subissent l'incidence de facteurs saisonniers et dépendent aussi des périodes de fêtes. Les ventes au détail sont habituellement plus élevées au premier trimestre de la Société. L'exercice de la Société se termine le premier samedi de mai.

2. Mode de préparation

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS » ou « PCGR »), telles qu'elles ont été établies par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration le 22 juin 2021.

BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des actifs et des passifs suivants, qui sont présentés à leur juste valeur : certains instruments financiers, y compris les dérivés, classés à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») et les régimes de rémunération fondée sur des actions et réglée en trésorerie. Les actifs détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

UTILISATION D'ESTIMATIONS, DE JUGEMENTS ET D'HYPOTHÈSES

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction effectue des estimations, pose des jugements et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers consolidés et les notes annexes. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Les révisions apportées aux estimations comptables sont comptabilisées pour la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et pour toute période future touchée.

La Société recourt à son jugement pour évaluer la pertinence de la consolidation des entités structurées, la pertinence de la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence pour ses participations dans des entreprises associées et des coentreprises, le taux d'actualisation, le classement des instruments financiers, l'établissement des composantes détaillées des immobilisations corporelles, la détermination des unités génératrices de trésorerie (« UGT »), le repérage d'indices de dépréciation des immobilisations corporelles, des immeubles de placement et des immobilisations incorporelles et du goodwill, la comptabilisation et l'évaluation des actifs acquis et des passifs repris, l'évaluation des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives et des remises de fournisseurs et la comptabilisation des provisions ainsi que les options d'achat et de vente visant les participations ne donnant pas le contrôle.

Depuis le quatrième trimestre de l'exercice 2020, la pandémie de nouveau coronavirus a eu et continue d'avoir une incidence importante sur la Société. Les résultats financiers de la Société révèlent une augmentation des ventes entraînée par une demande accrue pour les produits alimentaires depuis le début de la crise. Des coûts supplémentaires ont été engagés en raison de la pandémie, notamment sous forme de primes salariales pour les employés, et se sont ajoutés aux coûts liés aux mesures de sécurité et de salubrité pour les clients et les employés. L'ensemble des répercussions économiques que la pandémie aura sur la Société demeurent incertaines et dépendront de la durée de la pandémie.

Les estimations, les jugements et les hypothèses qui pourraient avoir une incidence importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont présentés plus loin. Les estimations sont fondées sur les meilleures connaissances que la direction possède des événements actuels et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

A) STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation estimée. Des estimations et jugements importants sont nécessaires pour déterminer : i) l'estimation des provisions liées aux stocks associées aux remises de fournisseurs et aux charges internes; ii) l'estimation des provisions liées aux stocks en raison de détériorations et de freintes qui se seraient produites entre le dernier dénombrement des stocks et les dates de clôture; et iii) les stocks évalués au prix de détail et leur rajustement au coût.

B) DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

La direction a recours à des hypothèses lorsqu'elle évalue la dépréciation des actifs non financiers tels que les participations dans des entreprises associées et des coentreprises, le goodwill, les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les actifs au titre des droits d'utilisation et les immeubles de placement. La direction estime la valeur recouvrable de chaque actif ou UGT selon la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Le calcul de la valeur d'utilité est fondé sur les flux de trésorerie futurs attendus. Pour évaluer les flux de trésorerie futurs attendus, la direction pose des hypothèses clés sur la croissance future des bénéfices découlant d'événements ou de circonstances futurs. L'incertitude relative aux estimations provient des hypothèses concernant les résultats d'exploitation futurs et le taux d'actualisation à appliquer. Les résultats réels pourraient différer des estimations, ce qui pourrait se traduire par des ajustements importants des actifs non financiers de la Société au cours de périodes ultérieures. Les pertes de valeur et les reprises sont présentées dans les états financiers consolidés dans les notes 9, 10, 11, 12 et 13.

C) CONTRATS DE LOCATION

Des estimations et des jugements sont formulés lors de l'évaluation des obligations locatives et des actifs au titre de droits d'utilisation. Les hypothèses clés concernent notamment la détermination des taux d'actualisation et les attentes quant à la durée du contrat de location. Les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives sont présentés en détail à la note 10.

D) IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La direction formule des hypothèses lorsqu'elle évalue la date et la reprise des différences temporaires et estime les produits futurs de la Société afin de déterminer l'impôt sur le résultat exigible et différé qu'elle doit comptabiliser. Des jugements sont également posés par la direction lors de l'interprétation des règles fiscales dans les pays où la Société exerce ses activités. La note 14 apporte des précisions sur la charge d'impôt sur le résultat exigible et différé, ainsi que sur les actifs et les passifs d'impôt différé.

E) PROVISIONS

Des estimations et des hypothèses sont utilisées pour calculer les provisions lorsque la Société estime les flux de trésorerie futurs attendus relativement à l'obligation et qu'elle applique un taux d'actualisation approprié.

F) REMISES DE FOURNISSEURS

La Société a conclu des contrats d'approvisionnement comportant diverses modalités relatives à l'achat de biens destinés à la revente, dont certains prévoient des remises liées au volume, des remises sur achat, des remises d'exclusivité et d'autres remises et allocations. Des estimations et des jugements sont nécessaires lorsque l'obtention de remises est conditionnelle à ce que la Société respecte des conditions de performance précises liées à l'achat de produits et détermine si ces conditions ont été remplies. Ces estimations comprennent des estimations concernant l'atteinte d'objectifs en matière de volume convenus.

G) AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La comptabilisation des coûts des régimes de retraite à prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi nécessite le recours à plusieurs hypothèses. Les obligations au titre des régimes de retraite sont fondées sur les conditions actuelles du marché de même que sur des données actuarielles telles que l'évolution des coûts médicaux, les taux de mortalité et les futures augmentations de salaire. Une analyse de sensibilité et plus de détails sur les principales hypothèses utilisées pour évaluer les obligations au titre des régimes de retraite et les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont présentés à la note 18.

H) ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

En ce qui a trait aux acquisitions d'entreprises, la Société a recours au jugement pour la comptabilisation et l'évaluation des actifs acquis et des passifs repris et elle utilise des estimations pour calculer et évaluer les ajustements nécessaires. Pour évaluer la juste valeur des actifs et des passifs d'une entreprise acquise, la direction utilise des estimations relatives aux flux de trésorerie futurs et aux taux d'actualisation. Les modifications apportées à l'évaluation après la comptabilisation initiale influenceront sur l'évaluation du goodwill.

3. Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables présentées ci-après ont été appliquées de la même manière aux fins de l'établissement des états financiers consolidés de toutes les périodes présentées.

A) MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Les états financiers de la Société comprennent les comptes de la Société et de toutes ses filiales jusqu'à la date de clôture de l'information financière. Les filiales, y compris les entités structurées, sont toutes les entités sur lesquelles la Société exerce un contrôle. La Société détient le contrôle lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements d'une entité. La Société réévalue le contrôle sur une base régulière. Toutes les filiales ont une date de clôture tombant dans les six semaines suivant la date de clôture de la Société. Au besoin, des ajustements ont été apportés afin de tenir compte des transactions effectuées entre la date de clôture de la Société et celles de ses filiales.

Les entités structurées sont des entités contrôlées par la Société qui ont été conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Les entités structurées sont consolidées si, sur la base d'une évaluation de la substance de leur relation avec la Société, la Société arrive à la conclusion qu'elle contrôle les entités structurées. Les entités structurées qui sont contrôlées par la Société ont été établies selon des clauses qui imposent certaines limites au pouvoir de décision de la direction des entités structurées et qui font en sorte que la Société obtient la majorité des avantages découlant des activités et des actifs nets de l'entité structurée, qu'elle est exposée à la majorité des risques liés aux activités de l'entité structurée et qu'elle conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité structurée ou à ses actifs.

Toutes les transactions, tous les soldes, tous les produits et toutes les charges intragroupe sont éliminés au moment de l'établissement des états financiers consolidés.

Le bénéfice ou la perte et les autres éléments du résultat global des filiales acquises ou cédées au cours de la période sont comptabilisés à compter de la date de prise d'effet de l'acquisition, ou jusqu'à la date de prise d'effet de la cession, selon le cas.

Une participation ne donnant pas le contrôle représente la quote-part du résultat ainsi que des actifs nets d'une filiale donnée qui n'est pas détenue par la Société. Si les pertes d'une filiale applicables à une participation ne donnant pas le contrôle excèdent la participation ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres de la filiale, l'excédent est affecté à la participation ne donnant pas le contrôle, sauf dans la mesure où la participation majoritaire a une obligation exécutoire et est en mesure de couvrir les pertes (à l'exception des cas décrits à la note 3 j)).

B) ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La méthode de l'acquisition comporte la comptabilisation des actifs et des passifs identifiables de l'entreprise acquise, y compris les passifs éventuels, qu'ils aient été ou non comptabilisés dans les états financiers avant l'acquisition. Les actifs et les passifs identifiables et les passifs éventuels de l'entreprise acquise qui réunissent les conditions de comptabilisation selon IFRS 3 *Regroupements d'entreprises* sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des éléments suivants : i) les actifs ou les passifs d'impôt différé et les passifs ou les actifs liés aux accords relatifs aux avantages du personnel, comptabilisés et évalués selon les Normes comptables internationales (« IAS ») 12 *Impôts sur le résultat* et IAS 19 *Avantages du personnel* respectivement; et ii) les actifs (ou un groupe d'actifs destiné à être cédé) qui sont classés comme étant détenus en vue de la vente selon IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, évalués et comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de vente. Le goodwill découlant des acquisitions est comptabilisé comme un actif et représente l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part de la Société des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date de l'acquisition. Tout excédent des actifs nets identifiables par rapport au coût d'acquisition est comptabilisé en résultat net immédiatement après l'acquisition. Les coûts de transaction liés à l'acquisition sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

C) CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de la Société sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges sont convertis aux cours de change moyens de la période. Les profits et les pertes cumulés découlant de la conversion sont inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires sont convertis au cours de change historique à la date de transaction. Les profits ou les pertes de change découlant de la conversion de ces soldes libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation. Les produits et les charges libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change moyen pour l'exercice.

D) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les placements garantis échéant à moins de 90 jours à compter de la date d'acquisition, ainsi que les placements garantis très liquides qui sont rachetables à vue, en trésorerie, sans pénalité.

E) STOCKS

Les stocks en entrepôt sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant établi selon la méthode du coût moyen pondéré. Les stocks de détail sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est établi en fonction du coût moyen pondéré ou de la méthode du prix de détail. La méthode du prix de détail utilise le prix de vente prévu diminué d'une marge bénéficiaire normale, sur la base du coût moyen pondéré. Le coût des stocks comprend les coûts directement imputables et il inclut le prix d'achat et les autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, tels que les frais de transport. Le coût est diminué de la valeur des remises des fournisseurs. La Société estime la valeur nette de réalisation selon le montant auquel elle prévoit vendre les stocks, en tenant compte des fluctuations saisonnières du prix de vente au détail et en déduisant les coûts qu'elle estime devoir engager pour les vendre. Les stocks sont dépréciés jusqu'à leur valeur nette de réalisation lorsque la Société considère que leur coût n'est pas recouvrable en raison de l'obsolescence, de dommages ou de la baisse permanente du prix de vente. Lorsque les circonstances ayant préalablement incité la Société à déprécier les stocks en deçà de leur coût n'existent plus ou lorsqu'une hausse du prix de détail est manifeste, la réduction de valeur précédemment comptabilisée est reprise. Les coûts qui ne contribuent pas à amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, tels les frais d'entreposage et les frais généraux administratifs, sont expressément exclus du coût des stocks et sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

F) IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt comptabilisée en résultat net se compose de la somme de l'impôt différé et de l'impôt exigible non comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Les actifs et les passifs d'impôt exigible comprennent les montants à recouvrer auprès de l'administration fiscale ou les montants à verser à celle-ci relativement à la période écoulée et aux périodes antérieures, non encore réglées à la date de clôture de l'information financière. L'impôt exigible est l'impôt qui devrait être à payer sur le bénéfice imposable de l'exercice, calculé aux taux adoptés ou quasi adoptés à la date de l'état de la situation financière. Il reflète les ajustements pour tenir compte de l'impôt qui devrait être payé ou recouvré au titre des périodes antérieures. Lorsque le montant de l'impôt à payer ou à recouvrer est incertain, la Société établit des provisions selon le montant le plus probable du passif ou du recouvrement. L'impôt exigible est calculé selon les taux d'impôt et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la clôture de la période de présentation.

La Société comptabilise l'impôt différé selon la méthode axée sur le bilan sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale respective. Cependant, l'impôt différé n'est pas comptabilisé lors de la comptabilisation initiale du goodwill, ou lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif, sauf si la transaction connexe est une acquisition d'entreprises ou touche le bénéfice imposable ou comptable. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont mesurés selon les taux d'impôt quasi adoptés qui s'appliqueront lorsque les montants devraient être réglés. Un actif d'impôt différé est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable qu'il pourra être imputé au bénéfice imposable futur. L'évaluation de la probabilité de bénéfice imposable futur pour lequel les actifs d'impôt différé peuvent être utilisés est fondée sur les dernières prévisions budgétaires approuvées de la Société, qui sont rajustées pour tenir compte des produits et des charges non imposables importants et des limites précises établies pour l'utilisation de toute perte ou de tout crédit d'impôt inutilisé. Si des prévisions positives relatives au bénéfice imposable indiquent l'utilisation probable d'un actif d'impôt différé, en particulier s'il peut être utilisé indéfiniment, cet actif d'impôt différé est habituellement comptabilisé en entier. La comptabilisation des actifs d'impôt différé, assujettis à certaines limites juridiques ou économiques ou à des incertitudes, est évaluée individuellement par la direction selon des faits et des cas précis.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés lorsque la Société a un droit et l'intention de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible auprès de la même administration fiscale. Les variations des actifs et des passifs d'impôt différé sont comptabilisées comme composantes des produits et des charges dans le résultat net, sauf lorsqu'elles se rapportent à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global (par exemple, les profits et pertes latents sur les couvertures de flux de trésorerie), ou directement dans les capitaux propres.

G) ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Certaines immobilisations corporelles détenues afin d'être vendues ont été reclassées en tant qu'actifs détenus en vue de la vente dans les états consolidés de la situation financière. On prévoit vendre ces actifs dans les 12 mois. Les actifs détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

H) PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Une entreprise associée est une entité sur laquelle la Société exerce une influence notable, mais qu'elle ne contrôle pas et qui n'est pas une participation dans une coentreprise. Le contrôle est réévalué sur une base continue. Les participations dans des entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût et sont ensuite comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les participations acquises dans les entreprises associées sont également assujetties à la méthode de l'acquisition, comme il a été expliqué précédemment. Cependant, tout goodwill ou ajustement de la juste valeur attribuable à la quote-part de la Société dans les entreprises associées est inclus dans le montant comptabilisé comme participations dans les entreprises associées.

Toute modification ultérieure de la quote-part de la Société des capitaux propres de l'entreprise associée est comptabilisée dans la valeur comptable de la participation. Les variations découlant des résultats générés par l'entreprise associée sont présentées dans la quote-part du résultat tiré des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans les états consolidés du résultat net de la Société. Ces variations comprennent l'amortissement ou la dépréciation ultérieurs des ajustements de la juste valeur des actifs et des passifs.

Les variations découlant du résultat de l'entreprise associée ou des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres de l'entreprise associée sont comptabilisées dans le résultat net ou les capitaux propres de la Société, le cas échéant. Toutefois, si la quote-part de la Société des pertes d'une entreprise associée est égale ou supérieure à sa participation dans celle-ci, y compris ses créances non garanties, la Société ne comptabilise pas de pertes supplémentaires, sauf si elle a contracté une obligation légale ou implicite ou si elle a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée. Si l'entreprise associée enregistre ultérieurement des bénéfices, la Société ne recommence à comptabiliser sa quote-part de ces bénéfices qu'après avoir dépassé sa quote-part cumulée des pertes non comptabilisées.

Les profits latents et les pertes latentes sur des transactions réalisées entre la Société et ses entreprises associées sont éliminés jusqu'à concurrence de la participation de la Société dans celles-ci. Lorsque les pertes latentes sont éliminées, l'actif sous-jacent est également soumis à un test de dépréciation du point de vue de la Société.

À la date de clôture, la Société évalue s'il existe des indicateurs de dépréciation pour ses participations dans les entreprises associées. Pour les participations dans les entités ouvertes, la valeur comptable est comparée à la valeur de marché actuelle de la participation en fonction de son cours à la date de clôture. Pour les participations dans les entités fermées, la valeur d'utilité est déterminée en estimant la quote-part de la valeur actualisée des flux de trésorerie estimés de la Société qui devraient être générés par l'entité émettrice. En cas de dépréciation, la valeur comptable de la participation de la Société est réduite à sa valeur recouvrable estimée, soit la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

Lors du processus d'évaluation des flux de trésorerie futurs, la direction formule des hypothèses sur la croissance future des profits. Ces hypothèses portent sur des situations et des événements futurs. Les résultats réels peuvent varier et entraîner des ajustements importants aux participations de la Société dans des entreprises associées au cours des exercices ultérieurs.

La date de clôture d'exercice est le 31 décembre pour toutes les entreprises associées déterminées par la Société. Aux fins des états financiers consolidés de fin d'exercice de la Société, les résultats des entreprises associées sont pris en compte en fonction des états financiers établis au 31 mars, et toute variation survenue entre le 31 mars et la clôture de l'exercice de la Société qui pourrait avoir une incidence significative sur les résultats est prise en considération.

I) PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES

Les participations dans des coentreprises sont des partenariats aux termes desquels la Société et les autres parties à l'entente exercent un contrôle conjoint sur l'actif net du partenariat et ont par conséquent des droits à l'égard de cet actif net. Les participations dans des coentreprises sont initialement comptabilisées au coût et sont ultérieurement comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

J) INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont comptabilisés aux états consolidés de la situation financière lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles d'un instrument financier. Le classement et l'évaluation des actifs financiers sont effectués selon les catégories suivantes : coût amorti, juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») et JVRN. Les actifs financiers qui ne sont pas désignés à la JVRN lors de la comptabilisation initiale sont classés et évalués au coût amorti si les conditions suivantes sont réunies : i) ils sont détenus dans un modèle économique ayant pour but de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et ii) les modalités contractuelles de ces actifs donnent lieu, à des dates précisées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. Les placements en titres de créance qui ne sont pas désignés à la JVRN lors de la comptabilisation initiale sont classés et évalués à la JVAERG si les conditions suivantes sont réunies : i) ils sont détenus dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers et ii) les modalités contractuelles de ces actifs donnent lieu, à des dates précisées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. Les placements en titres de capitaux propres détenus à des fins de transaction sont classés et évalués à la JVRN. Les actifs financiers qui ne sont classés ni au coût amorti ni à la JVAERG sont classés et évalués à la JVRN. Le classement et l'évaluation des passifs financiers sont effectués selon les catégories suivantes : coût amorti et JVRN.

En général, les actifs et les passifs financiers de la Société sont classés et évalués de la façon suivante :

Actif/passif	Classements et évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti
Créances	Coût amorti
Contrats de location et autres créances	Coût amorti
Actifs et passifs financiers dérivés	JVRN
Autres actifs non dérivés	JVRN
Fournisseurs et charges à payer	Coût amorti
Dette à long terme	Coût amorti
Autres passifs non courants	Coût amorti

Sobeys a conclu, avec les actionnaires détenant une participation ne donnant pas le contrôle de certaines filiales, des options d'achat et de vente qui lui donnent la possibilité d'acquérir la participation de ces derniers à compter de la date d'exercice sous réserve de certaines conditions. Par conséquent, la Société comptabilise un passif financier à la valeur actualisée du montant à payer à l'exercice de l'option de vente applicable. Des ajustements de réévaluation sont comptabilisés dans les résultats non distribués. À la clôture de chaque période, la participation ne donnant pas le contrôle de ces filiales, y compris la quote-part du bénéfice attribuable à ces participations ne donnant pas le contrôle, est décomptabilisée et portée en diminution du passif au titre de la participation ne donnant pas le contrôle connexe immédiatement avant la réévaluation de fin de période.

La dépréciation des actifs financiers est fondée sur les pertes de crédit attendues (les « PCA »). La Société comptabilise les corrections de valeur pour pertes sur les créances clients en se fondant sur les PCA pour la durée de vie des actifs évalués au coût amorti. La comptabilisation des corrections de valeur pour pertes se fait selon les PCA pour les 12 mois à venir pour les contrats de location et autres créances dont le risque de crédit n'a pas augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale. Si le risque de crédit des contrats de location et autres créances a augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale, la Société comptabilise les corrections de valeur pour pertes selon les PCA pour la durée de vie. La Société tient compte des événements passés, de la situation actuelle et des prévisions raisonnables et justifiables touchant la recouvrabilité pour déterminer si le risque de crédit d'un actif financier a augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale, ou pour évaluer les PCA pour la durée de vie.

K) COUVERTURES

La Société utilise des couvertures de flux de trésorerie pour gérer l'exposition aux fluctuations des cours du change et des prix de l'énergie. En ce qui a trait aux couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de la juste valeur de l'élément de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Si la variation de la juste valeur du dérivé n'est pas entièrement compensée par la variation de la juste valeur de l'élément couvert, la partie inefficace de la relation de couverture est comptabilisée dans le résultat net. Les montants cumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le résultat net au moment où l'élément couvert est comptabilisé dans le résultat net. Lorsqu'un instrument de couverture des flux de trésorerie arrive à échéance ou est cédé ou lorsqu'une couverture ne répond plus aux conditions de la comptabilité de couverture, le profit cumulé ou la perte cumulée, comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global à l'égard de la couverture, est reporté jusqu'à ce que l'élément couvert soit comptabilisé dans le résultat net. Lorsqu'un élément couvert cesse d'exister parce qu'il arrive à échéance ou qu'il est vendu ou lorsqu'il est probable qu'une transaction prévue ne se réalisera pas, le profit cumulé ou la perte cumulée, comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global, est immédiatement reclassé dans le résultat net.

Les dérivés financiers affectés à une relation de couverture des flux de trésorerie sont classés dans les états consolidés de la situation financière comme un autre élément de l'actif ou du passif non courant, selon le cas, en fonction de la détermination de leur juste valeur.

Voici les principaux instruments dérivés :

- (i) Les contrats de change à terme et les swaps de devises dont l'objectif principal est de limiter l'exposition aux fluctuations des taux de change en lien avec l'achat de biens ou avec des dépenses libellés en monnaies étrangères. Certains contrats sont désignés comme des instruments de couverture à des fins comptables. Par conséquent, la partie efficace des variations de la juste valeur des contrats est cumulée dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture soit comptabilisée dans les résultats des périodes comptables futures.
- (ii) Les contrats à terme sur l'électricité dont l'objectif principal est de limiter l'exposition aux fluctuations des cours du marché de l'électricité. Ces contrats sont désignés comme des instruments de couverture à des fins comptables. Par conséquent, la partie efficace des variations de la juste valeur des contrats est cumulée dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture soit comptabilisée dans les résultats des périodes comptables futures.

- (iii) Les contrats à terme sur le gaz naturel dont l'objectif principal est de limiter l'exposition aux fluctuations des cours du marché du gaz naturel. Ces contrats sont désignés comme des instruments de couverture à des fins comptables. Par conséquent, la partie efficace des variations de la juste valeur des contrats est cumulée dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture soit comptabilisée dans les résultats des périodes comptables futures.

L) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les terrains occupés par le propriétaire, les bâtiments, le matériel, les améliorations locatives et les actifs en cours de construction sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur.

Lorsque des éléments importants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés comme composantes distinctes. L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire à partir du moment où l'actif est disponible ou quand les actifs en cours de construction peuvent être utilisés sur les durées d'utilité estimées des actifs comme suit :

Bâtiments	10 à 40 ans
Matériel	3 à 20 ans
Améliorations locatives	Durée du bail ou de 7 à 20 ans, selon la moins élevée des deux

L'amortissement est inclus dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net. Les estimations importantes de la valeur résiduelle et les estimations de la durée d'utilité sont passées en revue et actualisées, au besoin ou au moins une fois l'an.

Les profits ou les pertes découlant de la sortie d'immobilisations corporelles correspondent à l'écart entre les produits de la sortie et la valeur comptable des actifs et sont comptabilisés en résultat net dans les autres produits. Si la cession est faite auprès d'une participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence de la Société, une partie du profit ou de la perte est différée et réduit la valeur comptable de la participation.

M) IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement sont des immeubles détenus en vue de retirer des revenus locatifs ou en vue de générer une appréciation du capital, ou les deux à la fois, plutôt que de cibler principalement les activités d'exploitation de la Société. Les immeubles de placement sont comptabilisés selon le modèle du coût. Les modes d'amortissement des immeubles de placement correspondent à ceux visant les immobilisations corporelles.

Les profits ou les pertes découlant de la vente d'immeubles de placement sont immédiatement comptabilisés en résultat net, sauf si la vente est faite auprès d'une participation, comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, auquel cas une partie du profit ou de la perte est différée et réduit la valeur comptable de la participation de la Société. Les revenus locatifs et les charges d'exploitation liés aux immeubles de placement sont présentés dans les autres produits et les frais de vente et charges administratives respectivement, dans les états consolidés du résultat net.

N) CONTRATS DE LOCATION

i) La Société en tant que preneur

La Société comptabilise des actifs au titre des droits d'utilisation et des obligations locatives correspondantes à la date de début. La date de début correspond à la date à laquelle le bailleur met l'actif à la disposition de la Société. Les paiements de loyer au titre de contrats de location à court terme ou les paiements variables qui ne relèvent pas d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés dans les frais de vente et charges administratives.

Les obligations locatives reflètent la valeur actualisée des paiements de loyer fixes et des paiements de loyer variables qui sont fondés sur un indice ou un taux, ou qui sont soumis aux tarifs de renouvellement à la juste valeur de marché que le preneur s'attend à payer sur la durée du contrat de location. La durée du contrat de location reflète la période au cours de laquelle il est raisonnablement certain que des paiements de loyer seront effectués, y compris les options de renouvellement que la Société a la certitude raisonnable d'exercer. S'il y a lieu, les obligations locatives comprendront le prix d'exercice de l'option d'achat si la Société a la certitude raisonnable d'exercer cette option, les pénalités relatives à la résiliation si la durée du contrat de location comprend aussi l'option de résiliation et les montants qui doivent être payés au titre de la garantie de valeur résiduelle. Après l'évaluation initiale, la Société évalue les obligations locatives au coût amorti. Les obligations locatives sont réévaluées lorsque le contrat de location est modifié. Les paiements de loyer sont actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut être déterminé, au taux d'emprunt marginal du preneur à la date de passation du contrat ou à la date de la modification, le cas échéant. La charge d'intérêts est comptabilisée dans les charges financières, montant net, dans les états consolidés du résultat net.

Les actifs au titre des droits d'utilisation sont évalués à la valeur initiale des obligations locatives, majorée des coûts directs initiaux, des paiements de loyer versés à la date de début ou avant, et diminuée des avantages incitatifs à la location reçus et des coûts de remise en état. Après l'évaluation initiale, la Société applique le modèle du coût aux actifs au titre des droits d'utilisation. Les actifs au titre des droits d'utilisation sont évalués au coût, diminués de l'amortissement cumulé, des pertes de valeur cumulées et des réévaluations des obligations locatives. Les actifs sont amortis selon le mode linéaire sur la durée d'utilité de l'actif d'après les taux mentionnés à la note 3 l) ou du contrat de location, selon la plus courte des deux. L'amortissement commence à la date de début du contrat de location.

ii) La Société en tant que bailleur

Un contrat de location est classé comme contrat de location-financement s'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont classés comme contrats de location simple. En ce qui a trait aux contrats de sous-location, pour lesquels la Société agit en tant que bailleur intermédiaire, la Société évalue le classement par rapport aux actifs au titre des droits d'utilisation issus du contrat de location principal.

Dans le cas des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement, la Société décomptabilise les actifs au titre des droits d'utilisation correspondants et inscrit un investissement net dans les contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement, et les produits d'intérêts connexes sont comptabilisés dans les charges financières, montant net, dans les états consolidés du résultat net.

Les revenus locatifs tirés des contrats de location simple sont comptabilisés selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location connexe.

iii) Opérations de cession-bail

Une opération de cession-bail est une transaction de vente d'un actif pour le reprendre à bail. Une opération de cession-bail est comptabilisée en tant que vente lorsque le contrôle de l'actif est transféré à l'acheteur. La Société évaluera les actifs au titre des droits d'utilisation découlant de la reprise à bail proportionnellement à la valeur comptable antérieure de l'actif dont la Société conserve le droit d'utilisation. Tout profit ou toute perte sur une opération de cession-bail résultant du transfert de droits à l'actif à l'acheteur-bailleur est comptabilisé immédiatement.

O) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L'acquisition d'une nouvelle entreprise, de magasins affiliés existants, de logiciels et de dossiers d'ordonnances de pharmacie génère des immobilisations incorporelles. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées selon le modèle du coût suivant lequel les coûts inscrits à l'actif sont amortis sur une base linéaire sur leur durée d'utilité estimative, car la durée d'utilité de ces actifs est considérée comme déterminée. Les durées d'utilité sont révisées annuellement et les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation. Les durées d'utilité suivantes s'appliquent :

Contrats d'achat différés	5 à 10 ans
Ententes et droits de franchise	10 ans
Baux	5 à 10 ans
Dossiers d'ordonnances	15 ans
Logiciels	3 à 7 ans
Autres	5 à 10 ans

L'amortissement est inclus dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net. Les dépenses engagées par la Société liées aux immobilisations incorporelles qui ne respectent pas les critères de comptabilisation à l'actif sont passées en charges au cours de la période où elles sont engagées.

Les immobilisations incorporelles comprennent les marques de commerce, les programmes de fidélisation et les produits de marque maison, dont la plupart ont une durée d'utilité indéterminée. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont évaluées au coût, moins le cumul des pertes de valeur. Ces immobilisations incorporelles sont soumises à des tests de dépréciation une fois l'an ou plus fréquemment en cas d'indication de dépréciation des immobilisations incorporelles.

P) GOODWILL

Le goodwill représente l'excédent du prix d'acquisition de l'entreprise acquise sur la juste valeur des immobilisations corporelles et incorporelles nettes sous-jacentes acquises à la date d'acquisition.

Q) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS

Le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins tous les ans. La Société évalue alors la valeur recouvrable de chaque UGT ou de groupe d'UGT auquel se rapportent le goodwill ou les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou à la valeur d'utilité, si celle-ci est plus élevée. Lorsque la valeur recouvrable des UGT est inférieure à leur valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée immédiatement en résultat net. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne peuvent être reprises.

Les immobilisations corporelles non courantes et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont soumises chaque période de présentation de l'information financière à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'étendue de la perte de valeur, le cas échéant. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou à la valeur d'utilité, si celle-ci est plus élevée. Lorsque l'immobilisation ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes des autres immobilisations, la Société estime la valeur recouvrable de l'UGT ou des UGT dont elle fait partie. La Société a déterminé qu'une UGT correspond essentiellement à un magasin individuel ou à un centre de traitement des commandes. Les immobilisations de la Société comme les sièges sociaux et les centres de distribution ne génèrent pas individuellement d'entrées de trésorerie et, par conséquent, elles sont regroupées aux fins du test de dépréciation avec les magasins qu'elles desservent. Lorsque la valeur recouvrable d'un actif (ou d'une UGT) est estimée être inférieure à sa valeur comptable, celle-ci (ou celle de l'UGT) est ramenée à la valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net.

Lorsqu'une perte de valeur fait ultérieurement l'objet d'une reprise, autre que celle qui concerne le goodwill, la valeur comptable de l'immobilisation (ou de l'UGT) est augmentée pour atteindre l'estimation révisée, mais est limitée à la valeur comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée dans les exercices antérieurs. Une reprise de perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

R) PROGRAMMES DE FIDÉLISATION DE LA CLIENTÈLE

La Société utilise le programme de fidélisation AIR MILES^{MD}. Les clients de Sobeys gagnent des milles AIR MILES^{MD} selon les achats effectués dans les magasins. La Société paie des frais par point aux termes de la convention passée avec AIR MILES^{MD}. Le coût des points est porté en déduction des produits des activités ordinaires.

S) PROVISIONS

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) découlant d'un événement antérieur, qu'il est probable que la Société sera tenue de transférer des avantages économiques afin de régler l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Les provisions sont actualisées selon le taux d'actualisation avant impôt reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques de ce passif, s'ils sont importants. Lorsque l'actualisation est utilisée, le montant net de l'augmentation de la provision en raison du passage du temps (« désactualisation ») est comptabilisé dans les charges financières dans les états consolidés du résultat net.

T) COÛTS D'EMPRUNT

Les coûts d'emprunt se composent principalement des intérêts sur les emprunts de la Société. Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié sont inscrits à l'actif à titre de composante du coût de l'actif connexe. Tous les autres coûts d'emprunt sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés et sont présentés dans les charges financières.

U) PRODUITS DIFFÉRÉS

Les produits différés comprennent les ententes d'achat à long terme passées avec des fournisseurs. Les produits différés sont inclus dans les autres passifs non courants et sont amortis dans le résultat net de façon linéaire sur la durée des ententes connexes.

V) AVANTAGES DU PERSONNEL

i) Avantages à court terme

Les avantages à court terme comprennent les salaires, la rémunération, les absences rémunérées, les sommes à payer au titre de l'intéressement et des primes qui devraient être réglés dans les 12 mois suivant la date de clôture. Les avantages à court terme sont évalués sur une base non actualisée et comptabilisés comme frais de vente et charges administratives au moment de la prestation du service connexe.

ii) Avantages postérieurs à l'emploi

Le coût des prestations de retraite des régimes à cotisations définies de la Société est passé en charges au moment où les salariés actifs sont rémunérés. Le coût des régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages est comptabilisé en fonction d'évaluations actuarielles, déterminées au moyen de la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service et des meilleures estimations de la direction relativement aux augmentations de salaire et à l'âge du départ à la retraite.

Le passif comptabilisé aux états consolidés de la situation financière au titre des régimes à prestations définies constitue la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture moins la juste valeur de marché des actifs du régime. La valeur des actifs des régimes de prestations est fondée sur la valeur de marché actuelle. L'obligation au titre des avantages sociaux futurs est évaluée à l'aide des taux d'intérêt courants du marché, dans l'hypothèse d'un portefeuille composé d'obligations de sociétés notées AA dont les durées jusqu'à l'échéance correspondent, en moyenne, à celles de l'obligation.

Les réévaluations, comprenant les gains et pertes actuariels et le rendement sur les actifs des régimes (compte non tenu du montant net des intérêts), sont comptabilisées immédiatement dans les états consolidés de la situation financière, une charge correspondante étant comptabilisée dans les résultats non distribués par le biais des autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle elles se sont produites. Les réévaluations ne sont pas reclassées en résultat net au cours des périodes ultérieures.

Le coût des services passés est comptabilisé en résultat net à la première des dates suivantes : la date de la modification ou de la réduction du régime ou la date à laquelle la Société comptabilise des coûts liés à la restructuration.

Le coût des services au titre des prestations définies, qui comprend le coût des services rendus, le coût des services passés, le profit ou la perte sur la réduction et les règlements non courants, est inscrit dans les frais de vente et charges administratives. Le montant net des charges d'intérêts sur le montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est compris dans le montant net des charges financières.

iii) Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges à la première des dates suivantes : lorsque la Société comptabilise les coûts liés à la restructuration ou lorsqu'elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités.

W) COMPTABILISATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsque les marchandises sont livrées et acceptées. Ils sont calculés selon la contrepartie prévue, déduction faite des escomptes et des remises. Ils comprennent les produits provenant des clients par l'entremise des magasins exploités par la Société, des entités structurées consolidées et des centres de traitement des commandes ainsi que le produit des ventes aux magasins affiliés autres que des entités structurées, aux magasins associés et aux clients indépendants. Les produits reçus de magasins affiliés autres que des entités structurées, des magasins associés et des clients indépendants proviennent principalement de la vente de marchandises. La Société perçoit également des redevances de franchise en vertu de deux types d'accords : i) des redevances de franchise de nature contractuelle en fonction de la valeur monétaire des marchandises expédiées sont comptabilisées comme des produits lorsque la marchandise est expédiée et ii) des redevances de franchise de nature contractuelle en fonction des ventes au détail du franchisé sont comptabilisées comme produits sur facturation.

X) REMISES DE FOURNISSEURS

La Société reçoit des remises de certains fournisseurs dont les produits sont achetés en vue de la revente. Les programmes de ces fournisseurs comprennent des remises liées au volume, des escomptes sur achats, des coûts de présentation et d'autres escomptes et remises. La Société comptabilise ces remises comme une réduction du coût des ventes et des stocks connexes. Certaines remises de fournisseurs sont conditionnelles à ce que la Société atteigne des volumes d'achat minimaux. Ces remises sont comptabilisées dès qu'il est probable que les volumes minimaux seront atteints et que le montant des remises peut être estimé. Les montants reçus mais non encore gagnés sont présentés dans les autres passifs à titre de remises des fournisseurs différées.

Y) PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS DE DIVIDENDES

Les produits financiers et les charges financières sont comptabilisés au fur et à mesure selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit à recevoir le paiement est établi.

Z) RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat disponible pour les détenteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action après dilution est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte de l'effet dilutif des options sur actions et des unités d'actions liées au rendement (« UAR ») des salariés. Lorsqu'une perte est constatée, le nombre moyen pondéré d'actions aux fins du calcul de la perte par action de base et après dilution est le même, puisque l'effet de toutes les actions ordinaires potentielles serait antidilutif.

AA) RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

La Société offre à certains de ses salariés des régimes de rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres et en trésorerie.

Tous les biens et services reçus en échange de l'attribution de tout paiement fondé sur des actions sont évalués à leur juste valeur. Lorsque les salariés sont récompensés au moyen de paiements fondés sur des actions, les justes valeurs des services des salariés sont déterminées indirectement par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués (note 28).

AB) NORMES, MODIFICATIONS ET INTERPRÉTATIONS PUBLIÉES, MAIS NON ENCORE ADOPTÉES

En mai 2020, l'IASB a publié des modifications de portée limitée de trois normes (IFRS 3 *Regroupements d'entreprises*, IAS 16 *Immobilisations corporelles* et IAS 37 *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*) ainsi que ses améliorations annuelles des IFRS (cycle 2018-2020). Ces modifications des IFRS existantes ont pour but d'en clarifier les lignes directrices et la formulation, de corriger des conséquences relativement mineures imprévues, de résoudre des contradictions ou de réparer des omissions. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. La Société évalue actuellement l'incidence possible de ces modifications de portée limitée.

En janvier 2020, l'IASB a publié *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants* (modifications d'IAS 1 *Présentation des états financiers*). Ces modifications de portée limitée touchent uniquement la présentation des passifs à l'état de la situation financière, et non le montant ou le moment de la comptabilisation. Plus précisément, elles apportent les éclaircissements suivants :

- Le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants devrait être fondé sur les droits qui existent à la date de clôture et tous les paragraphes portant sur cette question devraient faire référence au « droit » de différer le règlement pour au moins 12 mois et préciser que seuls les droits qui existent à la « date de clôture » devraient avoir une incidence sur le classement d'un passif;
- La probabilité qu'une entité exerce son droit de différer le règlement d'un passif n'a pas d'incidence sur le classement du passif;
- On entend par « règlement » le transfert à l'autre partie de trésorerie, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou de services.

Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, et l'adoption anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence possible de ces modifications de portée limitée.

4. Stocks

Le coût des stocks comptabilisé dans les charges au cours de l'exercice clos le 1^{er} mai 2021 s'est élevé à 21 069,0 \$ (19 954,9 \$ en 2020). Pour l'exercice clos le 1^{er} mai 2021, la Société a comptabilisé une charge de 4,9 \$ (2,0 \$ en 2020) correspondant à la réduction de valeur des stocks à la valeur nette de réalisation, soit en deçà du coût, pour les stocks disponibles.

5. Contrats de location et autres créances

	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
Créances au titre des contrats de location	540,1 \$	574,7 \$
Billets à recevoir et autres	48,0	31,6
Prêts	47,1	42,9
	635,2	649,2
Moins le montant échéant à moins d'un an	91,0	68,4
	544,2 \$	580,8 \$

Toutes les créances au titre des contrats de location à recevoir des franchisés et des marchands affiliés sont garanties par le contrat de location principal.

Au 1^{er} mai 2021, les billets à recevoir et autres comprenaient une somme de 15,0 \$ (néant en 2020) liée à des ventes d'immeubles et une somme de 7,2 \$ (8,8 \$ en 2020) à recevoir de tiers relativement à des ventes de matériel.

Les prêts représentent le financement à long terme accordé à certains détaillants affiliés. Ces prêts sont principalement garantis par les stocks, les agencements et le matériel; ils portent intérêt à différents taux et sont assortis de modalités de remboursement allant jusqu'à dix ans. La valeur comptable des prêts se rapproche de la juste valeur selon les taux d'intérêt variables appliqués sur les prêts.

6. Actifs détenus en vue de la vente

Au 1^{er} mai 2021, les actifs détenus en vue de la vente consistaient en des terrains, des bâtiments et du matériel que la Société prévoyait vendre au cours des 12 prochains mois. Ces actifs étaient auparavant utilisés par la Société dans le cadre de ses activités de vente au détail et de soutien à la vente au détail.

Au cours de l'exercice clos le 1^{er} mai 2021, Sobeys a vendu deux immeubles à des tiers. Le produit total de ces transactions s'est chiffré à 36,8 \$, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 30,7 \$.

Au cours de l'exercice clos le 2 mai 2020, la Société a reclassé un immeuble qui était classé dans les actifs détenus en vue de la vente, dans les immeubles de placement, en raison d'une opération inachevée. La valeur totale au reclassement s'établissait à 19,5 \$, dont une tranche de 3,4 \$ a été inscrite à titre de charge d'amortissement qui aurait dû être comptabilisée si l'actif n'avait pas été détenu en vue de la vente.

7. Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises		
Fonds de placement immobilier Crombie (« FPI Crombie »)	471,4 \$	501,0 \$
Partenariats immobiliers canadiens	84,9	87,2
Partenariats immobiliers américains	11,3	14,0
Coentreprises	2,5	5,3
Total	570,1 \$	607,5 \$

La juste valeur de la participation dans le FPI Crombie, fondée sur le prix coté affiché à la Bourse de Toronto (la « TSX »), se présente comme suit :

	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
FPI Crombie	1 074,8 \$	825,1 \$

Les partenariats immobiliers canadiens et américains et les coentreprises ne sont pas inscrits en bourse; par conséquent, il n'existe pas de cours publiés.

La Société détient 64 747 332 parts de société en commandite de catégorie B du FPI Crombie et les parts spéciales comportant droit de vote rattachées (64 677 272 en 2020), ainsi que 909 090 parts du FPI (909 090 en 2020), ce qui représente une participation financière comportant un droit de vote de 41,5 % (41,5 % en 2020) dans le FPI Crombie.

Le FPI Crombie offre un régime de réinvestissement des distributions (le « RRD ») aux termes duquel les porteurs de parts du FPI qui sont des résidents canadiens peuvent choisir le réinvestissement automatique des distributions qu'ils reçoivent dans des parts additionnelles du FPI. La Société participe au RRD.

Au cours de l'exercice clos le 2 mai 2020, une filiale entièrement détenue par la Société a acquis, dans le cadre d'un placement privé, des parts de société en commandite de catégorie B totalisant 41,5 \$.

La valeur comptable de la participation de la Société dans le FPI Crombie se détaille comme suit :

	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
Solde à l'ouverture	501,0 \$	466,5 \$
Quote-part du résultat	32,7	50,7
Quote-part du résultat global	0,8	1,7
Distributions, après RRD	(62,2)	(61,4)
Report des profits tirés de la vente d'immeubles	(0,9)	(7,4)
Reprise du profit différé sur la vente d'immeubles à une partie non liée	–	9,4
Participation acquise dans le FPI Crombie	–	41,5
Solde à la clôture	471,4 \$	501,0 \$

La valeur comptable de la participation de la Société dans des partenariats immobiliers canadiens se détaille comme suit :

	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
Solde à l'ouverture	87,2 \$	94,6 \$
Quote-part du résultat	19,1	16,7
Distributions	(21,4)	(24,1)
Solde à la clôture	84,9 \$	87,2 \$

La valeur comptable de la participation de la Société dans des partenariats immobiliers américains se détaille comme suit :

	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
Solde à l'ouverture	14,0 \$	20,3 \$
Quote-part du résultat	2,2	3,3
Distributions	(3,3)	(10,5)
Écart de conversion	(1,6)	0,9
Solde à la clôture	11,3 \$	14,0 \$

Les produits, les charges, les actifs et les passifs du FPI Crombie au 31 mars 2021 et pour la période de 12 mois close à cette date ainsi qu'un rapprochement de la valeur comptable de la participation de la Société dans le FPI Crombie et de l'actif net attribuable aux porteurs de parts du FPI Crombie sont présentés ci-après :

	31 mars 2021	31 mars 2020
Produits	390,0 \$	395,8 \$
Charges	312,6	259,6
Bénéfice avant impôt sur le résultat	77,4 \$	136,2 \$
Perte liée aux activités poursuivies	(63,5) \$	(14,9) \$
Autres éléments du résultat global	1,9	(2,4)
Résultat global	(61,6) \$	(17,3) \$

	31 mars 2021	31 mars 2020
Actifs		
Courants	128,7 \$	161,4 \$
Non courants	4 006,8	3 876,9
Total	4 135,5 \$	4 038,3 \$
Passifs		
Courants	467,5 \$	335,9 \$
Non courants	2 190,0	2 166,0
Total	2 657,5 \$	2 501,9 \$

	31 mars 2021	31 mars 2020
Actif net des porteurs de parts		
Parts du FPI	881,4 \$	915,6 \$
Parts de société en commandite de catégorie B	596,6	620,8
	1 478,0	1 536,4
Moins : total des parts du FPI en circulation au 31 mars	(881,4)	(915,6)
Cumul des variations depuis l'acquisition du FPI Crombie		
Écart relatif au moment où les distributions ont été versées	–	4,8
Frais d'émission liés aux parts de société en commandite de catégorie B	12,6	12,6
Profits reportés (après la réintégration de l'amortissement et les variations temporelles)	(159,0)	(158,6)
Profits de dilution	38,6	38,6
Sortie d'une part des autres éléments du résultat global à la suite de la dilution de la participation dans le FPI Crombie	0,7	0,7
Réorganisation fiscale du FPI Crombie – ajustement de l'impôt différé	(31,7)	(31,7)
Valeur comptable attribuable à la participation dans les parts de société en commandite de catégorie B	457,8	487,2
Parts du FPI détenues par Empire	13,8	13,8
Quote-part du résultat cumulé sur les parts du FPI	6,7	6,1
Distributions cumulées sur les parts du FPI	(6,9)	(6,1)
Valeur comptable de la participation d'Empire dans le FPI Crombie	471,4 \$	501,0 \$

La Société possède des participations de 40,7 % à 49,0 % dans divers partenariats immobiliers canadiens engagés dans des activités de développement résidentiel en Ontario et dans l'Ouest canadien.

Les produits, les charges, les actifs et les passifs des partenariats immobiliers canadiens au 31 mars 2021 et pour la période de 12 mois close à cette date sont présentés ci-après :

	31 mars 2021	31 mars 2020
Produits	117,3 \$	110,5 \$
Charges	72,2	69,8
Bénéfice net	45,1 \$	40,7 \$

	31 mars 2021	31 mars 2020
Actifs courants	236,4 \$	243,6 \$
Passifs courants	56,5	61,2
Actifs nets	179,9 \$	182,4 \$
Valeur comptable de la participation	84,9 \$	87,2 \$

La Société possède des participations de 37,1 % à 39,0 % dans divers partenariats immobiliers américains engagés dans des activités de développement résidentiel aux États-Unis.

Les produits, les charges, les actifs et les passifs des partenariats immobiliers américains au 31 mars 2021 et pour la période de 12 mois close à cette date sont présentés ci-après :

	31 mars 2021	31 mars 2020
Produits	9,8 \$	20,1 \$
Charges	4,0	11,3
Bénéfice net	5,8 \$	8,8 \$

	31 mars 2021	31 mars 2020
Actifs courants	37,5 \$	38,0 \$
Passifs courants	6,8	1,4
Actifs nets	30,7 \$	36,6 \$
Valeur comptable de la participation	11,3 \$	14,0 \$

8. Autres actifs

	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
Actifs différés liés à des contrats de location	9,2 \$	9,4 \$
Placements	7,6	11,9
Actifs dérivés	0,1	0,2
Coûts de financement différés	–	0,7
Autres	5,4	6,5
Total	22,3 \$	28,7 \$

9. Immobilisations corporelles

1 ^{er} mai 2021	Terrains	Immeubles	Matériel	Améliorations locatives	Actifs en cours de construction	Total
Coût						
Solde d'ouverture	451,9 \$	1 184,7 \$	2 613,8 \$	789,4 \$	363,3 \$	5 403,1 \$
Entrées	0,8	8,0	128,3	47,8	513,8	698,7
Entrées provenant des acquisitions d'entreprises	–	0,9	3,1	1,5	–	5,5
Virements et ajustements	(50,4)	73,0	156,7	173,6	(539,9)	(187,0)
Sorties et réductions de valeur	(15,2)	(66,7)	(301,7)	(19,6)	(1,0)	(404,2)
Solde de clôture	387,1 \$	1 199,9 \$	2 600,2 \$	992,7 \$	336,2 \$	5 516,1 \$
Cumul de l'amortissement et des pertes de valeur						
Solde d'ouverture	– \$	490,5 \$	1 587,9 \$	441,3 \$	– \$	2 519,7 \$
Sorties et réductions de valeur	–	(19,0)	(294,1)	(18,7)	–	(331,8)
Virements et ajustements	–	(5,0)	(10,6)	(0,1)	–	(15,7)
Amortissement	–	51,8	252,6	62,9	–	367,3
Pertes de valeur	–	–	3,0	0,1	–	3,1
Reprises de pertes de valeur	–	–	(1,7)	(2,4)	–	(4,1)
Solde de clôture	– \$	518,3 \$	1 537,1 \$	483,1 \$	– \$	2 538,5 \$
Valeur comptable nette	387,1 \$	681,6 \$	1 063,1 \$	509,6 \$	336,2 \$	2 977,6 \$
2 mai 2020						
Coût						
Solde d'ouverture	485,2 \$	1 236,2 \$	2 626,2 \$	784,2 \$	268,1 \$	5 399,9 \$
Entrées	0,9	(6,5)	138,1	28,4	358,8	519,7
Entrées provenant des acquisitions d'entreprises	9,5	1,6	1,9	0,4	–	13,4
Virements et ajustements	(6,8)	38,3	104,1	37,9	(265,3)	(91,8)
Sorties et réductions de valeur	(36,9)	(84,9)	(256,5)	(61,5)	1,7	(438,1)
Solde de clôture	451,9 \$	1 184,7 \$	2 613,8 \$	789,4 \$	363,3 \$	5 403,1 \$
Cumul de l'amortissement et des pertes de valeur						
Solde d'ouverture	– \$	465,2 \$	1 579,5 \$	466,0 \$	– \$	2 510,7 \$
Sorties et réductions de valeur	–	(25,8)	(209,7)	(60,3)	–	(295,8)
Virements et ajustements	–	(1,3)	(20,8)	(14,7)	–	(36,8)
Amortissement	–	50,6	240,3	53,2	–	344,1
Pertes de valeur	–	4,1	3,5	0,7	–	8,3
Reprises de pertes de valeur	–	(2,3)	(4,9)	(3,6)	–	(10,8)
Solde de clôture	– \$	490,5 \$	1 587,9 \$	441,3 \$	– \$	2 519,7 \$
Valeur comptable nette	451,9 \$	694,2 \$	1 025,9 \$	348,1 \$	363,3 \$	2 883,4 \$

ACTIFS EN COURS DE CONSTRUCTION

Au cours de l'exercice clos le 1^{er} mai 2021, la Société a inscrit à l'actif des coûts d'emprunt de 0,5 \$ (1,8 \$ en 2020) pour des emprunts liés à des immobilisations corporelles en cours de construction. La Société a utilisé un taux de capitalisation de 4,0 % (4,3 % en 2020).

GARANTIE

Au 1^{er} mai 2021, la valeur comptable nette des immeubles donnés en garantie dans le cadre des emprunts s'élevait à 45,0 \$ (50,9 \$ en 2020).

DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La Société a effectué un test de dépréciation des immobilisations corporelles et a établi les valeurs recouvrables selon les valeurs d'utilité fondées sur les projections de flux de trésorerie d'après ses prévisions internes les plus récentes. Lorsque la valeur recouvrable des UGT est inférieure à leur valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT ayant subi une perte de valeur par le passé est supérieure à la valeur de ses actifs dépréciés, une reprise de perte de valeur est comptabilisée. Les principales hypothèses retenues pour calculer la valeur d'utilité comprennent les taux d'actualisation, les taux de croissance et les variations prévues des flux de trésorerie. La direction a estimé les taux d'actualisation au moyen de taux avant impôt qui reflètent les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques aux UGT. Les prévisions couvrent un horizon de plus de trois ans en fonction de taux de croissance à long terme se situant entre 2,0 % et 5,0 %. Les taux d'actualisation ont été calculés avant impôt et se situent entre 6,0 % et 11,0 %.

Des pertes de valeur de 3,1 \$ et des reprises de perte de valeur de 4,1 \$ ont été comptabilisées dans les frais de vente et charges administratives pour l'exercice clos le 1^{er} mai 2021 (8,3 \$ et 10,8 \$ en 2020).

Les pertes de valeur et reprises se rapportent toutes au secteur de la vente au détail de produits alimentaires.

10. Contrats de location**CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT, EN TANT QUE PRENEUR**

La Société loue divers magasins, centres de distribution et bureaux ainsi que du matériel aux termes de contrats de location-financement non résiliables. Ces contrats sont assortis de diverses modalités, clauses d'indexation et options de reconduction et d'une base d'établissement de loyers variables à payer.

Les variations des actifs au titre des droits d'utilisation s'établissaient comme suit :

1^{er} mai 2021	Immeubles	Autres	Total
Solde d'ouverture	3 967,7 \$	65,8 \$	4 033,5 \$
Entrées	1 008,1	37,0	1 045,1
Amortissement	(385,5)	(14,2)	(399,7)
Solde de clôture	4 590,3 \$	88,6 \$	4 678,9 \$

2 mai 2020	Immeubles	Autres	Total
Solde d'ouverture	3 784,7 \$	16,0 \$	3 800,7 \$
Entrées	568,9	57,2	626,1
Sorties/mises hors service et ajustements	(32,8)	–	(32,8)
Amortissement	(353,1)	(7,4)	(360,5)
Solde de clôture	3 967,7 \$	65,8 \$	4 033,5 \$

Au cours de l'exercice clos le 1^{er} mai 2021, la Société a mené à terme des opérations de cession-bail, ce qui a donné lieu à un ajustement des actifs au titre des droits d'utilisation de 6,4 \$ (15,4 \$ en 2020).

La Société a des paiements de loyer variables qui sont comptabilisés dans les frais de vente et charges administratives. Les loyers conditionnels comptabilisés pour l'exercice clos le 1^{er} mai 2021 s'établissent à 11,9 \$ (12,6 \$ en 2020).

PASSIFS AU TITRE DES CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Les variations des obligations locatives s'établissaient comme suit :

	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
Solde d'ouverture	5 266,2 \$	4 994,0 \$
Entrées de contrats de location	1 062,0	664,3
Paievements de loyer	(648,4)	(610,3)
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	228,3	218,2
Solde de clôture	5 908,1 \$	5 266,2 \$
Courants	490,5 \$	466,2 \$
Non courants	5 417,6	4 800,0
Total	5 908,1 \$	5 266,2 \$

Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré était de 3,8 % au 1^{er} mai 2021 (4,2 % en 2020). La durée de vie résiduelle moyenne pondérée des contrats de location au 1^{er} mai 2021 était de 14 ans (14 ans en 2020).

Le loyer minimum futur total à payer aux termes des contrats de location-financement de la Société au 1^{er} mai 2021 s'élevait à 7 800,7 \$. Les engagements pour les cinq prochains exercices se présentent comme suit :

	Paievements de loyer au titre de contrats de location conclus avec des tiers	Paievements de loyer au titre de contrats de location conclus avec des parties liées
2022	514,1 \$	171,3 \$
2023	513,3	172,8
2024	492,6	174,7
2025	462,3	174,6
2026	420,3	171,4
Par la suite	2 929,0	1 604,3

CONTRATS DE LOCATION SIMPLE, EN TANT QUE PRENEUR

Les contrats de location simple à court terme de la Société sont essentiellement liés à du matériel et à des véhicules. La Société a comptabilisé un montant de 16,0 \$ (16,5 \$ en 2020) dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net.

CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT, EN TANT QUE BAILLEUR

Les produits financiers pour l'exercice clos le 1^{er} mai 2021 s'établissaient à 24,0 \$ (24,5 \$ en 2020). Le loyer minimum futur total à recevoir par la Société relativement aux immeubles qui sont sous-loués à des tiers se présente comme suit :

	Paievements à recevoir au titre des contrats de location-financement
2022	77,9 \$
2023	75,3
2024	69,9
2025	64,6
2026	58,3
Par la suite	328,1
Total des paievements de loyer à recevoir non actualisés	674,1
Produits financiers non perçus	134,1
Investissement net dans des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement	540,0 \$

CONTRATS DE LOCATION SIMPLE, EN TANT QUE BAILLEUR

La Société loue la plupart des immeubles de placement aux termes de contrats de location simple. Ces contrats de location sont assortis de diverses modalités, clauses d'indexation et options de reconduction ainsi que d'une base d'établissement du loyer conditionnel à percevoir.

Les revenus locatifs pour l'exercice clos le 1^{er} mai 2021 s'élevaient à 15,9 \$ (17,5 \$ en 2020), dont une tranche de 0,2 \$ (0,2 \$ en 2020) est liée à des loyers conditionnels, et est incluse dans les autres produits des états consolidés du résultat net.

Les paiements de loyer qui devraient être reçus au cours des cinq prochains exercices relativement aux immeubles détenus se détaillent comme suit :

	Paiements de loyer à recevoir au titre de contrats de location simple
2022	8,1 \$
2023	7,5
2024	6,6
2025	5,3
2026	3,7
Par la suite	10,7
Total	41,9 \$

La Société a comptabilisé des revenus de sous-location de 62,4 \$ (57,0 \$ en 2020) au titre des paiements de loyer minimum reçus dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net.

Les paiements de loyer qui devraient être reçus au cours des cinq prochains exercices au titre des immeubles sous-loués se détaillent comme suit :

	Paiements de loyer à recevoir au titre des contrats de location simple
2022	67,8 \$
2023	61,2
2024	52,2
2025	41,0
2026	34,5
Par la suite	169,4
Total	426,1 \$

11. Immeubles de placement

Les immeubles de placement comprennent principalement des immeubles commerciaux appartenant à la Société, détenus aux fins de la production de revenus plutôt qu'aux fins des principales activités d'exploitation de la Société.

	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
Coût		
Solde d'ouverture	140,9 \$	119,8 \$
Entrées	0,3	2,8
Entrées provenant des acquisitions d'entreprises	1,9	–
Virements et ajustements	50,4	19,7
Sorties et réductions de valeur	(9,5)	(1,4)
Solde de clôture	184,0 \$	140,9 \$
Cumul de l'amortissement et des pertes de valeur		
Solde d'ouverture	26,9 \$	19,8 \$
Amortissement	1,7	4,5
Perte de valeur	2,6	4,4
Virements et ajustements	(3,6)	(1,7)
Sorties et réductions de valeur	(2,2)	(0,1)
Solde de clôture	25,4 \$	26,9 \$
Valeur comptable, montant net	158,6 \$	114,0 \$
Juste valeur	232,3 \$	176,6 \$

La juste valeur des immeubles de placement est classée au niveau 3 selon la hiérarchie des justes valeurs. La juste valeur s'entend du montant qui serait touché pour vendre les actifs lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Une société d'évaluation indépendante externe possédant l'expérience et les compétences professionnelles reconnues appropriées a aidé à déterminer, au 1^{er} mai 2021 et au 2 mai 2020, la juste valeur d'immeubles de placement choisis au sein d'un échantillon dont la composition est modifiée chaque année. Les entrées d'immeubles de placement provenant d'acquisitions sont négociées à la juste valeur et, par conséquent, la valeur comptable correspond à la juste valeur au moment de l'acquisition. La Société évalue les immeubles reclassés à partir des immobilisations corporelles à des fins de présentation en s'appuyant sur des données de marché comparables ou en recourant aux services d'une société d'évaluation indépendante externe.

Les revenus locatifs tirés des immeubles de placement inscrits dans les autres produits des états consolidés du résultat net s'élevaient à 4,1 \$ pour l'exercice clos le 1^{er} mai 2021 (2,9 \$ en 2020).

Les charges d'exploitation directes (y compris les réparations et l'entretien, mais à l'exclusion de la charge d'amortissement) découlant des immeubles de placement qui ont généré des revenus locatifs se sont établies à 2,3 \$ pour l'exercice clos le 1^{er} mai 2021 (3,2 \$ en 2020). Les charges d'exploitation directes (y compris les réparations et l'entretien, mais à l'exclusion de la charge d'amortissement) découlant des immeubles de placement non productifs se sont établies à 1,7 \$ pour l'exercice clos le 1^{er} mai 2021 (1,2 \$ en 2020). Toutes les charges d'exploitation directes relatives aux immeubles de placement sont inscrites dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net.

Pour les pertes de valeur des immeubles de placement, la Société utilise la même méthode que pour les immobilisations corporelles (note 3 q)). Des pertes de valeur de 2,6 \$ et des reprises de néant ont été comptabilisées pour l'exercice clos le 1^{er} mai 2021 (4,4 \$ et néant en 2020).

12. Immobilisations incorporelles

1 ^{er} mai 2021	Marques de commerce	Contrats d'achat différés	Dossiers d'ordonnances	Logiciels	Autres	Total
Coût						
Solde d'ouverture	466,2 \$	171,6 \$	304,0 \$	328,2 \$	257,8 \$	1 527,8 \$
Entrées et virements	–	10,3	–	91,3	(15,6)	86,0
Sorties et réductions de valeur	–	(7,3)	(0,9)	(40,8)	(9,8)	(58,8)
Solde de clôture	466,2 \$	174,6 \$	303,1 \$	378,7 \$	232,4 \$	1 555,0 \$
Cumul de l'amortissement						
Solde d'ouverture	28,3 \$	101,5 \$	144,6 \$	190,8 \$	93,8 \$	559,0 \$
Amortissement	–	15,0	19,4	33,1	8,1	75,6
Sorties, réductions de valeur et virements	–	(5,6)	(0,9)	(40,7)	(8,4)	(55,6)
Solde de clôture	28,3 \$	110,9 \$	163,1 \$	183,2 \$	93,5 \$	579,0 \$
Valeur comptable nette	437,9 \$	63,7 \$	140,0 \$	195,5 \$	138,9 \$	976,0 \$

2 mai 2020	Marques de commerce	Contrats d'achat différés	Dossiers d'ordonnances	Logiciels	Autres	Total
Coût						
Solde d'ouverture	465,9 \$	164,5 \$	304,0 \$	267,6 \$	244,2 \$	1 446,2 \$
Entrées et virements	0,3	13,4	–	74,7	16,2	104,6
Sorties et réductions de valeur	–	(6,3)	–	(14,1)	(2,6)	(23,0)
Solde de clôture	466,2 \$	171,6 \$	304,0 \$	328,2 \$	257,8 \$	1 527,8 \$
Cumul de l'amortissement						
Solde d'ouverture	28,3 \$	91,7 \$	125,1 \$	174,4 \$	91,4 \$	510,9 \$
Amortissement	–	15,4	19,5	31,0	5,6	71,5
Sorties, réductions de valeur et virements	–	(5,6)	–	(14,6)	(3,2)	(23,4)
Solde de clôture	28,3 \$	101,5 \$	144,6 \$	190,8 \$	93,8 \$	559,0 \$
Valeur comptable nette	437,9 \$	70,1 \$	159,4 \$	137,4 \$	164,0 \$	968,8 \$

La Société a inclus, dans les autres immobilisations incorporelles au 1^{er} mai 2021, des permis d'alcool de 10,9 \$ (7,5 \$ en 2020). Ces permis sont assortis d'options de renouvellement et la Société a l'intention de renouveler indéfiniment ces permis à chaque date de renouvellement. Par conséquent, des entrées de trésorerie devraient être générées par chaque magasin détenant un permis valide, et ces actifs sont considérés comme ayant des durées de vie indéterminées. De plus, au 1^{er} mai 2021, les autres immobilisations incorporelles comprennent les montants suivants liés aux durées d'utilité indéterminées : 11,4 \$ pour les programmes de fidélisation (11,4 \$ en 2020) et 59,5 \$ pour les marques maison (59,5 \$ en 2020). La Société a également déterminé que les marques de commerce d'une valeur comptable nette de 437,9 \$ (437,9 \$ en 2020) avaient une durée d'utilité indéterminée. Toutes les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée se rapportent au secteur de la vente au détail de produits alimentaires. La dépréciation de ces immobilisations incorporelles est évaluée au moins une fois par année de la même façon que le goodwill (note 13).

Pour les pertes de valeur des immobilisations incorporelles, la Société utilise la même méthode que pour les immobilisations corporelles (note 3 q)). Pour l'exercice clos le 1^{er} mai 2021, des pertes de valeur de néant (néant en 2020) et des reprises de néant (néant en 2020) ont été comptabilisées.

13. Goodwill

	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
Solde d'ouverture	1 573,7 \$	1 571,5 \$
Entrées provenant des acquisitions d'entreprises	4,3	2,5
Autres ajustements	(0,2)	(0,3)
Solde de clôture	1 577,8 \$	1 573,7 \$

Le goodwill résultant des acquisitions d'entreprises est affecté au niveau le plus bas au sein de l'organisation auquel il fait l'objet d'un suivi par la direction en vue de prendre des décisions et n'est pas plus important qu'un secteur opérationnel, avant l'affectation du goodwill. Par conséquent, le goodwill a été affecté aux six secteurs opérationnels de vente au détail de produits alimentaires suivants :

	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
Atlantique	193,9 \$	193,8 \$
Farm Boy	541,4	541,4
Lawtons	19,5	19,3
Ontario	177,6	174,3
Québec	641,3	641,2
Ouest	4,1	3,7
Total	1 577,8 \$	1 573,7 \$

Le goodwill résultant des acquisitions d'entreprises n'est pas amorti, mais il est soumis à un test de dépréciation chaque année ou plus souvent s'il existe des indices de dépréciation. La Société a effectué un test annuel au troisième trimestre de l'exercice 2021 et aucune perte de valeur (néant en 2020) n'a été comptabilisée.

Au cours du test, la Société a établi la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle le goodwill se rapporte en se fondant sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie, sauf pour ce qui est de Farm Boy, dont la valeur a été établie selon la valeur d'utilité. Pour tous les secteurs opérationnels, autres que celui de Farm Boy, les principales hypothèses utilisées par la direction pour déterminer la juste valeur des UGT tiennent compte de ratios cours/bénéfice typiques du secteur allant de 8,0 à 14,0. Le goodwill de Farm Boy a été évalué selon des projections de flux de trésorerie actualisés, fondées sur les prévisions de flux de trésorerie avant impôt provenant des budgets approuvés de la direction pour le prochain exercice. La croissance des flux de trésorerie est fondée sur des projections relatives aux nouveaux emplacements de magasins de détail et à un taux de croissance de 2,0 % à 4,6 % sur une période de 10 ans pour les emplacements existants, selon un taux de croissance final de 2,0 %. Un taux d'actualisation de 9,1 % a été utilisé pour l'évaluation selon la valeur d'utilité.

14. Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat varie par rapport au montant qui serait calculé en appliquant le taux d'impôt prévu par la loi, fédéral et provincial combiné, par suite de ce qui suit :

	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
Bénéfice avant impôt sur le résultat	1 030,1 \$	832,7 \$
Taux d'impôt prévu par la loi effectif combiné	26,5 %	27,4 %
Charge d'impôt sur le résultat selon le taux d'impôt prévu par la loi combiné	273,0	228,2
Impôt découlant des éléments suivants :		
Éléments non déductibles	0,3	0,8
Éléments non imposables	(4,2)	(7,3)
Variation des taux d'impôt et écart de taux des filiales	2,9	0,4
Réévaluation des estimations relatives à l'impôt	(6,0)	–
Autres	(0,1)	(2,2)
Total de la charge d'impôt sur le résultat, à un taux d'impôt effectif combiné de 25,8 % (26,4 % en 2020)	265,9 \$	219,9 \$

La charge d'impôt exigible de l'exercice attribuable au bénéfice net comprend ce qui suit :

	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
Charge d'impôt exigible	170,6 \$	31,1 \$
Charge d'impôt différé :		
Naissance et reprise des différences temporaires	92,4	188,4
Variation des taux d'impôt	2,9	0,4
Total	265,9 \$	219,9 \$

Au 1^{er} mai 2021, la Société avait environ 109,5 \$ en pertes autres qu'en capital canadiennes pouvant être reportées en avant aux fins fiscales, qui expirent entre les exercices 2034 et 2041. Les différences temporaires déductibles restantes n'expirent pas en vertu des lois fiscales actuelles. Tous les actifs d'impôt différé (y compris les pertes fiscales et autres crédits d'impôt) ont été comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière puisqu'il est probable que la Société disposera d'un bénéfice imposable futur qui lui permettra d'utiliser l'avantage lié à ces actifs. Le montant des actifs d'impôt différé et des passifs d'impôt différé qui devraient être recouverts ou réglés après les 12 prochains mois s'est établi à 254,2 \$.

La (charge) l'économie d'impôt comptabilisée dans les autres éléments du résultat global se détaille comme suit :

	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
Pertes latentes sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	– \$	0,4 \$
Quote-part des autres éléments du résultat global des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(0,2)	(0,5)
Écarts de change découlant de la conversion des résultats des établissements à l'étranger	(0,5)	0,5
Gains (pertes) actuariels sur les régimes à prestations définies	(10,5)	6,1
Total	(11,2) \$	6,5 \$

15. Provisions

1 ^{er} mai 2021	Contrats de location	Frais juridiques	Frais environnementaux	Restructuration	Total
Solde d'ouverture	10,9 \$	7,6 \$	41,4 \$	43,5 \$	103,4 \$
Provisions constituées	12,9	7,8	0,1	54,8	75,6
Provisions utilisées	(6,3)	(4,1)	(3,1)	(56,0)	(69,5)
Provisions reprises	(1,6)	(2,3)	–	(6,4)	(10,3)
Variation attribuable à l'actualisation	0,6	–	1,2	0,5	2,3
Solde de clôture	16,5 \$	9,0 \$	39,6 \$	36,4 \$	101,5 \$
Courantes	10,9 \$	9,0 \$	1,4 \$	33,7 \$	55,0 \$
Non courantes	5,6	–	38,2	2,7	46,5
Total	16,5 \$	9,0 \$	39,6 \$	36,4 \$	101,5 \$

CONTRATS DE LOCATION

Les provisions au titre des contrats de location sont comptabilisées lorsque les avantages que la Société s'attend à recevoir d'un contrat sont inférieurs aux coûts inévitables engagés pour satisfaire aux obligations contractuelles. La Société comptabilise des provisions au titre de contrat déficitaire dans le cas de la fermeture de magasins lorsqu'elle a conclu un contrat de location. La provision est évaluée selon le coût attendu de la résiliation du contrat de location ou le coût net attendu pour poursuivre le contrat, selon le moins élevé des deux. Le coût net est calculé en tenant compte, dans le contrat de location, de la valeur actualisée des coûts d'occupation fixes futurs, déduction faite des sous-contrats de location simple connexes, exclusion faite des paiements de loyer qui sont comptabilisés en tant qu'obligations locatives. Dans le cas de la fermeture d'un magasin, un passif est comptabilisé pour refléter la valeur actualisée du passif attendu lié à tout contrat de location et autres coûts contractuels qui doivent être payés. Les provisions au titre de contrat déficitaire pour les fermetures prévues de magasins ou de centres de distribution dans le cadre des activités de rationalisation de la Société sont classées à titre de provisions pour restructuration et sont évaluées et comptabilisées selon la même méthode. L'actualisation des provisions découlant de contrats de location a été calculée selon des taux d'actualisation avant impôt se situant entre 7,0 % et 9,0 %.

FRAIS JURIDIQUES

Les provisions juridiques se rapportent à des réclamations de 9,0 \$ en instance de règlement au 1^{er} mai 2021 (7,6 \$ en 2020) reçues dans le cours normal des activités.

FRAIS ENVIRONNEMENTAUX

Conformément aux exigences de la politique juridique et environnementale, la Société a comptabilisé des provisions pour la remise en état d'emplacements. Ces provisions se rapportent principalement aux passifs liés au démantèlement de postes d'essence appartenant à la Société et d'autres sites qui seront remis en état comptabilisés à la valeur actualisée nette des frais de remise en état futurs estimés. L'actualisation des provisions environnementales connexes a été calculée selon des taux d'actualisation avant impôt se situant entre 4,0 % et 6,0 %.

RESTRUCTURATION

Pour l'exercice clos le 1^{er} mai 2021, les provisions pour restructuration se sont chiffrées à 54,8 \$. Une tranche de 44,3 \$ est liée aux coûts liés à la fermeture et à la conversion des magasins et aux départs volontaires. Ces coûts ont été comptabilisés au poste « Frais de vente et charges administratives » des états consolidés du résultat net. L'actualisation des provisions pour restructuration a été calculée à un taux d'actualisation avant impôt de 7,0 %.

16. Dette à long terme

	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
Emprunts hypothécaires de premier rang, taux d'intérêt moyen pondéré de 5,84 %, échéant de 2022 à 2033	3,9 \$	4,8 \$
Billets à moyen terme, série D, taux d'intérêt de 6,06 %, échéant le 29 octobre 2035	175,0	175,0
Billets à moyen terme, série E, taux d'intérêt de 5,79 %, échéant le 6 octobre 2036	125,0	125,0
Billets à moyen terme, série F, taux d'intérêt de 6,64 %, échéant le 7 juin 2040	150,0	150,0
Billets de série 2013-2, taux d'intérêt de 4,70 %, échéant le 8 août 2023	500,0	500,0
Billets à payer et autres dettes principalement à des taux d'intérêt variant selon le taux préférentiel	155,4	137,3
Facilité de crédit à taux d'intérêt variable lié aux taux des acceptations bancaires, arrivée à échéance le 4 novembre 2020	–	125,0
Facilité de crédit à taux d'intérêt variable lié aux taux des acceptations bancaires, arrivée à échéance le 10 décembre 2020	–	400,0
Facilité de crédit à taux d'intérêt variable lié aux taux des acceptations bancaires, échéant le 4 novembre 2022	119,8	62,6
	1 229,1	1 679,7
Coûts de transaction non amortis	(3,8)	(4,5)
	1 225,3	1 675,2
Moins le montant échéant à moins d'un an	46,5	570,0
	1 178,8 \$	1 105,2 \$

Les emprunts hypothécaires de premier rang sont garantis par des terrains, des immeubles et des charges spécifiques sur certains actifs. Les billets à moyen terme et les billets de série 2013-2 ne sont pas garantis.

La Société détient une facilité de crédit à terme de premier rang renouvelable et non garantie de 250,0 \$ échéant le 4 novembre 2022. Au 1^{er} mai 2021, le solde de la facilité de crédit était de 119,8 \$ (62,6 \$ en 2020). Les intérêts à verser sur cette facilité fluctuent en fonction du taux préférentiel au Canada ou du taux des acceptations bancaires.

Le 2 juin 2017, Sobeys a contracté une facilité de crédit de premier rang non renouvelable et non garantie de 500,0 \$. Cette facilité, dont l'échéance initiale était le 4 novembre 2020, a été entièrement remboursée le 14 septembre 2020.

Le 5 décembre 2018, Sobeys a contracté une facilité de crédit de premier rang non renouvelable et non garantie de 400,0 \$. Au 10 décembre 2018, la facilité de crédit était utilisée en entier, le produit ayant servi à financer une partie de l'acquisition de Farm Boy. Cette facilité, dont l'échéance initiale était le 10 décembre 2020, a été entièrement remboursée le 6 novembre 2020.

Sobeys détient une facilité de crédit à terme de premier rang renouvelable et non garantie de 650,0 \$ échéant le 4 novembre 2022. Au 1^{er} mai 2021, le solde de la facilité était de néant (néant en 2020) et Sobeys avait émis 86,1 \$ de lettres de crédit relativement à la facilité (76,4 \$ en 2020). Les intérêts à verser sur cette facilité fluctuent en fonction du taux préférentiel au Canada ou du taux des acceptations bancaires.

Le tableau qui suit présente un rapprochement des variations des flux de trésorerie provenant des activités de financement liées à la dette à long terme :

	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
Solde d'ouverture	1 675,2 \$	1 991,8 \$
Émission de titres d'emprunt	86,4	80,8
Remboursements sur la dette à long terme	(69,4)	(85,2)
Remboursements sur les facilités de crédit, montant net	(467,8)	(313,1)
Total des flux de trésorerie affectés aux activités de financement liées à la dette à long terme	(450,8)	(317,5)
Coûts liés au financement différé	0,9	0,9
Solde de clôture	1 225,3 \$	1 675,2 \$
Courantes	46,5 \$	570,0 \$
Non courantes	1 178,8	1 105,2
Total	1 225,3 \$	1 675,2 \$

Les remboursements du capital des emprunts pour chacun des cinq prochains exercices se présentent comme suit :

2022	138,5 \$
2023	10,5
2024	510,3
2025	7,9
2026	5,8
Par la suite	556,1

17. Autres passifs non courants

	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
Passif au titre des participations ne donnant pas le contrôle	80,1 \$	77,5 \$
Produits différés	7,1	6,1
Autres	12,9	13,9
Total	100,1 \$	97,5 \$

18. Avantages sociaux futurs

La Société offre plusieurs régimes à prestations et à cotisations définies et des régimes interentreprises qui offrent des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs au départ à la retraite à la plupart de ses salariés.

RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉFINIES

Les cotisations salariales et patronales sont précisées dans les modalités du régime énoncées dans le texte du régime. La rente du salarié est fonction du niveau de revenu de retraite pouvant être atteint grâce au total combiné des cotisations salariales et patronales et des produits de placement obtenus pendant la période de participation du salarié au régime, et des taux des rentes au moment de la retraite du salarié.

RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

La prestation finale à la retraite est définie par une formule qui prévoit une unité de prestation par année de service. Les cotisations salariales, s'il y a lieu, financent une partie du coût de la prestation et les cotisations patronales financent le solde. Le texte du régime de retraite ne précise ni ne définit le montant des cotisations patronales, mais celles-ci sont calculées au moyen d'évaluations actuarielles qui déterminent le niveau de financement nécessaire pour satisfaire à l'obligation totale estimée au moment de l'évaluation.

Les régimes à prestations définies exposent généralement la Société à des risques actuariels comme le risque de taux d'intérêt, le risque de mortalité et le risque lié au salaire.

Risque de taux d'intérêt

La valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est calculée selon le taux d'actualisation reflétant le rendement moyen, à la date d'évaluation, d'obligations de sociétés de grande qualité de durée analogue aux passifs des régimes. Une diminution du rendement du marché des obligations de sociétés de grande qualité augmentera l'obligation au titre des régimes à prestations définies.

Risque de mortalité

La valeur actualisée du régime à prestations définies est calculée en référence à la meilleure estimation de la mortalité des participants au régime pendant et après leur emploi. Une augmentation de la durée de vie des participants au régime augmentera le passif du régime.

Risque lié au salaire

La valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est calculée en référence au salaire futur des participants au régime. Une augmentation du salaire des participants au régime augmentera le passif du régime.

La Société utilise la date du 1^{er} janvier ou celle du 31 décembre comme date d'évaluation actuarielle et le 1^{er} mai comme date d'évaluation à des fins comptables pour ses régimes de retraite à prestations définies.

	Date d'évaluation la plus récente	Date de la prochaine évaluation
Régimes de retraite	31 décembre 2019	31 décembre 2020 (choisie)
Régimes de retraite pour la haute direction	31 décembre 2019	31 décembre 2020 (choisie)
Autres régimes	1 ^{er} janvier 2019	1 ^{er} janvier 2022

RÉGIMES INTERENTREPRISES

La Société participe à divers régimes de retraite interentreprises administrés par des conseils de fiduciaires indépendants composés généralement d'un nombre équivalent de représentants des syndicats et des employeurs. Environ 12 % des employés de la Société et de ses franchisés et marchands affiliés participent à ces régimes. Les régimes de retraite interentreprises à prestations définies sont comptabilisés à titre de régimes à cotisations définies, car la Société ne dispose pas de l'information nécessaire pour comptabiliser sa participation aux régimes en raison de l'importance et du nombre d'employeurs participant aux régimes. La responsabilité de la Société à l'égard des cotisations à verser à ces régimes est limitée par les montants établis en vertu des conventions collectives. Les cotisations versées par la Société aux régimes interentreprises sont passées en charges à mesure que les cotisations sont exigibles.

Au cours de l'exercice clos le 1^{er} mai 2021, la Société a comptabilisé une charge de 40,0 \$ (43,5 \$ en 2020) dans les frais de vente et charges administratives, ce qui représente les cotisations versées relativement aux régimes de retraite interentreprises. La Société s'attend à continuer de verser des cotisations à ces régimes de retraite interentreprises au cours de l'exercice 2022.

AUTRES RÉGIMES

La Société offre aussi à certains salariés des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi, qui ne sont pas capitalisés et qui incluent les prestations pour soins de santé, l'assurance vie et les prestations pour soins dentaires.

RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Le total des charges et des cotisations versées relativement aux régimes à cotisations définies de la Société s'établit à 33,4 \$ pour l'exercice clos le 1^{er} mai 2021 (32,8 \$ en 2020).

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Les informations relatives aux régimes à prestations définies de la Société, pris collectivement, se présentent comme suit :

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
Obligation au titre des prestations définies				
Solde à l'ouverture	840,1 \$	819,8 \$	113,3 \$	113,2 \$
Coûts des services rendus, déduction faite des cotisations salariales	1,3	1,0	2,6	2,5
Coûts financiers	21,7	24,9	3,1	3,6
Prestations versées	(68,5)	(67,4)	(4,9)	(4,7)
Règlements	–	0,1	–	–
Réévaluation – (gains) pertes actuariels inclus dans les autres éléments du résultat global	(44,4)	61,7	(6,6)	(1,3)
Solde à la clôture	750,2 \$	840,1 \$	107,5 \$	113,3 \$

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
Actifs des régimes				
Juste valeur à l'ouverture	649,3 \$	646,9 \$	– \$	– \$
Produits d'intérêts sur les actifs des régimes	16,6	19,7	–	–
Réévaluation (de la perte) du rendement sur les actifs des régimes (compte non tenu du montant net des intérêts)	(9,4)	33,2	–	–
Cotisations patronales	17,4	18,3	4,9	4,7
Prestations versées	(68,6)	(67,4)	(4,9)	(4,7)
Charges administratives	(1,6)	(1,4)	–	–
Juste valeur à la clôture	603,7 \$	649,3 \$	– \$	– \$

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
Situation de capitalisation				
Total de la juste valeur des actifs des régimes	603,7 \$	649,3 \$	– \$	– \$
Valeur actualisée des obligations non capitalisées	(92,1)	(96,3)	(107,5)	(113,3)
Valeur actualisée des obligations en partie capitalisées	(658,1)	(743,8)	–	–
Passif au titre des prestations définies	(146,5) \$	(190,8) \$	(107,5) \$	(113,3) \$

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
Charges				
Coûts des services rendus, déduction faite des cotisations salariales	1,3 \$	1,0 \$	2,6 \$	2,5 \$
Intérêt net sur l'obligation nette au titre des régimes à prestations définies	5,1	5,2	3,1	3,6
Charges administratives	1,6	1,4	–	–
Perte sur règlement	–	0,1	–	–
Charges	8,0 \$	7,7 \$	5,7 \$	6,1 \$

Les coûts des services rendus au cours de l'exercice et des services passés ont été comptabilisés dans les frais de vente et charges administratives, tandis que les coûts financiers et le rendement sur les actifs des régimes (à l'exclusion des montants des coûts financiers nets) ont été comptabilisés dans le montant net des charges financières dans les états consolidés du résultat net.

Écarts actuariels comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global :

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
Incidences de la réévaluation comptabilisées dans les autres éléments du résultat global				
Perte (rendement) sur les actifs des régimes (compte non tenu du montant net des intérêts)	9,4 \$	(33,2) \$	– \$	– \$
(Gain) perte actuariel – changements liés à l'expérience	(2,9)	5,5	–	(5,4)
Gain actuariel – hypothèses démographiques	(1,4)	–	–	–
(Gain) perte actuariel – hypothèses financières	(40,2)	56,3	(6,6)	4,1
Incidences de la réévaluation comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	35,1 \$	(28,6) \$	6,6 \$	1,3 \$

Les principales hypothèses actuarielles retenues par la Société pour évaluer son passif au titre des prestations constituées sont les suivantes (moyenne pondérée des hypothèses au 1^{er} mai 2021) :

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
Taux d'actualisation	3,10 %	2,70 %	3,20 %	2,70 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %		

Aux fins de l'évaluation, le taux de croissance annuelle hypothétique du coût des soins de santé couverts par participant a été fixé à 4,75 % pour 2021 (5,00 % en 2020). Le taux cumulé attendu jusqu'en 2022 et par la suite est de 4,50 %.

Ces hypothèses ont été établies par la direction en s'appuyant sur les conseils d'experts fournis par des évaluateurs actuariels indépendants. Ces hypothèses sont utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations définies et devraient être considérées comme les meilleures estimations de la direction. Les résultats réels pourraient varier. Des incertitudes entourent les estimations, surtout en ce qui concerne les tendances relatives aux coûts médicaux, qui pourraient varier considérablement dans les évaluations futures des obligations de la Société.

Le tableau ci-dessous montre la sensibilité des principales hypothèses économiques de l'exercice 2021, qui ont été utilisées pour mesurer le passif au titre des prestations définies et les charges connexes des régimes de retraite et des autres régimes de la Société. La sensibilité de chaque hypothèse a été calculée de façon distincte. La modification de plus d'une hypothèse simultanément peut amplifier ou diminuer l'incidence sur le passif au titre des prestations définies ou sur les charges des régimes.

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	Passif au titre des prestations	Coût des prestations ¹⁾	Passif au titre des prestations	Coût des prestations ¹⁾
Taux d'actualisation ²⁾	3,10 %	3,10 %	3,20 %	3,20 %
Incidence d'une augmentation de 1 %	(91,0) \$	(2,1) \$	(12,5) \$	0,2 \$
Incidence d'une diminution de 1 %	113,6 \$	0,6 \$	15,4 \$	(0,4) \$
Taux de croissance des coûts des soins de santé ³⁾			4,75 %	4,75 %
Incidence d'une augmentation de 1 %			5,0 \$	0,3 \$
Incidence d'une diminution de 1 %			(4,4) \$	(0,3) \$

1) Compte tenu de l'incidence sur les coûts des services rendus, sur les coûts financiers et sur le montant net des intérêts sur le passif (l'actif) au titre des régimes à prestations définies.

2) Repose sur la moyenne pondérée des taux d'actualisation relatifs à tous les régimes.

3) Diminution progressive jusqu'à 4,50 % en 2022 et pas de changement par la suite.

La composition de l'actif des régimes de retraite à prestations définies s'établissait comme suit à la clôture de l'exercice :

	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
Fonds d'actions canadiennes	6,6 %	5,1 %
Fonds d'actions étrangères	18,5 %	14,0 %
Fonds à revenu fixe	74,6 %	80,6 %
Fonds de roulement net	0,3 %	0,3 %
Total des placements	100,0 %	100,0 %

Ces titres comprennent des placements dans des actions de catégorie A sans droit de vote d'Empire. La valeur de marché proportionnelle de ces actions à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

	Pourcentage des actifs des régimes		Pourcentage des actifs des régimes	
	1 ^{er} mai 2021		2 mai 2020	
Empire Company Limited – actions de catégorie A sans droit de vote	– \$	– %	6,0 \$	0,9 %

Tous les titres sont évalués en fonction des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou en fonction des données d'entrée autres que les prix cotés sur des marchés actifs qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (prix), soit indirectement (dérivés des prix).

Le rendement réel des actifs des régimes s'est chiffré à 5,6 \$ pour l'exercice clos le 1^{er} mai 2021 (51,5 \$ en 2020).

Selon les meilleures estimations de la direction, les cotisations qui devraient être versées aux régimes à prestations définies au cours de l'exercice ouvert le 2 mai 2021 et dont la date de clôture est le 7 mai 2022 s'élevaient à 22,3 \$.

19. Capital-actions

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 18 juin 2020, la Société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités en déposant, auprès de la TSX, un avis d'intention visant le rachat aux fins d'annulation d'un maximum de 5,0 millions d'actions de catégorie A sans droit de vote, ce qui représente environ 3,0 % des actions de catégorie A sans droit de vote en circulation. Les rachats seront effectués par l'intermédiaire de la TSX ou de tout autre système de négociation admissible. Le prix que paiera Empire pour ces actions correspondra au prix en vigueur sur le marché au moment de l'acquisition. Les rachats pouvaient commencer le 2 juillet 2020 et doivent se terminer au plus tard le 1^{er} juillet 2021.

Le 19 avril 2021, la Société a augmenté la taille de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités en déposant un avis d'intention modifié auprès de la TSX. La modification a augmenté le nombre d'actions de catégorie A sans droit de vote que la Société a l'intention de racheter aux fins d'annulation pour le porter à 8 548 551, ce qui représente environ 5,0 % des actions de catégorie A sans droit de vote en circulation.

Le tableau qui suit présente les actions rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités :

	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
Nombre d'actions	4 124 260	2 997 583
Prix moyen pondéré	37,24 \$	33,36 \$
Réduction du capital-actions	49,8 \$	35,3 \$
Prime imputée aux résultats non distribués	103,8	64,7
Contrepartie en trésorerie versée	153,6 \$	100,0 \$

Au cours de l'exercice 2020, la Société s'est engagée dans un programme de rachat automatique d'actions par l'intermédiaire de son courtier désigné, programme qui lui permet de racheter, aux fins d'annulation, des actions de catégorie A sans droit de vote, pendant les périodes d'interdiction des opérations, dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Les actions autorisées, émises et en circulation de la Société se présentent comme suit :

Actions autorisées	Nombre d'actions	
	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
Actions privilégiées de 2002, valeur nominale de 25 \$ chacune, à émettre en séries	991 980 000	991 980 000
Actions de catégorie A sans droit de vote, sans valeur nominale	760 984 006	765 108 266
Actions ordinaires de catégorie B avec droit de vote, sans valeur nominale	122 400 000	122 400 000

Actions émises et en circulation	Nombre d'actions	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
Actions de catégorie A sans droit de vote, sans valeur nominale	167 323 301	1 963,4 \$	2 009,1 \$
Actions ordinaires de catégorie B avec droit de vote, sans valeur nominale	98 138 079	7,3	7,3
Actions détenues en fiducie	(46 512)	(0,9)	(3,2)
Total		1 969,8 \$	2 013,2 \$

Dans certains cas, lorsqu'il y a une offre d'achat (selon la définition donnée dans les modalités relatives aux actions) d'actions ordinaires de catégorie B, les détenteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote auront le droit de recevoir une offre complémentaire au prix par action payé le plus élevé, conformément à cette offre d'achat d'actions ordinaires de catégorie B.

Au cours de l'exercice clos le 1^{er} mai 2021, la Société a payé des dividendes sur les actions ordinaires d'un montant de 139,4 \$ (129,7 \$ en 2020) à ses actionnaires. Cela représente un versement de 0,52 \$ par action (0,48 \$ par action en 2020) pour les détenteurs d'actions ordinaires.

La Société a établi un fonds fiduciaire afin de faciliter l'achat d'actions de catégorie A sans droit de vote destinées au règlement futur d'unités acquises en vertu des régimes de rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres de la Société. Les cotisations au fonds fiduciaire et les actions de catégorie A sans droit de vote achetées sont détenues par Société de fiducie AST (Canada) qui agit à titre de fiduciaire. Le fonds fiduciaire est une entité structurée et, par conséquent, les comptes du fonds fiduciaire sont inclus dans les états financiers consolidés de la Société. Le tableau qui suit présente l'activité liée aux actions détenues en fiducie, comptabilisées au coût :

Actions détenues en fiducie	Nombre d'actions	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
Solde à l'ouverture	163 497	3,2 \$	5,3 \$
Acquises	824	–	–
Émises	(117 809)	(2,3)	(2,1)
Solde à la clôture	46 512	0,9 \$	3,2 \$

20. Autres produits

	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
Profit net sur la sortie d'actifs et la résiliation de contrats de location	37,1 \$	51,7 \$
Revenus locatifs tirés des immeubles détenus	15,9	17,5
Total	53,0 \$	69,2 \$

21. Charges au titre des avantages du personnel

	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
Salaires, rémunération et autres avantages à court terme	3 504,2 \$	3 319,3 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	38,8	37,8
Indemnités de fin de contrat de travail	9,2	8,7
Total	3 552,2 \$	3 365,8 \$

22. Charges financières, montant net

	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
Produits financiers		
Produits d'intérêts sur les créances au titre des contrats de location	24,0 \$	24,5 \$
Produits d'intérêts tirés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	5,5	8,0
Profits liés à la juste valeur de contrats à terme	3,9	3,6
Produit de désactualisation sur les contrats de location et autres créances	0,4	0,5
Total des produits financiers	33,8	36,6
Charges financières		
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	228,3	218,2
Charge d'intérêts sur les autres passifs financiers au coût amorti	64,5	85,6
Charges financières de retraite, montant net	8,1	8,9
Charge de désactualisation des provisions	2,3	3,0
Total des charges financières	303,2	315,7
Charges financières, montant net	269,4 \$	279,1 \$

23. Résultat par action

	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
Nombre moyen pondéré d'actions – de base	268 326 099	270 441 107
Actions présumées être émises sans contrepartie relativement aux paiements fondés sur des actions	967 820	972 901
Nombre moyen pondéré d'actions – après dilution	269 293 919	271 414 008

24. Acquisitions d'entreprises

La Société fait l'acquisition de magasins de détail affiliés et non affiliés, de postes d'essence et de dossiers d'ordonnances. Les résultats de ces acquisitions sont compris dans les résultats financiers consolidés de la Société depuis les dates d'acquisition et sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le goodwill comptabilisé pour les acquisitions de magasins affiliés et non affiliés ainsi que de postes d'essence se rapporte à la main-d'œuvre acquise et à la clientèle des magasins existants, ainsi qu'aux synergies attendues de la combinaison des magasins acquis et des magasins existants.

Le tableau qui suit présente les montants des actifs et des passifs identifiables découlant des acquisitions pour les exercices clos aux dates indiquées :

	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
Créances	– \$	0,8 \$
Stocks	4,2	3,0
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	7,4	13,4
Immobilisations incorporelles	–	0,3
Goodwill	4,3	2,5
Fournisseurs et charges à payer	–	(0,8)
Contrepartie totale	15,9 \$	19,2 \$

En ce qui concerne les entreprises acquises au cours de l'exercice clos le 1^{er} mai 2021, des ventes de 36,2 \$ (34,6 \$ en 2020) et un bénéfice net de néant [(1,2 \$) en 2020] ont été inclus dans les états financiers consolidés.

25. Garanties et passifs éventuels

GARANTIES

Franchisés et marchands affiliés

Sobeys est partie à plusieurs contrats de franchise et de conventions d'exploitation dans le cadre de son modèle d'affaires. Ces contrats et conventions contiennent des clauses qui imposent à Sobeys d'apporter du soutien aux franchisés et aux marchands affiliés afin de compenser ou d'atténuer les pertes des magasins de détail, de réduire les paiements de loyer des magasins, de minimiser l'incidence des prix promotionnels et d'aider à couvrir les autres charges d'exploitation liées aux magasins. La totalité du soutien financier mentionné précédemment ne s'appliquera pas dans tous les cas, étant donné que les provisions des contrats varient. Sobeys continuera d'apporter un soutien financier en vertu des contrats de franchise et des conventions d'exploitation au cours des prochains exercices.

Au cours de l'exercice 2009, Sobeys a conclu un contrat additionnel d'amélioration de crédit sous forme de lettre de garantie pour certains franchisés et marchands affiliés relativement à l'achat et à l'installation de matériel. Aux termes du contrat, si un franchisé ou un marchand affilié est dans l'impossibilité de s'acquitter de ses obligations locatives ou de fournir un recours acceptable, Sobeys sera tenue de payer le montant le plus élevé de 6,0 \$ ou de 10,0 % du solde de l'obligation autorisée et impayée annuellement (6,0 \$ ou 10,0 % en 2020). En vertu des modalités du contrat, Sobeys doit fournir une lettre de crédit correspondant au montant de la garantie en instance, qui sera renouvelée chaque année civile. Cette amélioration de crédit permet à Sobeys d'offrir des modalités de financement avantageuses à certains franchisés et marchands affiliés. Au 1^{er} mai 2021, le montant de la garantie se chiffrait à 6,0 \$ (6,0 \$ en 2020).

Autres

Au 1^{er} mai 2021, la Société avait émis des lettres de crédit totalisant 99,3 \$ (88,6 \$ en 2020) pour soutenir ses obligations.

Sobeys, par l'intermédiaire de ses filiales, a garanti le paiement d'obligations aux termes de certaines conventions de développement commercial. Au 1^{er} mai 2021, Sobeys a garanti des obligations de 40,0 \$ (40,0 \$ en 2020) relativement à ces conventions.

PASSIFS ÉVENTUELS

Le 21 juin 2005, Sobeys a reçu un avis de nouvelle cotisation de l'Agence du revenu du Canada (« ARC ») pour les exercices 1999 et 2000 relativement à Lumsden Brothers Limited, filiale de vente en gros de Sobeys, et la taxe sur les produits et services (« TPS »). La nouvelle cotisation se rapportait à la TPS sur la vente des produits du tabac aux membres des Premières Nations admissibles. L'ARC soutient que Sobeys devait prélever la TPS sur la vente de produits du tabac aux membres des Premières Nations admissibles. Selon l'avis de nouvelle cotisation, le total de ces taxes, des intérêts et des pénalités s'élève à 13,6 \$ (13,6 \$ en 2020). Après étude du dossier et consultation juridique, Sobeys est d'avis qu'elle ne devait pas prélever la TPS. Au cours de l'exercice 2006, Sobeys a déposé un avis d'opposition auprès de l'ARC. Le litige n'est toujours pas réglé et Sobeys a déposé un avis d'appel auprès de la Cour canadienne de l'impôt. Par conséquent, Sobeys n'a comptabilisé aucune de ces taxes, aucun de ces intérêts, ni aucune de ces pénalités à cet égard dans ses états du résultat net. En attendant la résolution de cette affaire, Sobeys a déposé auprès de l'ARC des fonds équivalant au total des taxes, des intérêts et des pénalités indiqué dans l'avis de nouvelle cotisation et elle a comptabilisé ce montant à titre de créance non courante à recevoir de l'ARC. La suite de l'audience de l'appel est prévue à la Cour canadienne de l'impôt en juillet 2021.

La Société est mise en cause dans des réclamations et des litiges dans le cours normal de ses activités. La direction de la Société ne considère pas que ces litiges représentent un risque significatif, même si elle ne peut le prédire avec certitude.

Dans le cours normal de ses activités, la Société fait régulièrement l'objet d'audits menés par les administrations fiscales. Bien que la Société estime que ses déclarations fiscales sont appropriées et justifiables, certains éléments peuvent, de temps à autre, faire l'objet d'une révision et d'une contestation par les administrations fiscales.

26. Instruments financiers

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une perte imprévue survienne lorsqu'un client ou une partie contractante à un instrument financier ne réussit pas à honorer ses obligations contractuelles. Les instruments financiers de la Société qui sont exposés aux concentrations de risque de crédit sont principalement la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances, les contrats de location et autres créances, les contrats dérivés et les garanties.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit correspond à la valeur comptable de la totalité de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des prêts et créances et des contrats de garantie pour les franchisés et marchands affiliés (note 25).

La Société atténue le risque de crédit lié à ses créances clients et à ses prêts en mettant en place des processus d'approbation et des limites de crédit ainsi que des processus de surveillance périodique. En règle générale, la Société est d'avis que la qualité du crédit de ses actifs financiers qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés est élevée. La Société effectue un suivi périodique des processus liés au recouvrement et obtient des garanties pour la totalité de ses créances et contrats de location et autres créances afin de s'assurer que les paiements adéquats ont été reçus et que les garanties appropriées sont disponibles. Les garanties peuvent différer d'une entente à une autre, mais, en règle générale, elles sont composées des stocks, des immobilisations corporelles, y compris les terrains et/ou les bâtiments, ainsi que des garanties personnelles. Le risque de crédit est encore plus atténué en raison de la vaste clientèle et de sa dispersion dans plusieurs zones géographiques. Pour réduire le risque de crédit, la Société ne conclut des contrats dérivés qu'avec des contreparties ayant obtenu une note minimale de « A » de la part de deux agences de notation reconnues.

Les créances sont composées essentiellement de soldes de comptes indépendants ou de franchisés et de détaillants affiliés ainsi que de remises et de ristournes provenant de fournisseurs. La date d'échéance de ces montants peut différer selon la convention, mais, de façon générale, les soldes impayés après une période de 30 jours sont considérés comme étant en souffrance. Le classement chronologique des créances est le suivant :

	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
De 0 à 30 jours	456,6 \$	464,0 \$
De 31 à 90 jours	16,1	28,2
Plus de 90 jours	110,6	81,9
Total des créances avant correction de valeur pour pertes sur créances	583,3	574,1
Moins la correction de valeur pour pertes sur créances	36,3	38,8
Créances	547,0 \$	535,3 \$

Les intérêts gagnés sur les comptes en souffrance sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net en réduction des frais de vente et charges administratives. Les créances étaient classées dans les actifs courants aux états consolidés de la situation financière au 1^{er} mai 2021.

La correction de valeur pour pertes sur créances est révisée chaque date de clôture. Une correction de valeur est calculée

sur les créances à recevoir de comptes indépendants ainsi que sur les créances et les contrats de location et autres créances provenant de franchisés ou de marchands affiliés, et est comptabilisée en réduction des créances respectives aux états consolidés de la situation financière. La variation de la correction de valeur pour pertes sur créances est comptabilisée dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net et est présentée comme suit :

	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
Correction de valeur à l'ouverture	38,8 \$	26,8 \$
Provision pour pertes	9,3	17,2
Recouvrements	(1,2)	(0,2)
Sorties	(10,6)	(5,0)
Correction de valeur à la clôture	36,3 \$	38,8 \$

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société ne détienne pas de trésorerie suffisante pour s'acquitter de ses obligations financières à leur échéance. La Société conserve sa facilité de crédit confirmée pour s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour honorer ses obligations financières actuelles et futures prévisibles à un coût raisonnable.

La Société surveille les marchés financiers et les conditions connexes, ainsi que ses flux de trésorerie afin d'optimiser sa situation de trésorerie et d'évaluer ses besoins de trésorerie et de financement à plus long terme. La conjoncture le permettant, la Société aura accès aux marchés des capitaux d'emprunt pour divers emprunts à long terme venant à échéance et au fur et à mesure que les autres passifs arriveront à échéance ou lorsqu'on le jugera approprié afin d'atténuer les risques et d'optimiser l'établissement des prix.

La valeur et les échéances contractuelles du capital et de l'intérêt des passifs financiers importants, non actualisés, au 1^{er} mai 2021, sont présentées dans le tableau suivant :

	2022	2023	2024	2025	2026	Par la suite	Total
Passifs financiers dérivés							
Swaps de devises	43,6 \$	5,2 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	48,8 \$
Passifs liés aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–	72,0	8,1	–	–	80,1
Passifs financiers non dérivés							
Fournisseurs et charges à payer	2 874,1	–	–	–	–	–	2 874,1
Dette à long terme	193,7	65,4	553,3	39,1	36,8	891,7	1 780,0
Total	3 111,4 \$	70,6 \$	625,3 \$	47,2 \$	36,8 \$	891,7 \$	4 783,0 \$

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier s'entend du montant estimé que toucherait la Société pour vendre les actifs financiers ou qu'elle paierait pour le transfert des passifs financiers lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances, de la partie courante des contrats de location et autres créances et des fournisseurs et charges à payer se rapproche de la juste valeur aux dates de clôture en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

La valeur comptable de la partie non courante des contrats de location et autres créances se rapproche de la juste valeur aux dates de clôture en raison des taux actuels du marché pour ces instruments.

La juste valeur de la dette à long terme à taux d'intérêt variable se rapproche de sa valeur comptable selon les taux actuels du marché et la permanence des écarts de crédit. La juste valeur de la dette à long terme a été estimée en actualisant les flux de trésorerie futurs au taux offert pour des emprunts ayant une échéance et une qualité de crédit semblables.

La juste valeur des actifs et des passifs financiers dérivés, classée au niveau 2, est estimée selon des modèles d'évaluation qui utilisent des données d'entrée observables de marché. La direction est d'avis que sa technique d'évaluation est adéquate.

La juste valeur des passifs au titre de l'option de vente liée aux participations ne donnant pas le contrôle relatives aux acquisitions de Farm Boy et de Kim Phat correspond à la valeur actualisée du prix d'acquisition des participations ne donnant pas le contrôle, lequel est fondé sur le bénéfice futur de ces entités à une date préétablie. La juste valeur de ces options est classée dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs prescrite par IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur*.

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours de l'exercice clos le 1^{er} mai 2021.

Les valeurs comptables des instruments financiers de la Société avoisinent leurs justes valeurs, sauf en ce qui a trait à l'élément ci-dessous :

Dettes à long terme	1^{er} mai 2021	2 mai 2020
Valeur comptable totale	1 225,3 \$	1 675,2 \$
Juste valeur totale	1 406,7 \$	1 832,2 \$

Au 1^{er} mai 2021, la hiérarchie des justes valeurs comprenait des actifs financiers désignés comme étant à la JVRN se chiffrant respectivement à néant, à 0,1 \$ et à néant pour les niveaux 1, 2 et 3 (néant, 0,2 \$ et néant en 2020).

Au 1^{er} mai 2021, la hiérarchie des justes valeurs comprenait des passifs financiers à la JVRN se chiffrant respectivement à néant, à 0,5 \$ et à 80,1 \$ pour les niveaux 1, 2 et 3 (néant, 0,3 \$ et 77,5 \$ en 2020).

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés aux états consolidés de la situation financière à leur juste valeur à moins qu'ils ne représentent un contrat d'achat ou de vente d'un élément non financier conformément aux besoins prévus de la Société en matière d'achat, de vente ou de consommation, appelé « achat ou vente d'éléments non financiers ». Les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées en résultat net, à moins que les instruments financiers dérivés ne se qualifient à titre de couvertures de flux de trésorerie efficaces et ne soient désignés comme tels ou qu'ils ne représentent des achats ou des ventes d'éléments non financiers. La norme ne s'applique pas aux achats ou aux ventes d'éléments non financiers et ces derniers sont comptabilisés à titre de contrats non entièrement exécutés. Les variations de la juste valeur d'un instrument financier dérivé désigné à titre de couverture des flux de trésorerie sont comptabilisées dans les autres actifs et dans les autres passifs non courants; la partie efficace est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE

Les couvertures de flux de trésorerie de la Société comprennent principalement des swaps sur devises, des conventions de vente d'électricité et des conventions de vente de gaz naturel. Des contrats de change sont utilisés pour couvrir les achats ou les dépenses futurs liés aux biens et services libellés en monnaies étrangères. Les conventions de vente d'électricité et de gaz naturel servent à réduire le risque lié à la variation des prix du marché de l'électricité et du gaz naturel. Les profits et pertes sont initialement comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global et sont virés au résultat net lorsque les flux de trésorerie prévus influent sur les produits et les charges de l'exercice.

Au 1^{er} mai 2021, les justes valeurs des dérivés en cours désignés comme couvertures de flux de trésorerie des transactions prévues correspondent à des actifs de 0,1 \$ (0,2 \$ en 2020) et à des passifs de 0,5 \$ (0,3 \$ en 2020).

Les couvertures de flux de trésorerie devraient donner lieu à des entrées ou à des sorties de trésorerie au cours des deux prochains exercices jusqu'à l'exercice 2024, qui devraient être comptabilisées en résultat net au cours de cette période et, dans le cas des swaps de devises, sur la durée d'utilité des actifs connexes dont une partie du coût initial est couverte.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque de pertes financières découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Les instruments financiers qui peuvent rendre la Société vulnérable au risque de taux d'intérêt comprennent les passifs financiers à taux variable.

La Société gère le risque de taux d'intérêt en surveillant la conjoncture du marché et l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette. La majorité de la dette à long terme de la Société porte intérêt à taux fixe. Une tranche d'environ 32,1 % (46,0 % en 2020) de la dette à long terme de la Société est exposée au risque de taux d'intérêt puisqu'elle porte intérêt à des taux variables.

Une variation des taux d'intérêt sur le solde moyen des passifs financiers portant intérêt au cours de l'exercice a une incidence sur le résultat net. Pour l'exercice clos le 1^{er} mai 2021, le solde moyen de la dette à taux variable non couverte de la Société s'élevait à 466,0 \$ (849,3 \$ en 2020). Une augmentation (diminution) de 25 points de base aurait une incidence de l'ordre de 0,9 \$ (0,9) \$ [1,5 \$ (1,5) \$ en 2020] sur le résultat net à la suite de l'exposition de la Société aux fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable non couverte.

RISQUE DE CHANGE

La Société exerce ses activités en grande partie en dollars canadiens. Elle est assujettie au risque de change en raison principalement des achats effectués en dollars américains, en livres sterling et en euros. De plus, la Société conclut des contrats à terme pour fixer le cours de change sur une partie de ses besoins prévus en devises étrangères. Les montants reçus et payés en lien avec les instruments utilisés pour couvrir les opérations de change, y compris les profits et les pertes, sont comptabilisés dans le coût des achats. La Société estime que son exposition au risque de change est négligeable.

La Société conclut des contrats de change à terme et des swaps de devises principalement pour limiter son exposition aux fluctuations des cours de change en lien avec les dépenses libellées en monnaies étrangères. Ces contrats sont désignés comme des instruments de couverture à des fins comptables. Par conséquent, la partie efficace des variations de la juste valeur des contrats à terme est cumulée dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie couverts soit comptabilisée en résultat net dans les périodes comptables futures.

La Société estime qu'une augmentation (diminution) de 10 % des cours de change en vigueur aurait une incidence de néant (néant) [néant (néant) en 2020] sur le résultat net et de 3,8 \$ (3,8) \$ [0,9 \$ (0,9) \$ en 2020] sur les autres éléments du résultat global pour les dérivés en monnaies étrangères en place à la clôture de l'exercice.

27. Information sectorielle

La Société a déterminé que les secteurs à présenter étaient la vente au détail de produits alimentaires et les placements et autres activités. Le secteur de la vente au détail de produits alimentaires comprend six secteurs opérationnels : Atlantique, Farm Boy, Lawtons, Ontario, Québec et Ouest. Ces secteurs opérationnels ont été regroupés en un seul secteur à présenter, soit « vente au détail de produits alimentaires », car ils présentent des caractéristiques économiques similaires, comme l'offre de produit, la clientèle et les modes de distribution. Le secteur des placements et autres activités comprend essentiellement les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans le FPI Crombie, les partenariats immobiliers et diverses autres activités de la Société.

Les résultats et les actifs des secteurs opérationnels comprennent des éléments directement attribuables à un secteur ainsi que ceux qui peuvent y être affectés de façon raisonnable.

Tous les transferts intersectoriels sont comptabilisés à des prix établis dans des conditions de concurrence normale. Pour la présentation de l'information sectorielle, la Société utilise des méthodes d'évaluation conformes à IFRS 8 *Secteurs opérationnels* qui sont les mêmes que celles utilisées dans ses états financiers consolidés.

Il n'y a eu aucune affectation asymétrique du bénéfice, des charges ou des actifs entre les secteurs.

Toutes les ventes sont générées par le secteur de la vente au détail de produits alimentaires. Le bénéfice d'exploitation attribuable à chaque secteur opérationnel de la Société est résumé dans le tableau qui suit :

	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
Bénéfice d'exploitation sectoriel		
Vente au détail de produits alimentaires	1 251,3 \$	1 040,2 \$
Placements et autres activités		
FPI Crombie	32,7	50,7
Partenariats immobiliers	21,3	20,1
Autres activités, déduction faite des charges du siège social	(5,8)	0,8
	48,2	71,6
Total	1 299,5 \$	1 111,8 \$

Le bénéfice d'exploitation sectoriel peut être rapproché du bénéfice avant impôt de la Société, comme suit :

	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
Total du bénéfice d'exploitation	1 299,5 \$	1 111,8 \$
Charges financières, montant net	269,4	279,1
Total	1 030,1 \$	832,7 \$

	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
Total des actifs par secteur		
Vente au détail de produits alimentaires	14 520,6 \$	13 932,9 \$
Placements et autres activités	653,3	700,0
Total	15 173,9 \$	14 632,9 \$

28. Rémunération fondée sur des actions

RÉGIME D'UNITÉS D' ACTIONS AU RENDEMENT

La Société attribue à certains salariés des UAR. Le nombre d'UAR dont les droits deviennent acquis en vertu d'une attribution dépend dans la plupart des cas de l'écoulement du temps et de l'atteinte d'objectifs de rendement précis. À l'acquisition des droits, chaque salarié a le droit de recevoir un nombre d'actions de catégorie A sans droit de vote correspondant au nombre de ses UAR dont les droits sont acquis. La juste valeur moyenne pondérée de 30,45 \$ par UAR émise au cours de l'exercice considéré a été déterminée d'après le modèle Black et Scholes selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

Cours de l'action	31,66 \$
Durée attendue	2,67 ans
Taux d'intérêt sans risque	0,31 %
Volatilité attendue	31,37 %
Rendement de l'action	1,46 %

Au 1^{er} mai 2021, 355 197 UAR étaient en cours (284 184 en 2020). La charge de rémunération liée aux UAR pour l'exercice clos le 1^{er} mai 2021 était de 6,1 \$ (1,6 \$ en 2020).

RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS

Au cours de l'exercice clos le 1^{er} mai 2021, la Société a attribué 926 108 options aux termes du régime d'options sur actions des salariés de la Société, dans le cadre duquel des options sont attribuées pour l'achat d'actions de catégorie A sans droit de vote. La juste valeur moyenne pondérée de 7,19 \$ par option émise au cours de l'exercice a été déterminée d'après le modèle Black et Scholes selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

Cours de l'action	30,90 \$
Durée attendue	4,74 ans
Taux d'intérêt sans risque	0,36 %
Volatilité attendue	31,49 %
Rendement de l'action	1,46 %

La charge de rémunération liée à l'émission d'options pour l'exercice clos le 1^{er} mai 2021 s'est établie à 5,7 \$ (4,6 \$ en 2020).

Les options sur actions en cours au 1^{er} mai 2021 ont été attribuées à des prix allant de 18,70 \$ à 36,86 \$, expirent entre juin 2021 et juin 2028 et ont une durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée de 5,51 ans. Les transactions liées aux options sur actions pour les exercices 2021 et 2020 se présentent comme suit :

	2021		2020	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde à l'ouverture	4 685 664	26,03 \$	4 293 888	23,31 \$
Attribuées	926 108	30,90	1 730 178	31,38
Exercées	(1 196 129)	22,67	(1 115 115)	24,57
Expirées	(5 216)	25,44	(3 525)	30,23
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(49 395)	31,32	(219 762)	22,40
Solde à la clôture	4 361 032	27,96 \$	4 685 664	26,03 \$
Options sur actions exerçables à la clôture	1 346 483		1 732 433	

Le tableau qui suit présente un résumé de l'information sur les options sur actions en cours au 1^{er} mai 2021 :

Année d'attribution	Options en cours			Options exerçables	
	Nombre d'options sur actions en cours	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée ¹⁾	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options exerçables au 1 ^{er} mai 2021	Prix d'exercice moyen pondéré
2014	44 574	0,16	26,42 \$	44 574	26,42 \$
2015	62 646	1,16	22,68	62 646	22,68
2016	121 222	2,16	30,23	121 222	30,23
2017	209 903	3,16	20,66	209 903	20,66
2018	668 385	4,16	19,65	429 267	19,75
2019	656 504	5,16	26,03	311 462	26,05
2020	1 687 818	6,16	31,39	167 409	31,47
2021	909 980	7,16	30,90	–	–
Total	4 361 032	5,51	27,96 \$	1 346 483	24,11 \$

1) La durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée est exprimée en années.

RÉGIMES D'UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES

Les droits rattachés aux unités d'actions différées (« UAD ») émises à l'intention des salariés aux termes du régime d'UAD pour les dirigeants deviennent acquis en fonction de l'écoulement du temps et de l'atteinte d'objectifs de rendement précis. Au 1^{er} mai 2021, il y avait 1 721 293 UAD en cours (1 337 562 en 2020) relativement à ce régime et la valeur comptable totale de l'obligation s'élevait à 57,4 \$ (28,4 \$ en 2020). La charge de rémunération liée aux UAD pour l'exercice clos le 1^{er} mai 2021 s'est établie à 30,1 \$ (12,0 \$ en 2020).

Les membres du conseil d'administration peuvent choisir de recevoir une partie ou la totalité de leurs honoraires sous forme d'UAD plutôt qu'en trésorerie. Le nombre d'UAD reçues varie selon le cours des actions de catégorie A sans droit de vote de la Société à la date du versement des honoraires ou de la rémunération de chaque administrateur ou salarié. Au 1^{er} mai 2021, il y avait 364 643 UAD en cours (306 489 en 2020) et la valeur comptable totale de l'obligation s'élevait à 14,1 \$ (9,5 \$ en 2020). La charge de rémunération pour l'exercice clos le 1^{er} mai 2021 s'établissait à 4,6 \$ (2,1 \$ en 2020).

En vertu des deux régimes d'UAD, les UAD dont les droits ont été acquis ne peuvent être rachetées tant que le porteur demeure administrateur ou salarié de la Société. La valeur de rachat d'une UAD correspond au cours de l'action de catégorie A sans droit de vote d'Empire au moment du rachat. La Société évalue de façon régulière l'obligation relative aux UAD selon le cours d'un nombre équivalent d'actions de catégorie A sans droit de vote et impute toute augmentation ou diminution de l'obligation aux frais de vente et charges administratives.

29. Transactions entre parties liées

La Société conclut des transactions entre parties liées avec le FPI Crombie et des principaux dirigeants, y compris des contrats de location et de gestion immobilière qui sont toujours en cours. Elle détient une participation de 41,5 % (41,5 % en 2020) dans le FPI Crombie et comptabilise sa participation selon la méthode de la mise en équivalence.

Le FPI Crombie offre un RRD aux termes duquel les porteurs de parts du FPI qui sont des résidents canadiens peuvent choisir le réinvestissement automatique des distributions qu'ils reçoivent dans des parts additionnelles du FPI. La Société s'est inscrite au RRD afin de maintenir sa participation financière comportant droit de vote dans le FPI Crombie.

Au cours de l'exercice, la Société a loué certains biens immobiliers auprès du FPI Crombie à des montants qui, de l'avis de la direction, avoisinent la juste valeur de marché qui aurait cours si ces biens avaient été loués auprès de tiers. La direction a déterminé que ces montants représentent la juste valeur en raison du nombre important de baux négociés avec des tiers dans chaque marché où la Société exerce ses activités. Les paiements nets totaux aux termes de baux se sont élevés à environ 209,1 \$ (188,8 \$ en 2020).

Le FPI Crombie procure à la Société des services d'administration et de gestion d'immeubles moyennant des honoraires établis aux termes d'une convention de gestion entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Cette convention remplace la convention antérieure selon laquelle les charges engagées étaient comptabilisées selon la méthode du recouvrement des coûts.

Au cours de l'exercice clos le 1^{er} mai 2021, Sobeys, par l'intermédiaire d'une filiale entièrement détenue, a vendu et repris à bail six immeubles au FPI Crombie pour une contrepartie en trésorerie de 45,3 \$, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 1,5 \$.

Au cours de l'exercice clos le 1^{er} mai 2021, Sobeys, par l'intermédiaire d'une filiale entièrement détenue, a reçu un montant de 25,4 \$ (61,8 \$ en 2020) de la part du FPI Crombie au titre de remboursements d'améliorations locatives. Ces paiements sont liés à des améliorations apportées en vue de moderniser et d'améliorer l'efficacité d'immeubles existants, ainsi qu'à une provision pour des fonds utilisés durant la construction. Au 1^{er} mai 2021, un montant supplémentaire de 3,8 \$ était à recevoir du FPI Crombie au titre de ces remboursements.

Le 11 février 2020, le FPI Crombie a conclu un placement public par voie de prise ferme visant l'émission de parts au prix de 16,00 \$ chacune, pour un produit global de 100,0 \$. Parallèlement à ce placement, une filiale entièrement détenue par la Société a acquis, dans le cadre d'un placement privé, des parts de société en commandite de catégorie B totalisant 41,5 \$.

Le 16 décembre 2019, Sobeys, par l'intermédiaire d'une filiale entièrement détenue, a vendu et repris à bail 50 % d'un centre de distribution au FPI Crombie pour une contrepartie en trésorerie de 95,7 \$. Cette vente a donné lieu à un profit avant impôt de 9,0 \$. Le FPI Crombie détient désormais la totalité de l'immeuble.

Le 28 novembre 2019, Sobeys, par l'intermédiaire d'une filiale entièrement détenue, a vendu un immeuble au FPI Crombie pour une contrepartie en trésorerie de 3,2 \$. Aucun profit ou perte n'a découlé de cette vente.

Le 1^{er} août 2019, Sobeys, par l'intermédiaire d'une filiale entièrement détenue, a vendu 50 % d'un immeuble au FPI Crombie pour une contrepartie en trésorerie de 9,5 \$, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 1,5 \$.

Le 28 mai 2019, le FPI Crombie a annoncé la signature d'une entente visant la vente à un tiers d'une participation de 89 % dans un portefeuille de 15 immeubles, l'entente ayant été conclue le 7 octobre 2019. Sobeys et le FPI Crombie ont conclu des conventions de modification des contrats de location visant les immeubles cédés au titre desquels Sobeys était preneur, afin de prolonger la durée contractuelle et d'ajouter des modalités optionnelles liées aux différents emplacements. Comme contrepartie à ces modifications, le FPI Crombie a convenu de verser un montant global à Sobeys sur une période de trois ans. Au 1^{er} mai 2021, Sobeys a comptabilisé un montant total de 2,2 \$ dans les créances à court terme au titre de ces versements.

RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration et ceux de l'équipe de la haute direction de la Société qui ont le pouvoir et la responsabilité de la planification, de la gestion et du contrôle des activités de la Société.

Le tableau qui suit présente la rémunération des principaux dirigeants :

	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
Salaires, primes et autres avantages du personnel à court terme	20,0 \$	14,1 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	1,6	2,7
Paiements fondés sur des actions	9,4	9,9
Total	31,0 \$	26,7 \$

INDEMNITÉS

La Société a convenu d'indemniser ses administrateurs et dirigeants, ainsi que certains salariés, conformément à ses politiques. La Société souscrit des polices d'assurance qui peuvent la protéger contre certaines réclamations.

30. Gestion du capital

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants : i) s'assurer de liquidités suffisantes pour financer ses obligations financières et exécuter ses plans d'exploitation et ses plans stratégiques; ii) réduire au minimum le coût du capital tout en tenant compte des risques et des conditions actuels et futurs du secteur d'activité et du marché ainsi que de ceux liés à la conjoncture économique; iii) maintenir une structure de capital optimale qui permette la souplesse financière nécessaire tout en assurant également la conformité avec toute clause restrictive financière; iv) maintenir une notation de première qualité auprès de chaque agence de notation qui évalue la qualité du crédit de la Société. Les objectifs de la Société n'ont pas changé au cours de l'exercice clos le 1^{er} mai 2021.

La Société surveille la structure de son capital et y apporte des ajustements, au besoin, à la lumière des variations de la conjoncture économique, des objectifs de ses actionnaires, des besoins de trésorerie de l'entreprise et de la conjoncture des marchés financiers.

La Société est d'avis que le total de ses capitaux permanents comprend toute dette portant intérêt, y compris les emprunts bancaires, la dette à long terme (dont la tranche à moins d'un an), les obligations locatives et les capitaux propres, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Le calcul s'établit comme suit :

	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	46,5 \$	570,0 \$
Dette à long terme	1 178,8	1 105,2
Tranche des obligations locatives échéant à moins d'un an	490,5	466,2
Obligations locatives à long terme	5 417,6	4 800,0
Dette consolidée, y compris les obligations locatives	7 133,4	6 941,4
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie	890,5	1 008,4
Dette consolidée nette	6 242,9	5 933,0
Capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle	4 372,7	3 924,6
Capital sous gestion	10 615,6 \$	9 857,6 \$

Les principaux placements effectués par la Société visent notamment l'augmentation de la superficie de vente en pieds carrés et la rénovation de son réseau de magasins concrétisée par la construction, l'agrandissement et l'amélioration de magasins. Ces ajouts au réseau de magasins et modifications comprennent les améliorations locatives connexes ainsi que l'acquisition de terrains destinés à la construction de magasins futurs. La Société effectue des dépenses d'investissement dans les technologies de l'information, dans les centres de traitement des commandes et dans ses installations de distribution afin de soutenir son réseau de magasins en pleine expansion. De plus, la Société effectue des dépenses d'investissement afin de soutenir ses placements et autres activités. La Société compte en grande partie sur ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour financer son programme de dépenses d'investissement, ainsi que les rachats d'actions et la distribution de dividendes à ses actionnaires. Les flux de trésorerie sont renfloués, le cas échéant, par une dette supplémentaire ou par l'émission de capital-actions additionnel.

Selon les conventions d'emprunt actuelles, la direction doit effectuer le suivi de trois clauses restrictives tous les trimestres afin d'assurer le respect des modalités des ententes. Ces clauses restrictives sont les suivantes : i) total de la dette ajustée/BAIIA, soit la dette consolidée nette plus les lettres de crédit, les garanties et les engagements, divisés par le BAIIA (comme il est défini par les ententes de crédit et pour les 52 semaines précédentes); ii) dette sur les contrats de location ajustée/BAIIAL, soit le total de la dette ajustée plus huit fois le loyer divisé par le BAIIAL (comme il est défini par les ententes de crédit et pour les 52 semaines précédentes); iii) ratio de couverture du service de la dette, soit le BAIIA divisé par les charges financières plus les remboursements de la dette à long terme (comme il est défini par les ententes de crédit et pour les 52 semaines précédentes). Pendant l'exercice considéré, la Société se conformait à ces clauses restrictives.

31. Événements postérieurs à la date de clôture

Le 16 mars 2021, Sobeys, par l'intermédiaire d'une filiale entièrement détenue, a signé un accord en vue d'acquérir 51 % des activités de Longo's, un réseau familial d'épiceries spécialisées implanté depuis longtemps dans la région du Grand Toronto en Ontario, ainsi que les activités de commerce électronique de Grocery Gateway, pour un prix d'acquisition total de 357,0 \$.

Le 4 mai 2021, Sobeys a reçu une lettre de non-intervention de la part du Bureau de la concurrence du Canada concernant la transaction relative à Longo's. La transaction a ensuite été conclue le 10 mai 2021. L'opération a été financée par l'émission de 3 187 348 actions de catégorie A sans droit de vote d'Empire aux vendeurs au prix de 39,22 \$ par action, pour un montant de 125,0 \$, des liquidités de 193,6 \$ et un emprunt de 38,4 \$. Le prix d'achat est assujéti à des rajustements de clôture.

Le 19 mai 2021, le FPI Crombie a annoncé qu'il avait conclu un placement public par voie de prise ferme dans le cadre duquel il a émis des parts au prix de 16,60 \$ chacune, pour un produit total de 100,0 \$. Parallèlement au placement public, une filiale entièrement détenue par la Société a acquis, dans le cadre d'un placement privé, des parts de société en commandite de catégorie B totalisant 41,5 \$ afin de conserver une participation de 41,5 % dans le FPI Crombie.

Après la fin de l'exercice clos le 1^{er} mai 2021, la Société a racheté aux fins d'annulation 5 272 860 actions de catégorie A sans droit de vote à un prix moyen pondéré de 37,83 \$ pour une contrepartie totale de 199,5 \$.

Revue financière des onze derniers exercices

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE – NON AUDITÉ

Exercice clos en ¹⁾	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Résultats financiers (en millions de dollars)											
Ventes	28 268,3 \$	26 588,2 \$	25 142,0 \$	24 214,6 \$	23 806,2 \$	24 618,8 \$	23 928,8 \$	20 957,8 \$	17 343,9 \$	16 249,1 \$	15 956,8 \$
Bénéfice (perte) d'exploitation	1 299,5	1 111,8	652,3	346,5	333,0	(2 418,5)	742,4	326,7	573,2	534,3	525,7
Bénéfice d'exploitation ajusté	1 299,5	1 130,1	683,6	601,7	378,5	713,7	867,0	639,7	553,4	513,9	500,4
BAIIA	2 143,8	1 892,4	1 069,5	785,7	777,2	(1 944,7)	1 224,9	753,5	918,1	876,6	863,0
BAIIA ajusté	2 143,8	1 892,4	1 076,2	1 014,7	796,9	1 161,4	1 321,9	1 052,8	942,9	856,2	837,7
Charges financières, montant net	269,4	279,1	91,6	110,5	118,0	137,4	155,1	131,4	55,4	59,9	75,4
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	265,9	219,9	144,3	56,2	42,5	(441,3)	150,4	36,3	136,4	122,3	122,0
Participation ne donnant pas le contrôle	62,7	29,3	29,1	20,3	14,0	16,4	17,9	8,0	9,1	12,7	9,0
Bénéfice net (perte nette) ²⁾	701,5	583,5	387,3	159,5	158,5	(2 131,0)	419,0	235,4	379,5	339,4	400,6
Bénéfice net ajusté ²⁾	701,5	596,8	410,0	344,3	191,3	410,2	511,0	390,6	390,7	322,7	303,2
Situation financière (en millions de dollars)											
Total de l'actif	15 173,9	14 632,9	9 602,4	8 662,0	8 695,5	9 138,5	11 497,2	12 236,6	7 140,4	6 913,1	6 518,6
Dette à long terme (compte non tenu de la tranche échéant à moins d'un an)	1 178,8	1 105,2	1 984,4	1 139,5	1 736,8	2 017,0	2 230,2	3 282,1	915,9	889,1	1 090,3
Capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle	4 372,7	3 924,6	4 003,3	3 702,8	3 644,2	3 623,9	5 986,7	5 700,5	3 724,8	3 396,3	3 162,1
Données par action après dilution (\$ par action)											
Bénéfice net (perte nette) ²⁾	2,60	2,15	1,42	0,59	0,58	(7,78)	1,51	0,98	1,86	1,66	1,96
Bénéfice net ajusté ²⁾	2,60	2,20	1,50	1,27	0,70	1,50	1,84	1,62	1,91	1,58	1,48
Dividendes											
Actions de catégorie A sans droit de vote	0,520	0,480	0,440	0,420	0,410	0,400	0,360	0,347	0,320	0,300	0,267
Actions ordinaires de catégorie B	0,520	0,480	0,440	0,420	0,410	0,400	0,360	0,347	0,320	0,300	0,267
Valeur comptable	16,30	14,51	14,72	13,62	13,40	13,23	21,61	20,59	18,27	16,66	15,49
Cours de l'action de catégorie A sans droit de vote (\$ par action)											
Haut	40,59	37,36	31,11	26,15	22,56	30,79	31,60	27,75	22,88	21,00	19,71
Bas	29,97	24,29	22,69	18,74	15,00	20,23	21,67	21,68	17,85	17,57	17,02
Clôture	38,66	31,01	29,94	25,01	21,50	21,09	29,15	22,88	22,86	19,21	18,05
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation après dilution (en millions)											
	269,3	271,4	272,6	272,1	272,0	274,0	277,2	240,6	204,2	204,2	204,6

1) La clôture des exercices est le premier samedi de mai, ce qui correspond à la clôture d'exercice de Sobeys Inc. Les données financières des exercices 2020 et 2021 reflètent l'incidence de la mise en œuvre d'IFRS 16 Contrats de location. Les exercices 2011 et 2016 sont des exercices de 53 semaines.

2) Attribuable aux propriétaires de la Société.

Renseignements à l'intention des actionnaires et des investisseurs

Empire Company Limited

115 King Street
Stellarton (Nouvelle-Écosse)
B0K 1S0
Téléphone : 902 752-8371
Télécopieur : 902 755-6477
www.empireco.ca

Relations avec les investisseurs et renseignements

Les actionnaires, les analystes et les investisseurs sont priés de faire part de toute demande de renseignements financiers à :

Courriel : investor.relations@empireco.ca

Les communications relatives aux relevés des investisseurs, y compris les changements d'adresse ou de propriété, les certificats perdus et les formulaires aux fins de l'impôt, doivent être envoyées directement à l'agent des transferts et à l'agent comptable des registres de la Société, Société de fiducie AST (Canada).

Site Web de la société affiliée

www.sobeyscorporate.com

Agent des transferts

Société de fiducie AST (Canada)
Services aux investisseurs
C.P. 700, succursale B
Montréal (Québec)
H3B 3K3
Téléphone : 1 800 387-0825
Courriel : inquiries@astfinancial.com

Envois multiples

Il se peut que les actionnaires ayant plus d'un compte reçoivent du courrier pour chaque compte. Dans ce cas, ils doivent communiquer avec Société de fiducie AST (Canada) au 1 800 387-0825 pour mettre fin aux envois multiples.

Assemblée annuelle des actionnaires

9 septembre 2021 à 11 h (HAA)

Assemblée virtuelle en direct par webémission audio

<https://web.lumiagm.com/415062016>

Mot de passe : empire2021 (sensible à la casse)

Numéro à composer (mode écoute seulement)

1-866-428-0907

Dates de clôture des registres et dates de versement des dividendes pour l'exercice 2022

Date de clôture des registres	Date de versement
15 juillet 2021	30 juillet 2021
15 octobre 2021*	29 octobre 2021*
14 janvier 2022*	31 janvier 2022*
14 avril 2022*	29 avril 2022*

* Sous réserve de l'approbation du conseil d'administration.

Actions en circulation

Au 21 juin 2021	
Actions de catégorie A sans droit de vote	169 368 174
Actions ordinaires de catégorie B avec droit de vote	98 138 079

Inscription des actions

Bourse de Toronto

Symbole boursier

Actions de catégorie A sans droit de vote – EMP.A

Avocats

Stewart McKelvey
Halifax (Nouvelle-Écosse)

Auditeur

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Halifax (Nouvelle-Écosse)



**Donate \$2 and
help athletes
hungry to
participate.**

April 1st to April 15th,
Special Olympics
in our
community.

Special Olympics Athlete
Alberta



**Special Olympics
Alberta**

